

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-039

PUBLIÉ LE 21 MARS 2023

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PE-ICPE

58-2023-01-26-00005 - convention cadre PDV - ORT Corbigny 2 (78 pages)	Page 3
58-2023-01-26-00004 - convention cadre PVD - ORT Corbigny 1 (86 pages)	Page 82

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-01-26-00005

convention cadre PDV - ORT Corbigny 2

{signataire}

FICHE ACTION N° 4

REALISER UNE VEILLE/ETAT DES LIEUX DES COMMERCES

Orientation stratégique	Revitaliser les centre bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et structuré
Action nom	Réaliser une veille/état des lieux des commerces
Action n°	1.3.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune en relation avec la CCTBC
Description de l'action	<p>La commune pourrait réaliser un état des lieux de ses commerces afin de connaître précisément l'état de son offre commerciale et son évolution. Cet état des lieux pourrait également au travers d'une veille renseigner sur l'occupation ou non du commerce, le propriétaire/locataire du fonds de commerces, des bâtiments, nom de l'entreprise, contact, CA, nombre d'ETP, départ en retraite envisagé...</p> <p>Ainsi les locaux disponibles peuvent rapidement être identifiés et repris suite à mise en relation avec des porteurs de projets identifiés par la CCTBC et cherchant des locaux. La commune en relation avec la CCTBC peut également diffuser les locaux disponibles sur des sites d'annonces spécialisés en lien avec les chambres consulaires (transentreprise...), sur le site de la CCTBC, à l'association des commerçants de Corbigny, sur le site Nièvre Attractive, du CD58...</p>
Partenaires	CCTBC, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Nièvre Attractive, Association des commerçants
Dépenses prévisionnel/définitif	Faibles : Déplacements, impressions..., réalisation d'un diagnostic par un cabinet extérieur possible chiffrage à déterminer
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023-
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire de la CCTBC



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du nombre de commerces de Corbigny, nombre de commerce vacants, nombre de commerce installé/repris
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue au renforcement de la fonction de centralité de Corbigny en maintenant son tissu commercial.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5

PROPOSER UN PANEL D'AIDES AUX COMMERCES

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Proposer un panel d'aides incitatifs aux commerces
Action n°	1.3.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny
Description de l'action	<p>La commune agit sur le maintien de ses commerces grâce à des aides notamment sur l'événementiel. L'organisation d'événements est essentielle pour faire vivre les commerces de proximité, apporter du monde et se faire connaître. Cela fait partie d'un processus global de revitalisation et participe à l'attractivité commerciale de Corbigny entre autres.</p> <p>Chaque année, la commune de Corbigny octroie une subvention à l'ACAR (association des commerçants et artisans de Corbigny). Le montant n'est pas fixe et est voté tous les ans. La décision du montant passe en commission finances puis en délibération au conseil municipal. La subvention accordée à l'ACAR est en moyenne de 3000€/an.</p> <p>Par ailleurs, via la compétence immobilier d'entreprise la CCTBC permet aux commerçants d'obtenir des aides et la commune fait le relais sur les commerces de Corbigny.</p>
Partenaires	<p>Commune de Corbigny</p> <p>CCTBC</p> <p>Région</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Subvention commune de Corbigny : 3000€ par an environ
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Décision du montant de la subvention lors du vote du budget en début d'année (mars).</p> <p>Versement de la subvention à l'ACAR en milieu d'année (juin).</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Événements organisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). L'organisation d'événements permet de montrer que Corbigny est une ville dynamique et inventive. Cela permet aux commerces des possibilités supplémentaires et donc de renforcer la position de centralité de Corbigny.
Annexes	



FICHE ACTION N°6

ŒUVRER POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE STRUCTURE

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Œuvrer pour un développement économique structuré
Action n°	1.3.3
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Portage privé
Description de l'action	<p>Corbigny compte 4 ZAC identifiées dont une principale située Route de Saint-Saulge. (voir carte périmètre). Actuellement les ZAC sont gérées par la commune. Mais depuis la loi Notre, il s'agit d'une compétence intercommunale. Il s'agit donc de préparer ce transfert de compétences de façon coordonnée et intelligente, des questions liées au foncier se posent.</p> <p>Par ailleurs une restructuration de la zone Atac /Weldom de part et d'autre du Champ de Foire est prévue. L'enseigne de bricolage Weldom s'installera à la place de l'actuel supermarché Atac. Le Atac deviendra un supermarché B1 et s'implantera à la place du Weldom actuel afin de s'étendre. La restructuration et modernisation de cette zone est essentielle pour l'attractivité de Corbigny car les bâtiments actuels ne correspondent plus aux besoins et aux attentes d'une commune comme Corbigny. Cette restructuration ne relève pas de la maîtrise d'œuvre de la commune. Aussi, veiller à l'équilibre entre cette zone commerciale et la rue principale commerçante est primordial.</p>
Partenaires	Commune de Corbigny CCTBC
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>2022 : préparation du transfert de compétence</p> <p>2023 : passage à la CCTBC</p> <p>2023 : début des travaux de la Zone Atac/Weldom</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dynamique commerciale et installations d'entreprises dans les ZAC. Maintien d'une bonne fréquentation dans la rue commerçante en centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).</p> <p>Permettre l'installations d'entreprises au sein des ZAC renforce la fonction de centralité de Corbigny tout en veillant à un développement économique structuré entre les ZAC et le noyau commercial de Corbigny qu'est la rue principale avec ses nombreux commerces de proximité.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N°7

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE AVEC LES ECOLES DE CONDUITE

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Aides au permis de conduire avec les écoles de conduite
Action n	1.4.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny
Description de l'action	<p>Dans nos territoires ruraux et du fait que les transports en commun et solutions alternatives soient encore peu développés, la voiture reste un moyen de locomotion essentiel. Ne pas avoir le permis peut fortement impacter la recherche d'emploi entre autre. Le coût que représente le passage du permis de conduire est bien souvent un frein. Il s'agit donc de proposer des aides en lien avec les écoles de conduite.</p> <p>A noter que la commune de Corbigny intervient en ce sens, car elle aide les jeunes de 18 à 25 ans à hauteur de 200€, pour le passage du permis, en contrepartie de 20h au profit d'une association locale.</p>
Partenaires	<p>CD 58</p> <p>Pays Nivernais Morvan</p> <p>Mission Locale</p> <p>Commune/ CCTBC</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles : 1000€ par an
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire du Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers par an et obtentions de permis

Conséquence sur la fonction de centralité	Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). L'aide au permis de conduire permet de développer les mobilités donc indirectement les emplois et la consommation.
Annexes	



FICHE ACTION N° 8

DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE : la rue commerçante

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Développer les mobilités douces en lien avec la transition énergétique : la rue commerçante
Action n	1.4.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTBC/commune
Description de l'action	Réflexion sur la rue commerçante pour la rendre plus agréable aux piétons et cyclistes avec une mise à niveau de la rue commerçante en espace partagé. Actuellement, les trottoirs étroits ne facilitent pas une bonne utilisation par l'ensemble des usagers et les mobilités douces ne sont pas aisées.
Partenaires	CD 58, SIEEEN PNR Morvan Pays Nivernais Morvan Région Banque des Territoires (ingénierie ou prêt)
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses rénovation et mise à niveau de la rue commerçante en espace partagé : 444 843€ HT (estimatif bas)
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation piétonne et cycliste de la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). La transition écologique et énergétique fait partie des grands enjeux actuels auxquels Corbigny doit répondre.



FICHE ACTION N° 9

DEVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE : réflexion sur un maillage de bornes électriques

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Développer les mobilités douces en lien avec la transition énergétique : réflexion sur un maillage de bornes électriques
Action n	1.4.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTBC/commune
Description de l'action	Actuellement, la commune de Corbigny ne comporte qu'une seule borne électrique située au niveau du champ de foire. Il semblerait pertinent de proposer une borne dans la rue commerçante afin d'inciter les usagers à faire leurs courses dans les petits commerces de proximité. Mais, globalement une réflexion de maillage de bornes à l'échelle de la CCTBC semble nécessaire afin d'avoir une vision globale de ces installations.
Partenaires	CD 58, SIEEEN PNR Morvan Pays Nivernais Morvan Région Banque des Territoires (ingénierie ou prêt)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Utilisation des bornes électriques
Conséquence sur la fonction de centralité	Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).



La transition écologique et énergétique fait partie des grands enjeux actuels auxquels Corbigny doit répondre.



FICHE ACTION N° 10

DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES EN LIEN AVEC LA TRANSITION ECOLOGIQUE : un cheminement le long de l'Anguisson

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Développer les mobilités douces en lien avec la transition écologique : un cheminement le long de l'Anguisson
Action n	1.4.4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTBC/commune
Description de l'action	Dans le cadre du développement des mobilités douces et des enjeux soulevés par la nécessaire transition écologique ainsi que dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, il convient de mettre en valeur l'Anguisson et ses richesses architecturales par un cheminement piéton facilité en repensant les espaces. Cette action pourra également s'inscrire dans le Plan Guide.
Partenaires	CD 58, SIEEEN PNR Morvan Pays Nivernais Morvan Région Banque des Territoires (ingénierie ou prêt)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Avis des usagers, fréquentation du parcours
Conséquence sur la fonction de centralité	Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

La transition écologique et énergétique fait partie des
grands enjeux actuels auxquels Corbigny doit répondre.



FICHE ACTION N° 11

CONSTRUCTION D'UNE SALLE FITNESS ET MUSCULATION

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Construction d'une salle fitness et musculation
Action n°	2.1.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Le projet est à l'initiative des élus de la commune de Corbigny.</p> <p>La commune de Corbigny souhaite construire une salle de sport (fitness, musculation, cours collectifs) afin de compléter l'offre d'infrastructures sportives existantes dans le but de renforcer le lien social, le bien-être de la population et l'attractivité de la ville. En effet, il n'existe pas de salle de sport de ce type sur le territoire, la plus proche étant à Nevers. La future salle de sport correspond à une demande forte et s'adressera à un public varié (de jeunes à seniors avec des équipements et cours adaptés).</p> <p>La future salle de sport sera située sur un terrain appartenant déjà à la commune, à côté du Cosec en face du supermarché actuel. Il s'agit de la section AH Parcelle 261 « Les Grands Champs » à Corbigny.</p> <p>Le choix de cet emplacement présente de nombreux avantages : zone du complexe sportif, espace de passage lié à la proximité avec le supermarché, l'enseigne de bricolage, station essence, champ de foire avec de très nombreuses places de stationnement. Il n'y a donc pas besoin de créer de parking, simplement de viabiliser des places handicapées devant le bâtiment. Cet emplacement stratégique bénéficie d'une forte visibilité.</p> <p>Le bâtiment d'une surface d'environ 365m² comportera deux salles : une salle de fitness/musculation avec machines et une salle de cours collectifs avec des espaces de rangement du matériel ainsi que des vestiaires, douches et</p>

	<p>WC. Le bois sera un matériau privilégié en circuit court et le bâtiment respectera les normes d'écoconstruction.</p> <p>La gestion serait communale mais reste à préciser. Pour définir le mode de gestion et le fonctionnement il semble pertinent de réaliser une étude confiée à un cabinet spécialisé. Cette étude de marché permettrait de clarifier la gestion par la commune en prévoyant un budget prévisionnel à l'équilibre, la tarification, la masse salariale, les dépenses de fonctionnement, les machines fitness (matériel)...</p>
Partenaires	CAUE, CD 58, Banque des Territoires, ANS, Région, DETR
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement prévisionnel :</p> <p>Montant total HT : 759 180€</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR : 25% : 189 795€ - AAP ANS Equipement structurant : 20% : 151 836€ - Région (construction d'une infrastructure sportive structurante) : 19,75% : 149 939€ (plafond à 150 000€) - Département contrat cadre : 15,25% : 115 774€ - Autofinancement commune : 20% : 151 836€ - CCTBC ? <p>Subvention convention-cadre département accordée à hauteur de 115 000€</p>
Calendrier	<p>Fin 2021 : prise de contact architecte Baroin</p> <p>Janvier 2022 : demande de DETR</p> <p>Courant 2023 : lancement des travaux</p> <p>2024 : livraison</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU de Corbigny, « 5000 terrains de sport d'ici 2024 »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison du bâtiment, nombre d'adhérents à la salle de sport
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Proposer des infrastructures sportives de qualité et aux normes fait partie d'un processus global de revitalisation et correspond au souhait de la commune de renforcer la pratique sportive.</p>

Annexes

Annexe 9 : Notice explicative de la salle fitness et
musculature de Corbigny

FICHE ACTION N°12

TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOT STABILISÉ EN SYNTHÉTIQUE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Transformation du terrain de foot stabilisé de Corbigny en synthétique
Action n°	2.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Le projet est à l'initiative des élus de la commune de Corbigny en lien avec le club de foot notamment. La commune souhaite depuis plusieurs années transformer l'actuel terrain d'entraînement de foot actuellement stabilisé en synthétique. En effet, le terrain est dangereux pour la pratique du foot et autres sports et plus du tout adapté. Il est actuellement constitué de schiste et de cailloux. (8cm de schiste et 25cm de cailloux et schiste) Un terrain synthétique permettrait d'offrir aux sportifs et amateurs une zone de jeu de qualité et sécurisante. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de développer la pratique sportive en proposant des infrastructures qualitatives.</p> <p>Cette transformation comprend les travaux préparatoires, démolitions terrassements, assainissement et drainage, terrain, équipement sportif, serrurerie, espaces verts.</p> <p>L'investissement au départ est plus coûteux qu'un terrain naturel mais par la suite plus avantageux car beaucoup moins d'entretien.</p>
Partenaires	CD 58 ANS Région DETR FAFA
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement : 528 000€ HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel : Total 528 000€ HT Autofinancement commune : 20% 105 600€ HT ANS : 20% 105 600€ HT DETR : 15% 79 200€ HT FAFA : 15% 79 200€ HT CD 58 : 30% 158 400€ HT Région ? CCTBC ?
Calendrier	2017 : Devis de transformation du terrain stabilisé en synthétique 407 216€ HT Fin 2018 : projet de transformer le terrain stabilisé en gazon naturel, premier devis de 122 155€ HT 2019 : réunion avec M.Bidault Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football propose de s'orienter vers du synthétique plutôt que du naturel 2021 : reprise du projet en synthétique 7 avril 2022 : Nouveau devis 528 001€ HT comprenant les travaux préparatoires, démolitions terrassements, assainissement et drainage, terrain, équipement sportif, serrurerie, espaces verts.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison puis état du terrain sur le long terme.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie. Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives.... Proposer des infrastructures sportives de qualité et aux normes fait partie d'un processus global de revitalisation et correspond au souhait de la commune de renforcer la pratique sportive.
Annexes	

FICHE ACTION N° 13

AMENAGEMENT D'UN PARCOURS SPORT ET SANTE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Aménagement d'un parcours sport et santé
Action n°	2.1.3
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>Le projet est à l'initiative des élus de la commune de Corbigny.</p> <p>La commune souhaite proposer notamment aux abords de la future résidence seniors Age et Vies et de la maison de santé, un parcours sport et santé en plein air composé de différents agrès, s'inscrivant aisément dans le paysage. La zone en herbe du square s'y prête totalement. La parcelle concernée est la AH108 au Chemin du Pré des Parties (3004m2).</p> <p>Ce projet permettra de valoriser ce square qui n'est plus utilisé mais qui présente un cadre agréable, un espace de verdure qui a vocation à devenir une zone récréative.</p> <p>Ce parcours serait utilisé tant par les résidents que les familles et sportifs. Il s'agit d'un projet de parcours sport et santé intergénérationnel : seront prévus des agrès doux à destination des seniors, des agrès pour les adultes amateurs ou sportifs et un petit parcours pour les enfants.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de développer la pratique sportive en proposant des infrastructures qualitatives pour tous. Le but est de faire rencontrer les personnes, créer un lieu de sociabilité intergénérationnel.</p>
Partenaires	CD 58 ANS DETR
Dépenses prévisionnel/définitif	Total HT : 22 040€ HT / Total TTC : 26 448,18€ Total fourniture et pose agrès ado, adultes et seniors : 14 833€ Total agrès enfants : 5877,15€



Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Total : 22 040€ HT</p> <p>ANS : 60% 13 224€ HT</p> <p>CD58 Contrat-cadre : 10% 2204€ HT</p> <p>DETR : 10% 2204€ HT</p> <p>Autofinancement commune : 20% 4408€ HT</p>
Calendrier	<p>Demande de financement ANS 2022</p> <p>Demande DETR 2023</p> <p>Début des travaux : printemps 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du parcours sportif
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Proposer des infrastructures sportives de qualité et aux normes fait partie d'un processus global de revitalisation et correspond au souhait de la commune de renforcer la pratique sportive.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 14

MISE EN PLACE D'UNE ECOLE DE RUGBY

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Mise en place d'une école de Rugby
Action n°	2.1.4
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CD58 Rugby
Description de l'action	<p>La commune de Corbigny a été contacté par Michel Gelot, président du CD Rugby 58 dans le but de créer une école de Rugby à Corbigny car cela correspond à une demande forte.</p> <p>Un diagnostic du territoire, de l'offre sportive et des installations ont été réalisés, les objectifs déterminés. Le projet a pour objectif dans l'avenir de devenir un club affilié à la fédération Française de Rugby ou la création d'un club antenne. Il s'agit d'implanter le rugby durablement dans le nord-est du département et faire en sorte que chacune et chacun puissent pratiquer cette discipline.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune de développer la pratique sportive en proposant une offre diversifiée et de qualité.</p> <p>La création d'une école de Rugby viendrait combler un manque puisque les pratiquants doivent aller jusqu'à Nevers à l'heure actuelle.</p>
Partenaires	<p>CD Rugby 58</p> <p>CD 58</p> <p>Ligue de Rugby Bourgogne Franche-Comté</p> <p>France Rugby</p> <p>CSBR Châtillon</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement prévisionnel :</p> <p>Coût total : 10 610,00€</p> <p>Subventions :</p> <p>Municipalité : 1500€</p> <p>CD 58 : 1000€</p>



	<p>FFR (versement 1) : 2500€ Ligue BFC dotation : 500€ Cotisations adhérents : 210€ Manifestations : 1200€ Mise à disposition éducateur CD : 2500€ Panneaux pub : 500€ Ecole de Rugby : 500€ Boutique : 200€</p>
Calendrier	<p>2022-23 : création d'une école de Rugby à Corbigny 2023 : création d'une équipe à 5 2024 : création d'une CHAR au collège 2025 : création d'une équipe à 7</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre d'adhérents, nombre de personnes initiées</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Proposer des infrastructures sportives de qualité et diverses fait partie d'un processus global de revitalisation et correspond au souhait de la commune de renforcer la pratique sportive, tout comme diversifier l'offre sportive.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 15

RECHERCHE DE MEDECINS ET PROFESSIONNELS DE SANTE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Recherche de médecins et de professionnels de santé
Action n°	2.2.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>En terme d'équipements de santé, la commune dispose d'une maison de santé pluridisciplinaire.</p> <p>Mais il y a quelques mois encore, Corbigny a perdu un de ses médecins généralistes, n'en comptant désormais plus que trois. Compte-tenu de cette situation, la maison médicale ne prend plus de nouveaux patients et les délais pour obtenir une consultation s'allongent.</p> <p>De ce fait, les patients sont obligés d'aller parfois loin pour trouver un médecin ou un professionnel de santé et beaucoup renoncent aux soins aggravant les choses sur le long terme.</p> <p>La recherche de médecins et de professionnels de santé est une des priorités pour proposer une offre médicale suffisante et adaptée aux besoins.</p>
Partenaires	Pays Nivernais Morvan
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Dès 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire du Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de médecins et professionnels de santé remplacés et nouvellement installés

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Avoir une offre médicale suffisante contribue au processus de revitalisation et d'attractivité et constitue une priorité.</p>
<p>Annexes</p>	



FICHE ACTION N° 16

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIORS AGES ET VIE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Construction d'une résidence seniors Ages et Vie
Action n°	2.2.2
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ages et Vie Opérateur privé
Description de l'action	<p>Le projet est à l'initiative des élus de la commune de Corbigny qui souhaitent compléter l'offre actuelle à destination des seniors.</p> <p>La commune comporte une Maison de Retraite avec environ 120 résidents et les aides à domicile du Centre Social de Corbigny interviennent beaucoup chez les personnes âgées.</p> <p>Néanmoins, compte-tenu des indicateurs démographiques du vieillissement de la population, la commune a des besoins accrus en terme d'offres d'hébergements adaptés à destination des seniors. Les résidents de Corbigny seront prioritaires et l'attente est forte.</p> <p>La parcelle d'implantation du projet sera la AH 268 située rue d'Augenay, ainsi l'ABF est associé au projet. Le terrain appartenant à la commune sera vendu à Ages et Vie pour 10€ du mètre carré (surface de 5000m²).</p> <p>La résidence Ages et Vie, forme d'habitat inclusif constitue une alternative entre la maison de retraite et le maintien à domicile. Il s'agit d'une vraie maison et un accompagnement personnalisé pour les personnes dépendantes avec présence sur place 24h/24 d'auxiliaires de vie.</p> <p>Les colocations Ages & Vie sont de « vraies maisons », avec toutes les pièces de vie que l'on trouve habituellement : l'espace commun (environ 80m²) comprend un salon, une salle à manger et une cuisine, où les repas sont préparés quotidiennement, les menus sont choisis en concertation avec les colocataires. Les espaces privatifs (environ 30m²) sont composés d'une chambre/séjour, d'une salle d'eau, et d'une entrée privative avec terrasse. On peut y vivre en couple, avec un animal de compagnie et même apporter ses meubles et sa décoration (si on le souhaite). Tout est</p>

	<p>pensé pour ne pas changer les habitudes et rompre avec l'isolement et les colocataires qui le souhaitent sont invités à participer à la vie de la maison (aide à la préparation des repas, pliage du linge, jardinage...)</p> <p>Cela crée aussi de l'emploi sur Corbigny puisque la résidence nécessite la présence 24h/248 d'auxiliaires de vie.</p>
Partenaires	Groupe KORIAN
Dépenses prévisionnel/définitif	Recettes : reste à charge colocataire de 1600€/mois environ
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel : portage privé
Calendrier	<p>18 juin 2020 : première rencontre Ages et Vie et Municipalité</p> <p>Choix de la parcelle et bornage du terrain</p> <p>Carte d'implantation des réseaux transmise</p> <p>Avril 2022 : visite et recommandations de l'ABF</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de résidents
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Proposer des infrastructures de qualité pour les seniors et alternatives à l'existant est un besoin pour faire face au vieillissement de la population et à la perte d'autonomie.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE CORBIGNY

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Extension de la maison de santé de Corbigny
Action n°	2.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTBC EPCI Collectivité territoriale
Description de l'action	La maison de santé pluridisciplinaire de Corbigny a été livrée début juin 2019. Mais, aujourd'hui on constate un manque de place qui freine l'installation de nouveaux praticiens ou de permanences. Une réflexion à l'échelle intercommunale s'impose. Voir note Maison de Santé pluridisciplinaire du Pays Corbigeois en Annexe 9
Partenaires	CD 58, Pays Nivernais Morvan, Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU de Corbigny, Projet de territoire du Pays Nivernais Morvan CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de professionnels de santé
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie. Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives.... La question de la santé et de proposer une offre suffisante pour que chacun ait accès aux soins est cruciale.



FICHE ACTION N° 18

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CASERNEMENT DE GENDARMERIE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Construction d'un nouveau casernement de gendarmerie
Action n°	2.3.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nièvre Habitat ? Office Public de l'Habitat – Bailleur Social
Description de l'action	<p>La caserne de gendarmerie actuelle route de St-Saulge à Corbigny a été construite au début des années 70. Les gendarmes sont logés dans un immeuble compris dans un ensemble HLM accolé aux bureaux. Faute de place, les gendarmes sont logés dans des immeubles HLM à proximité. Le bâtiment est très vétuste, consommateur d'énergie, ne répond pas aux normes en matière de construction, d'hygiène et de sécurité et nuit à la qualité de service rendu aux usagers.</p> <p>Afin de proposer des meilleures conditions de travail aux gendarmes et un service de qualité aux usagers ainsi que dans une perspective d'augmentation de l'effectif actuel, le Conseil Municipal de Corbigny a décidé la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie.</p> <p>La commune pourra bénéficier des dispositions du décret modifié n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif à l'attribution d'aide à l'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales pour la réalisation d'un casernement. En l'espèce, le loyer sera calculé selon le taux de 6%, il sera réputé invariable pendant la durée du bail de 9 ans.</p> <p>Le nouveau bâtiment sera construit sur un terrain appartenant à la commune, déjà viabilisé avec une surface de plancher de 901m², rue des Roses. Des aménagements extérieurs sur 600m² seront réalisés. La caserne proposera 8 logements de différentes tailles (du studio au T5), des garages, des locaux techniques, un accueil public de 40m² et des bureaux. Elle respectera les normes de construction et de protection de l'environnement.</p>

	<p>En 2020, le bureau AsCoRéal a réalisé une étude complète du projet de construction de la caserne de gendarmerie. Un portage par Nièvre Habitat serait bénéfique pour la commune.</p> <p>Le budget prévisionnel au 24/09/2021 est de 3 200 000€ HT.</p>
Partenaires	<p>Nièvre Habitat ?</p> <p>Banque des territoires</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses de fonctionnement :</p> <p>Dépenses d'investissement : 3 200 000€ HT</p> <p>Recettes : le loyer sera calculé selon le taux de 6%, il sera réputé invariable pendant la durée du bail de 9 ans.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement prévisionnel</p> <p>Montant total : 3 200 000€ HT</p>
Calendrier	<p>14 mars 2019 : lancement du projet, délibération d'engagement de la commune à assurer la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Octobre 2019 : premier plan de financement prévisionnel</p> <p>Janvier 2020 : demande de DETR pour une étude portant sur la construction d'une caserne de gendarmerie</p> <p>2020 : étude réalisée par AsCoRéal.</p> <p>24 septembre 2021 : nouvel estimatif : 3 200 000€ HT</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>PLU de Corbigny</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Livraison, satisfaction des gendarmes et usagers</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Proposer des services publics de qualité est une exigence à laquelle Corbigny se doit de répondre, tant pour les usagers que pour les gendarmes.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 19

RENFORCER LA COMMUNICATION DE LA MAISON FRANCE SERVICE DE CORBIGNY

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Renforcer la communication de la Maison France Service de Corbigny
Action n°	2.3.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	CCTBC
Description de l'action	<p>La Maison France Services de Corbigny est hébergée et mise en œuvre par la communauté de communes à la Maison de Pays. Elle joue un rôle crucial d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes alors que de plus en plus de grands services sont délocalisés dans une logique de concentration.</p> <p>La Maison France Service accueille diverses permanences sur de nombreux sujets qui ne sont pas toujours connues par des usagers qui en auraient pourtant besoin. Tout l'enjeu est donc de renforcer la communication et pourquoi pas d'élargir les permanences.</p>
Partenaires	CCTBC
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de permanences et de personnes renseignées ou accompagnées

FICHE ACTION N° 20

CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS CORBIGEOIS A PROXIMITE DE L'ABBAYE ET DE LA CITE SCOLAIRE

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements de proximité diversifiés et qualitatifs
Action nom	Construction du Centre Social et Culturel du Pays Corbigeois à proximité de l'abbaye de Corbigny et de la cité scolaire.
Action n°	2.3.3.
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny EPCI
Description de l'action	CF Annexe détaillée Reconstruction du Centre Social et Culturel du Beuvron
Partenaires	ETAT, CAF de la Nièvre, services sociaux du Départements, Centre social et Culturel du pays Corbigeois, ensemble des acteurs sociaux (autres centres sociaux, MSA, CPAM, CARSAT, microcrèche, Maison France Service, Pole Emploi, Mission locale Cœur du nivernais, Mission numérique, Associations Culturelles, Ecole de musique de Corbigny, Communes, Pays Nivernais Morvan, Banque des territoires...
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses prévisionnelles suite à l'étude de faisabilité (montant HT) : Coûts estimatifs des travaux : 1138200 € Maitrise d'œuvre : 125 202 € BET, Contrôle technique, SPS, Contrôle d'étanchéité : 39 000 € Divers (géomètre, archéologie, sondage sol, paysagiste) : 23 000 € Total dépenses prévisionnel : 1 325 402 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement prévisionnel : Subventions DETR demandée : 662 701 € Département Contrat Cadre : 150 000 € CAF de la Nièvre : 75 000 € Autres subventions (autres collectivités ou appel à projet à chercher) : 150 000 € Autofinancement : 287 701 €

	Total Ressources : 1 325 402 €
Calendrier	<p>Printemps et début d'été 2022 :</p> <p>Acquisition de la parcelle auprès de la commune de Corbigny</p> <p>Intervention d'un géomètre pour le relevé du terrain</p> <p>Prise de contact avec la DRAC concernant les interventions archéologiques préventives</p> <p>Etude de sol en accord avec la DRAC</p> <p>Rédaction du cahier des charges pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre et échange du cahier des charges pour validation avec l'Architecte des Bâtiments de France</p> <p>Recherche de financements</p> <p>2022/2023 :</p> <p>Poursuite recherche de financements</p> <p>Dossier de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (bureau d'étude spécifique)</p> <p>Mise en œuvre du projet et Démarche d'Obtention du Permis de Construire</p> <p>Dossier de Consultation des Entreprises</p> <p>Démarrage du Chantier</p> <p>Automne 2024 : Réception finale du Bâtiment et prise de possession des lieux par le Centre Social et Culturel</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Niveau de Performance BEPOS, accessibilité du bâtiment</p> <p>Qualité architecturale et insertion paysagère</p> <p>Evolution de la fréquentation</p> <p>Evolution du nombre d'animation par public ciblé</p> <p>Evolution du nombre d'ETP</p> <p>Retour des familles, enfants, adolescents, seniors, habitants ; participation aux différentes activités, animations mises en place, satisfaction et confiance des usagers</p> <p>Retour et satisfaction des partenaires</p> <p>Développements d'animations communes/formations dans une logique de mise en réseau des acteurs partenaires, des pôles sociaux de la CCTBC (Corbigny, Tannay, Brinon) et au-delà</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité en maintenant et améliorant les services et missions du centre social et culturel intercommunal du Pays Corbigeois, en maintenant les emplois liés à cette activité, en renforçant le pôle scolaire et périscolaire existant à Corbigny. De plus, de par sa relocalisation, il permet le développement d'un projet privé d'extension de l'EPHAD de Corbigny répondant à un autre enjeu fort sur cette centralité.</p>
Annexes	Annexe 9 : Notice explicative du projet Centre Social

FICHE ACTION N° 21

VALORISER L'ABBAYE DE CORBIGNY COMME NOYAU CULTUREL EN AMÉLIORANT LA COMMUNICATION

Orientation stratégique	Axe 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs
Action nom	Valoriser l'Abbaye de Corbigny comme noyau culturel en améliorant la communication
Action n°	2.4.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny
Description de l'action	<p>La commune de Corbigny dispose d'édifices constituant un patrimoine culturel de qualité. En effet, l'Abbaye Saint-Léonard est classée Monument historique depuis 2001. Elle témoigne d'une architecture extérieure et intérieure exceptionnelle. En accueillant des compagnies professionnelles et des associations culturelles communales, elle est un lieu de création et de diffusion artistique de rang départemental voire régional (chorégraphie).</p> <p>Cependant, cette pépite de Corbigny mériterait d'être davantage connue et cela passe par la communication qu'il faudra encore améliorer ainsi que la visibilité de l'édifice. Par ailleurs, le Pays Corbigeois est une étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle ; d'où une fréquentation relativement importante de randonneurs et de pèlerins.</p>
Partenaires	CCTBC : aides et visites guidées réalisées DRAC OTSI, Nièvre Attractive
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU de Corbigny
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'Abbaye
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>L'Abbaye est un élément marquant, représentatif de Corbigny et qui contribue par son rayonnement culturel à renforcer la fonction centrale de la commune.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 22

REALISATION D'UN PLAN GUIDE D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	Axe 3 : L'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine
Action nom	Réalisation d'un Plan Guide d'aménagement des espaces publics
Action n°	3.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>La commune de Corbigny a plusieurs projets d'aménagement de l'espace et de valorisation de l'espace public afin d'améliorer le cadre de vie de la population locale et renforcer l'attractivité : Notamment, la reconversion de la friche, ancienne station-service et garage située rue de l'Abattoir ; l'aménagement des abords de l'Abbaye en incluant la question de la longère classée à proximité ; la mise en valeur des « Promenades » et le cheminement de la rivière de l'Anguisson ; repenser l'aménagement des entrées et sorties de ville pour les rendre plus attractives, réaménager et mettre en valeur la rue commerçante. Tout cela dans un esprit global de mieux relier le centre-ville avec la zone de l'Abbaye.</p> <p>Un Atelier d'Aménagement a eu lieu le 27 janvier 2021 afin de traiter ces points. Compte tenu des nombreuses réflexions que la ville tente de mener sur ses espaces publics, l'attractivité de son centre, la valorisation de son patrimoine, il est nécessaire de confier une mission de Plan Guide à une équipe d'urbanistes/paysagistes concepteurs. Cela permettrait de pouvoir plus facilement se projeter, et d'envisager une stratégie d'aménagement et donc de revitalisation à court, moyen et long terme. Il s'agit d'anticiper l'avenir et de s'inscrire pleinement dans le programme PVD en ayant une réserve de projets prêt pour répondre à de futurs programmes d'investissement nationaux ou régionaux.</p> <p>Le Plan Guide à l'échelle de la commune mais en traitant plus particulièrement les projets cités fera ressortir les enjeux, les lieux de projet, une planification et une priorité d'investissement.</p>



	<p>Il s'agit pour Corbigny de se doter d'une stratégie générale d'aménagement. Pour ce faire, un cahier des charges sera monté afin de recruter l'équipe qui réalisera le Plan Guide.</p>
Partenaires	<p>CD 58, Banque des Territoires DETR PNR Morvan CAUE Pays Nivernais Morvan ABF, DRAC Dispositif Petite centralité</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livrable Plan Guide, cohérence entre les projets, priorisation dans la réalisation des projets
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>La ville de Corbigny recèle de remarquables potentiels et de ressource bâties, urbaines, paysagères, commerçantes, de services, qu'il convient de valoriser.</p> <p>Le déploiement à court, moyen et long terme des actions qui découleront du Plan Guide permettront à Corbigny de renforcer sa fonction de centralité au sein de la CCTBC grâce à des espaces publics attractifs et de qualité.</p>
Annexes	Annexe 4 : Recommandations de l'Atelier d'Aménagement de Corbigny (Monsieur l'Architecte-Conseil de l'Etat et Monsieur le Paysagiste-Conseil de l'Etat)



FICHE ACTION N° 23

RENOVATION DU PORCHE DE L'EGLISE DE CORBIGNY

Orientation stratégique	Axe 3 : L'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine
Action nom	Rénovation du porche de l'église de Corbigny
Action n°	3.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny - Collectivité Territoriale
Description de l'action	<p>La commune possède une église gothique Saint-Seine consacrée en 1537 qui renferme du mobilier et des éléments architecturaux classés ainsi que la Tour Lebel, inscrite au titre des monuments historiques en 1946.</p> <p>Il s'agit de rénover son porche, le restant ne nécessitant pas actuellement de rénovation.</p> <p>En effet, le porche se dégrade et pourrait être dangereux pour les usagers du site.</p>
Partenaires	Fondation du Patrimoine, CD58, DRAC, Région, ABF
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie. Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>La ville de Corbigny recèle de remarquables potentiels et de ressource bâties dont l'église fait partie, qu'il convient de valoriser et de conserver.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 24

RENOVATION DE L'ABBAYE SAINT-LEONARD DE CORBIGNY

Orientation stratégique	Axe 3 : L'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine
Action nom	Rénovation de l'Abbaye Saint-Léonard de Corbigny
Action n°	3.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny Collectivité Territoriale
Description de l'action	La commune possède l'Abbaye Saint-Léonard qui est classée Monument historique depuis 2001. Elle témoigne d'une architecture intérieure comme extérieure exceptionnelle qu'il convient de préserver. La rénovation par tranche de l'Abbaye doit se faire petit à petit car cet édifice aussi magnifique soit-il reste une lourde charge financière pour la commune.
Partenaires	Fondation du Patrimoine, CD58, DRAC, Région, ABF, Nièvre Attractive
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rénovation progressive de certaines parties de l'Abbaye (ex : le logis de l'abbé)



FICHE ACTION N°25

ACCOMPAGNER LA (RE)ORGANISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE A L'ECHELLE COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Accompagner la (ré)organisation de la restauration collective à l'échelle communale ou intercommunale
Action n°	4.1.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune ou CCTBC
Description de l'action	<p>Depuis la fin d'année 2021, la commune de Corbigny et plus largement à l'échelle de la CCTBC, Cervon et Gacôgne ont rejoint le dispositif initié par le Pays Nivernais Morvan « Le Labo des Cantines », qui vise à accompagner les structures (écoles, collèges, maisons de retraite...) qui font de la restauration collective pour intégrer plus de produits locaux et bio dans les repas et ainsi répondre aux exigences des lois Egalim et Climat Résilience imposant un certain pourcentage.</p> <p>Concernant Corbigny, l'école Jules Renard et l'EPHAD sont principalement impliqués dans la démarche.</p> <p>Suite à des audits passés, le prestataire BioBourgogne a été retenu pour aider dans cette transition. Des formations collectives avec les cantiniers, gestionnaires, directeurs d'établissements, élus seront organisés tout au long de l'année par BioBourgogne qui mettra à disposition son expertise. Des formations théoriques et pratiques sont prévues pour aider les structures à mieux s'approvisionner en local, jouer sur la saisonnalité, varier les menus avec du végétarien au moins une fois par semaine.</p> <p>La problématique du foncier, de l'approvisionnement et des coûts seront abordés. En partant de la restauration collective, le but est d'impulser une dynamique locale, fédérer les acteurs et les filières courtes. A terme, l'objectif est de favoriser une économie de proximité et un accès facilité à la population pour promouvoir une alimentation de qualité et à faible coût pour le consommateur. Il s'agit aussi de palier à la problématique du foncier et du maraîchage.</p>



	<p>Actuellement, il n'y a pas de gestion centralisée sur Corbigny pour la préparation des repas à destination des différentes structures de restauration collective. Chacun réalise les repas dans son établissement ou se fait livrer par un privé.</p> <p>De ce fait, il semblerait pertinent d'étudier une réorganisation optimale de la restauration collective sur Corbigny. A savoir s'il faut simplement réorganiser les cuisines actuelles, acheter du matériel, prévoir un ETP supplémentaire pour faire face à la charge de travail supplémentaire de travailler des produits frais et locaux ; ou s'il faut étudier la mise en place d'une légumerie ou encore une cuisine centrale sur Corbigny pour préparer l'ensemble des repas pour les établissements de restauration collective. Il s'agirait de demander une Etude d'opportunité et de Faisabilité sur la restructuration- de la restauration collective à l'échelle de Corbigny dans un premier temps. Cela permettrait de voir quelle solution est la plus adaptée en afin d'établir un plan d'actions et de prévoir les éventuels financements d'outils collectifs permettant l'approvisionnement de produits locaux et bio dans les cantines.</p> <p>Pour résumer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements immatériels : études techniques (études d'opportunité et de faisabilité) pour la création d'infrastructures nécessaires (cuisines centrales, légumeries, plateformes logistiques) ou pour l'organisation de la logistique de livraison, ingénierie (coordination) • Investissements matériels : travaux d'aménagements d'infrastructures, équipements
Partenaires	Commune de Corbigny, CCTBC, Département de la Nièvre, La Région BFC, Etat, Europe, Pays Nivernais Morvan, Banque des territoires, Chambres consulaires ou fédérations professionnelles : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Biobourgogne, CERD
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 € HT pour une étude dans un premier temps Le plan d'action résultant de l'étude sera à chiffrer par la suite



Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. partenaires financiers : Etat, Banque des Territoires, Région, Département, Europe, communauté de commune, commune
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PAT Pays Nivernais Morvan, Contrat Pays Nivernais Morvan – Région BFC, Contrat-cadre Département et CC, Contrat Leader, Contrat Pays Nivernais Morvan – Département, DETR, DSIL, FNADT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Optimisation du coût de la préparation des repas Evolution de la part du local et du bio dans les structures de restauration collective, réduction du gaspillage alimentaire, constitution de circuits d'approvisionnement en local, partenariats producteurs/resto co. Nombre d'études menées Nombre de personnes bénéficiaires d'une préparation de repas en local (étant passé d'un prestataire externe sans ancrage local vers une cuisine locale sur le territoire)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie. Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives.... Renforcer et développer les circuits courts et notamment une alimentation locale au sein de la restauration collective permet une économie de proximité plus forte. Une potentielle réorganisation de la restauration collective a pour objectif de gagner en efficacité, d'optimiser les coûts et de parvenir à un meilleur approvisionnement en local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 26

ORGANISER DES TEMPS DE FORMATIONS ET DE SENSIBILISATION

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Organiser des temps de formations et de sensibilisation
Action n°	4.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Depuis la fin d'année 2021, la commune de Corbigny et plus largement à l'échelle de la CCTBC, Cervon et Gacôgne ont rejoint le dispositif initié par le Pays Nivernais Morvan « Le Labo des Cantines », qui vise à accompagner les structures (écoles, collèges, maisons de retraite...) qui font de la restauration collective pour intégrer plus de produits locaux et bio dans les repas et ainsi répondre aux exigences des lois Egalim et Climat Résilience imposant un certain pourcentage.</p> <p>En 2022, le Pays a conclu un marché avec BioBourgogne afin qu'ils organisent des sessions de formations à destination des acteurs de la restauration collective (cuisiniers, gestionnaires, élus...). Ces temps de formations et d'échanges touchent à différents sujets : les alternatives végétariennes, le gaspillage alimentaire, la sensibilisation au goût, la saisonnalité, l'approvisionnement en local, sensibilisation et information sur l'équilibre alimentaire (aspects nutrition-santé) ...</p> <p>Il semble pertinent de poursuivre ces formations, en les élargissant aussi à de nouveaux publics (élèves, familles, publics fragiles) afin de continuer dans la dynamique lancée et de pouvoir répondre aux attentes. Un travail pédagogique semble nécessaire pour impliquer davantage la population à ces questions, sur l'exemple du Labo des Cantines.</p>
Partenaires	Commune de Corbigny, CCTBC, Département de la Nièvre, La Région BFC, Etat, Banque des Territoires, Europe, Pays Nivernais Morvan, CAF, CCAS, Centres sociaux, associations, Agence régionale de Santé

Dépenses prévisionnel/définitif	Coût des formations pour une année estimé à 40.000€ sur 1 an, 80 000€ sur 2 ans
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. partenaires financiers : Etat, Région, Département, Europe, communauté de commune, commune
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan, CRTE CRTE, Contrat Pays Nivernais Morvan – Région BFC, Contrat-cadre Département et CC, Contrat Leader, Contrat Pays Nivernais Morvan – Département, DETR, DSIL, FNADT, contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS),...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Changement de pratiques, partenariats avec des producteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie. Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives.... Renforcer et développer les circuits courts et notamment une alimentation locale constitue un enjeu majeur. La sensibilisation aux questions alimentaires est une partie de la chaîne de l'économie circulaire.
Annexes	

FICHE ACTION N°27

PERENNISER L'OUTIL ABATTOIR DE CORBIGNY (abattoir et salle de découpe)

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Pérenniser l'outil abattoir de Corbigny (abattoir et salle de découpe)
Action n°	4.2.1
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Corbigny est propriétaire d'un abattoir et elle avait confié par convention d'affermage, l'exploitation de cet abattoir à un opérateur privé, SICAVYL, aux droits duquel est venu le groupe SICAREV après le rachat par celui-ci de la société précédente.</p> <p>Il s'agit d'un abattoir public qui représentait les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abattoir multi espèces : 3 chaînes d'abattage (bovins, porcins, ovins, caprins) - Volume abattu : 2100T en 2017 avec la répartition : bovins 55%, veaux 6%, porcins 37%, et ovins/caprins 2%. - Clos et couvert datant des années 1970-80. <p>La société SICAREV a quitté définitivement la gestion de l'abattoir au 31 décembre 2021.</p> <p>Un atelier de découpe « Les Viandes Du Nivernais » est situé à proximité de l'abattoir, il appartient au groupe SICAREV ainsi que le terrain. Cet atelier découpe environ 1500t avec des prestations diverses. L'exploitant s'est séparé de l'activité de découpe en même temps que l'abattoir en décembre 2021.</p> <p>La question de la reprise de l'abattoir et de l'activité découpe est cruciale. Il s'agit d'un outil structurant pour les filières d'élevage et en matière d'alimentation locale, c'est un élément économique majeur.</p>

	<p>Les élus affirment leur volonté de maintenir ce dispositif de transformation agricole, car c'est un formidable outil de valorisation de la viande pour les agriculteurs, mais c'est aussi un moyen de maintenir et de créer de nouveaux emplois qualifiés, non délocalisables dans un territoire rural qui met tout en œuvre pour consolider son attractivité et ses filières locales.</p> <p>En lien avec la SICAGEMAC, société exploitante du marché aux bestiaux, et afin de proposer un projet de reprise adapté aux besoins du territoire, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dominée par les professionnels est en cours de création. La gouvernance de la SCIC appartient principalement aux utilisateurs.</p> <p>L'identification et le rassemblement des futurs sociétaires est en cours.</p> <p>Des travaux de modernisation sont envisagés sur une durée de 18 mois environ. L'atelier de découpe a été acheté courant mai par la CCTBC.</p> <p>360 000€ sont nécessaires au démarrage dont 120 000€ de fonds propres. Les travaux d'urgence, pour une remise en état de leurs bâtiments respectifs, vont être réalisés en concession de travaux, par la commune et la communauté de communes, avec le soutien financier de l'Etat et du Département.</p>
Partenaires	CD 58, CCTBC, Commune de Corbigny, SCIC, Région BFC, Europe, sociétaires de la SCIC (professionnels, bouchers, producteurs, collectivités, habitants), SICAGEMAC
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, PAT Pays Nivernais Morvan, Contrat Pays Nivernais Morvan – Région BFC, Contrat-cadre Département et CC, Contrat Leader, Contrat Pays Nivernais Morvan – Département, DETR, DSIL, FNADT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réouverture de l'abattoir et salle de découpe, nombre d'employés, tonnage
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.

	<p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>L'activité d'abattage et de découpe de Corbigny sont des points centraux pour les filières agricoles et alimentaires locales. Toute une chaîne économique repose sur cet outil.</p>
Annexes	Notes d'information

FICHE ACTION N°28

ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION POUR REpondre A LA DEMANDE LOCALE

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Encourager la diversification de la production pour répondre à la demande locale
Action n°	4.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Les constats tirés des expériences de la restauration collective ont montré des carences concernant la diversité des productions présentes sur le territoire, notamment pour le maraîchage.</p> <p>Pour faciliter la diversification des activités agricoles, il faut aussi faciliter l'accès au foncier. Cela peut se faire de différentes manières : trouver du foncier communal/intercommunal ou en acquérir en lien avec les débouchés possibles avec la restauration collective. La question de l'acquisition de foncier peut être une action communale ou de la CCTBC, dans le but de développer une stratégie foncière pour les installations.</p> <p>Afin d'inciter des porteurs de projet à s'installer, plusieurs possibilités peuvent s'envisager : investir dans des infrastructures/aménagements, du matériel de travail mutualisé, un espace de stockage pour la production locale, espace-test...</p> <p>Il est important d'accompagner les producteurs, tant ceux déjà installés que ceux qui souhaiteraient s'installer. Il s'agit de créer un réseau, de mettre en lien les acteurs, mais aussi de favoriser les échanges entre pairs.</p> <p>En partant d'un diagnostic actuellement en cours, l'objectif est de faire face à des manques en termes de productions et notamment en maraîchage.</p> <p>La question des reprises d'exploitation est également au cœur des préoccupations, pouvoir anticiper les départs à la retraite.</p> <p>Aussi, dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan, un travail en partenariat en cours avec le Parc naturel régional du Morvan pour impulser l'émergence de nouvelles filières alimentaires.</p>



	<p>Les actions spécifiques pour attirer des porteurs de projet et faciliter des installations agricoles pourraient se faire en lien avec ces différentes dynamiques territoriales.</p> <p>Pour résumer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissements immatériels : études techniques et prestation d'AMO, animation/ingénierie, campagnes de communication • Investissements matériels : aménagements, équipements
Partenaires	<p>Commune de Corbigny, CCTBC, Département de la Nièvre, La Région BFC, Etat, Banque des Territoires, Europe, Réseau RARES, Pays Nivernais Morvan, Safer, associations (Terre des liens...),</p> <p>Le Parc naturel régional du Morvan, Collectifs de producteurs</p> <p>Chambres consulaires ou fédérations professionnelles : Chambre d'agriculture de la Nièvre, Biobourgogne, CERD</p>
Dépenses prévisionnel/définifitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Rendu du diagnostic : fin 2022</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action : 2023-2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de collectivités ayant entamé des démarches pour l'acquisition de foncier ou pour l'installation de producteurs sur le foncier communal existant,</p> <p>Nombre de producteurs accompagnés.</p> <p>Nouvelles installations, diversification des productions, reprises,</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Renforcer et développer les circuits courts et notamment une alimentation locale constitue un enjeu majeur. Ce développement passe aussi par la diversification de la production agricole.</p>

FICHE ACTION N°29

FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
Action n°	4.2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le département de la Nièvre affiche le taux de pauvreté le plus élevé de Bourgogne-Franche-Comté. Une conséquence de cette pauvreté est l'insécurité et précarité alimentaire dont souffre une partie de la population. Une étude récente en la matière a mis en lumière un degré de précarité alimentaire particulièrement élevé sur trois communautés de communes du département : Tannay-Brinon-Corbigny, Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire Morvan. Une partie de la population des zones rurales rencontre des difficultés d'accès aux structures distribuant l'aide alimentaire.</p> <p>Il s'agit de soutenir financièrement des actions qui améliorent l'accès à une alimentation saine et locale à la population précaire en milieu rural. Ces actions peuvent concerner toute la chaîne, allant de la production (jardin d'insertion de maraîchage par exemple), la récupération (collecte de productions/des invendus auprès de la grande distribution, actions anti-gaspi par exemple), la transformation (à partir de produits récupérés par exemple) jusqu'à la distribution (paniers solidaires, épicerie sociale et solidaire...). Le soutien financier peut concerner tous les investissements nécessaires à la réalisation de ces actions : investissements matériels et immatériels.</p> <p>L'objectif est de permettre à chacun et notamment aux personnes qui rencontrent des difficultés sociales d'accéder à une alimentation de qualité et locale, il s'agit d'un enjeu de santé publique. La précarité alimentaire est quelque chose de plus en plus prégnant face à une hausse généralisée des prix.</p> <p>Plusieurs actions peuvent être menées en lien avec les acteurs sociaux du territoire : travail avec les commerçants, producteurs etc. pour réorienter certains produits à destination de ces personnes et éviter le gaspillage, mettre</p>



	<p>en place des jardins collectifs, AMAP, paniers de produits frais à prix solidaire, des épiceries sociales et solidaires...</p> <p>Il s'agira dans un premier temps d'expérimenter différentes solutions sur le territoire et de renforcer, à terme, le tissu associatif d'aide alimentaire, ceci dans une démarche d'implication des publics concernées.</p> <p>Ce chantier s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan.</p>
Partenaires	Commune de Corbigny, CCTBC, CD58, acteurs de l'aide alimentaire (Croix Rouge, Secours catholique, Resto du cœur,...), acteur du domaine du social (centres sociaux, CCAS), grande distribution, restaurateurs, producteurs agricoles, bénévoles
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. partenaires financiers, et fondations privées agissant dans le domaine
Calendrier	2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan Alimentaire Territorial du Pays Nivernais Morvan, CRTE, Contrat Pays Nivernais Morvan – Région BFC, Contrat-cadre Département et CC, Contrat Leader, Contrat Pays Nivernais Morvan – Département, DETR, DSIL, FNADT
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Bénéficiaires des dispositifs, consommation d'une alimentation de meilleure qualité, réduction du gaspillage, création de partenariats et développement de dispositifs (Le nombre de services déployés sur le territoire, et volumes d'aliments distribués), le degré d'utilisation par les usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.</p> <p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Renforcer et développer les circuits courts et notamment une alimentation locale constitue un enjeu majeur car</p>

	<p>l'accès à une alimentation de qualité est une question de santé publique.</p>
<p>Annexes</p>	



FICHE ACTION N° 30

MARCHE ET FOIRE : COMMUNIQUER PLUS, RENFORCER LES EQUIPEMENTS ET LE MATERIEL

Orientation stratégique	Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité
Action nom	Marché et foire : communiquer plus, renforcer les équipements et le matériel
Action n°	4.3.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Corbigny
Description de l'action	<p>La commune de Corbigny organise un marché hebdomadaire et une foire mensuelle qui sont très fréquentés. Corbigny conserve une tradition commerçante forte, des personnes viennent parfois de loin pour le marché et la foire qui sont réputés dans le département. Ces événements sont une force d'attractivité qu'il convient de renforcer et développer : via une communication accrue, l'achat de matériel et équipements supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement et pour attirer de nouveaux exposants. Dans cette dynamique afin de conserver un marché attractif en période plus creuse (janvier, février, mars), la commune propose la gratuité aux exposants.</p>
Partenaires	Commune de Corbigny, CD58, Pays Nivernais Morvan
Dépenses prévisionnel/définitif	Achat de matériel et équipements
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Projet de territoire de la CCTBC, PAT Pays Nivernais Morvan
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet s'inscrit dans une Zone de Revitalisation Rurale dont Corbigny fait partie.



	<p>Corbigny exerce un rôle de noyau central au sein de la CCTBC : nombre d'habitants, commerces et services, emplois, installations sportives....</p> <p>Renforcer et développer les circuits courts et notamment une alimentation locale constitue un enjeu majeur. Cela passe par les marchés et foires organisées qui constituent un vecteur d'attractivité essentiel.</p>
Annexes	

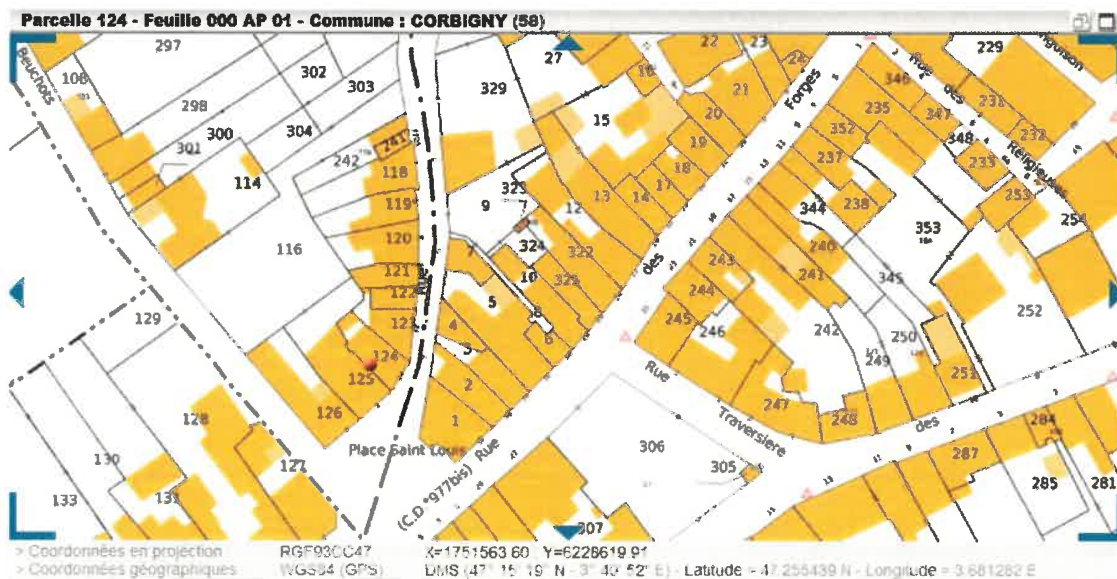


Annexe 8 – Annexes de fiches actions

Fiche-action 1 : Localisation et photographies des 3 opérations réhabilitations mixtes envisagées

Photos des façades et cadastre des 3 bâtiments réhabilitations mixtes locaux commerciaux/logements par Nièvre Aménagement à Corbigny – 3 études de faisabilité

1- Ancien salon de coiffure, 14 rue des Essais, AP 124

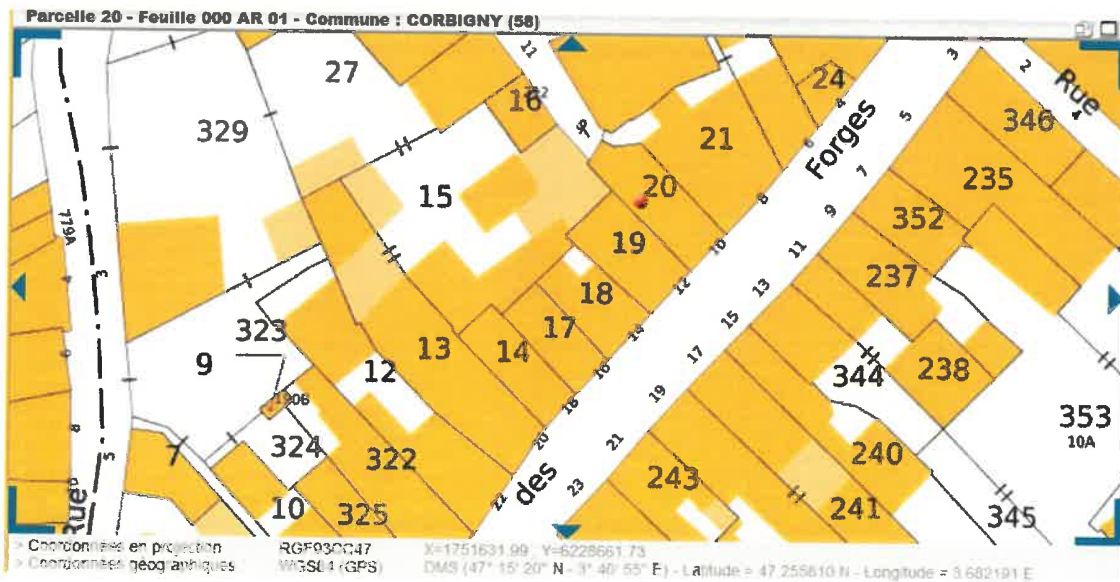


Source : cadastre.gouv.fr

2- Ancien magasin électroménager réparation Thierry Giudici, 8 et 10 rue des Forges AR 20 et AR 21

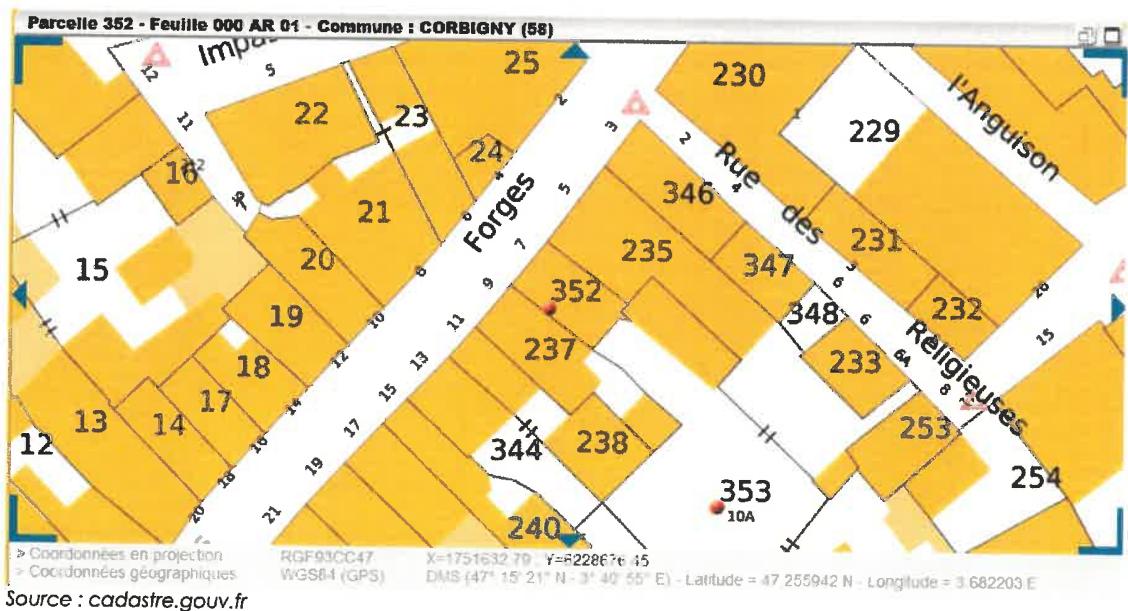


Correspond aux 3 vitrines



Source : cadastre.gouv.fr

3- Cordonnerie Multi services Jacques Poy, 7 rue des Forges, AR 352



Fiche-action 9 : Notice explicative du projet salle fitness et musculation de Corbigny(demande DETR)

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : COMMUNE DE CORBIGNY

INTITULÉ DE L'OPÉRATION : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT

Contexte :

La commune de Corbigny souhaite construire une salle de sport (fitness, musculation, cours collectifs) afin de compléter l'offre d'infrastructures sportives existantes dans le but de renforcer le lien social, le bien-être de la population et l'attractivité de la ville. En effet, il n'existe pas de salle de sport de ce type sur le territoire, la plus proche étant à Nevers. Sur le territoire communal, on trouve notamment un gymnase pour les diverses associations sportives et établissements scolaires, des terrains de foot, de tennis, un city-stade récemment édifié pour les jeunes. La future salle de sport correspond à une demande forte et s'adressera à un public varié (de jeunes à seniors avec des équipements et cours adaptés). Ce sera également un outil pour les adhérents des diverses associations sportives corbigeoises qui souhaitent se muscler ou améliorer leur endurance en complémentarité de leur activité...

Descriptif de l'opération et objectifs :

La future salle de sport sera située sur un terrain appartenant déjà à la commune, à côté du Cossec en face du supermarché actuel. Il s'agit de la section AH Parcelle 261 « Les Grands Champs » à Corbigny.

Le choix de cet emplacement présente de nombreux avantages : zone du complexe sportif, espace de passage lié à la proximité avec le supermarché, l'enseigne de bricolage, station essence, champ de foire avec de très nombreuses places de stationnement. Il n'y a donc pas besoin de créer de parking, simplement de viabiliser des places handicapées devant le bâtiment. Cet emplacement stratégique bénéficie d'une forte visibilité.

Le bâtiment d'une surface d'environ 365m² comportera deux salles : une salle de fitness/musculation avec machines et une salle de cours collectifs avec des espaces de rangement du matériel ainsi que des vestiaires, douches et WC. Le bois sera un matériau privilégié en circuit court et le bâtiment respectera les normes d'écoconstruction.

La salle de sport a pour objectif de combler un réel manque sur le territoire et d'apporter une plus-value supplémentaire dans l'offre de Corbigny existante ; en mettant en avant le bien-être, la santé et le lien social tout en s'adressant à un large panel de personnes.

En se basant sur une aire de chalandise de 20 minutes autour de Corbigny, le but est de capter à minima 5 à 6% des personnes, ce qui estimerait le potentiel d'adhérents entre 393 et 472. Avec un potentiel estimé à 7% toujours sur cette même aire de chalandise, on arrive à 550 personnes.

Observations :

La construction d'une salle de sport fitness et musculation à Corbigny correspond à un projet fort du mandat actuel et sur lequel l'attente est importante pour palier à ce manque sur le territoire.

Fiche-action 15 : Notice explicative du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Corbigeois



Maison de santé pluridisciplinaire du Pays Corbigeois

1. Historique et contexte

L'idée de créer une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Corbigny remonte aux années 2007-2008. Mais le projet n'avait pu aboutir avant 2014, faute de parvenir au consensus nécessaire entre professionnels de santé, entre ces derniers et la Communauté, ainsi qu'au sein du Conseil communautaire du Pays Corbigeois. Les débats avaient porté sur la localisation, sur le projet d'architecture ainsi que sur le coût du programme. Et un projet d'architecture complet avait notamment été rejeté par le Conseil communautaire en 2013.

Entièrement redéfini après mars 2014, sur une localisation nouvelle - avenue du 8 mai 1945 à Corbigny – et sur un format plus compatible avec les possibilités de chacun- le projet de MSP a été redessiné à partir de données quantitatives et fonctionnelles tirées du recueil des besoins (techniques, juridiques et financiers), effectué auprès des professionnels de santé intéressés par ce projet de regroupement. La configuration du bâtiment actuel ainsi que ses coûts fonctionnels résultent ainsi entièrement de l'association étroite des professionnels de santé au projet.

Pour parer au risque de désertification médicale et de réduction de l'accès aux soins sur notre territoire, les professionnels de santé de l'ancien canton de Corbigny, réunis en association, et la Communauté de Communes, alors du Pays Corbigeois, ont décidé à partir d'un diagnostic de santé partagé de regrouper les professionnels de santé dans un lieu unique en vue de :

- Répondre favorablement aux attentes de la population locale,
- Mutualiser les moyens et les coûts de la structure,
- Favoriser l'exercice pluridisciplinaire de la santé,
- Rendre le territoire plus attractif pour l'installation de professionnels de santé,
- Optimiser les chances de remplacements des professionnels en cas de départ, en renforçant l'attractivité pour les jeunes médecins notamment.

Ce programme est le troisième volet d'une action simultanée engagée par les communautés de communes voisines qui ont en 2017 fusionné avec le Pays Corbigeois. (cabinets médicaux secondaires à Brinon sur Beuvron et MSP à Tannay livrés entre 2016 et 2018)



2. Coût et financement du programme

Le budget du programme est ainsi construit :

Dépenses

	HT	TVA	TTC
Frais préliminaires	6 493,00 €	1 298,60 €	7 791,60 €
Travaux	1 427 070,00 €	285 414,00 €	1 712 484,00 €
Honoraires travaux	225 720,00 €	45 144,00 €	270 864,00 €
Assurances	13 279,00 €		14 474,00 €
Frais annexes	4 837,00 €	967,40 €	5 804,40 €
Taxe aménagement	9 857,00 €		9 857,00 €
	1 687 256,00 €	332 824,00 €	2 021 275,00 €

Recettes

La collectivité a bénéficié des financements comme indiqué ci-dessous :

Conseil Régional	150 000,00 €	8,89%
DETR	500 000,00 €	29,63%
ETAT (FNADT - Contrat de Pays)	120 000,00 €	7,11%
CD58 - Contrat cadre	150 000,00 €	8,89%
FEADER	155 765,71 €	9,23%
Autofinancement emprunt	611 490,29 €	36,24%
	1 687 256,00 €	

3. Les opérations de travaux

Pour mener à bien ce projet, la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la société départementale spécialisée « Nièvre Aménagement » en octobre 2014.

Pour la maîtrise d'œuvre, la communauté de communes du Pays Corbigeois a retenu, en mai 2015, après concours d'architecture (auquel ont répondu plus de 25 cabinets), le cabinet d'architecte DIE WERFT basé à Paris et à Munich pour la réalisation du bâtiment. Cette équipe expérimentée a notamment travaillé sur de grands projets nationaux comme le musée national d'art égyptien de Munich, le Museum d'histoire naturelle de Bordeaux, l'Institut Max Planck ainsi que des groupes industriels internationaux comme Knorr Bremse ou encore la firme automobile BMW. Surtout, plus proche de nous, et cette expérience a été déterminante dans le choix effectué par la Communauté, le cabinet

d'architecture DIE WERFT a réalisé la maison de santé de Mehun-sur-Yèvre, chef-lieu de canton du Cher au Nord-Ouest de Bourges, avec d'excellents résultats salués par la Ville de Mehun.

La première mission du cabinet a été la réalisation de l'avant-projet : propositions techniques, principe architectural, dimensionnement du bâtiment, étapes et échéancier du projet ainsi que son budget prévisionnel. Cette mission a donné lieu à la création d'une maquette exposée à la Maison de Pays de Corbigny et validée par le Conseil communautaire au printemps 2016.

Les marchés de travaux ont été attribués et notifiés aux entreprises en novembre 2016.

12 entreprises (dont 9 nivernaises) ont travaillé sur le chantier :

- **Lot 1 Gros Œuvre** : Entreprise MORINI Garchizy (Nièvre)
- **Lot 2 Charpente bois** : Entreprise LEGER Sancergues (Cher)
- **Lot 3 Couverture** : Entreprise LUTSEN St Eloi (Nièvre)
- **Lot 4 Menuiserie extérieure** : Entreprise MIROGLACE Nevers (Nièvre)
- **Lot 5 Ravalement** : Entreprise ENDUIT PRO Challuy (Nièvre)
- **Lot 6 Cloisons sèches, doublages, plafonds suspendus** : Entreprise PESCAGLINI Marzy (Nièvre)
- **Lot 7 Menuiserie intérieure, agencements** : Entreprise BRISSET Varennes Vauzelles (Nièvre)
- **Lot 8 Revêtement de sols et murs durs** : Entreprise ITB CONSTRUCTIONS à Ris Orangis (Essonne)
- **Lot 9 Peinture** : Entreprise CHIAVAZZA à Monéteau (Yonne)
- **Lot 10 Plomberie** : Entreprise POTIER Nevers (Nièvre)
- **Lot 11 CVC** : Entreprise POTIER Nevers (Nièvre)
- **Lot 12 Electricité** : Entreprise GALLOIS Varennes Vauzelles (Nièvre)
- **Lot 13 VRD Espaces verts** : Entreprise MORINI Garchizy (Nièvre)

Compte tenu de plusieurs aléas de chantier imprévus (météo, défaillances d'entreprise, difficultés techniques...) les travaux programmés pour durer environ entre 12 et 15 mois se sont déroulés sur 26 mois de février 2017 à fin avril 2019. Le bâtiment qualifié, après contrôle des services spécialisés, a été mis à disposition des professionnels début juin 2019.

4. Le fonctionnement de la MSP

Treize professionnels de santé libéraux ont intégré la maison de santé :

- 4 médecins généralistes,
- 4 infirmiers diplômés d'état,
- 1 infirmière du réseau de prise en charge « Asalée »²⁰,

²⁰ Créée en 2004 l'association Asalée met en œuvre un protocole de coopération entre médecins généralistes et infirmiers, en application des dispositions de l'article 51 de la loi HPST pour améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques.

- 1 ergothérapeute diplômé d'état, □ 1 pédicure-podologue, □ 2 ostéopathes.

En outre, le Centre de soins infirmiers et le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la Croix Rouge Française sont accueillis à la maison de santé.

La maison de santé accueille également des permanences de spécialistes :

- 1 cardiologue les mercredis à compter de décembre 2019,
- 1 sophrologue une fois par semaine,
- Le centre périnatal de Clamecy, un jeudi tous les 15 jours.

La télémédecine (consultations en ligne vidéo), déjà pratiquée depuis 2018 sur le territoire en dermatologie, va être prochainement étendue à la cardiologie et l'endocrinologie.

Pour compléter son offre, la maison de santé pluridisciplinaire du Pays Corbigeois est actuellement à la recherche d'un psychologue et d'une diététicienne.

La MSP est gérée par une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) constituée par les professionnels conventionnés par l'assurance maladie. Cette société de « moyens » est le locataire du bâtiment et gère toutes les relations avec la Communauté de communes.

Conçu pour être agrandi en fonction des besoins identifiés par les professionnels, le bâtiment pourra faire l'objet à moyen terme d'une extension en vue d'accueillir d'autres médecins et professionnels non encore présents au sein de la MSP.

Fiche-action 18 : Notice explicative du projet du nouveau Centre Social

Construction du Centre Social et Culturel du Pays Corbigeois à proximité de l'abbaye de Corbigny et de la cité scolaire.

Description de l'action :

Dès sa création, la communauté de communes s'est engagée à redéfinir et à mettre en cohérence la Politique Enfance Jeunesse suite à la prise de la compétence sociale sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour la période 2018-2021. La Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre et la CCTBC ont signé une Convention Territoriale Globale de services aux familles fin 2019. Ces deux contrats ont été définis autour d'objectifs communs et tiennent compte des spécificités locales. La reconstruction du centre social et culturel du Pays Corbigeois correspond à l'axe 5 : Animation de la vie sociale, action 5.1 de la Convention Territoriale Globale de services aux familles.

Le projet social du « centre social du futur à Corbigny » a été renouvelé pour la période de 2019 à 2023. Ces temps forts ont permis à la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny, la commune de Corbigny et au Centre Social et Culturel du Pays Corbigeois de réfléchir à l'amélioration de l'immobilier du centre social.

Le Centre Social et Culturel du Pays Corbigeois est situé à Corbigny, bourg centre de la communauté de communes et centralité. Le Centre Social et Culturel du Pays Corbigeois héberge, met en œuvre, gère et coordonne de nombreux services publics dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la famille, des seniors, des services à la personne et de la culture (microcrèche, centre de loisir, RAM, Service d'aide et de portage de repas à domicile, CLAS, ludothèque, ateliers parentalité, Réseau Faire Compagnie, ...). Il héberge actuellement des permanences des services sociaux du Conseil Départemental de la Nièvre (ceux-ci ont déménagé en 2021 sur un autre bâtiment à Corbigny), les restaurants du Cœur et sept permanences institutionnelles. De ce fait, le centre social et culturel contribue au renforcement des fonctions de centralité.

De nombreuses manifestations ponctuelles et des événements réguliers sont organisés par le Centre Social. Il contribue à l'animation du territoire en travaillant avec de nombreux partenaires sociaux, culturels, et sportifs, du handicap et de la santé. Le pilotage, l'animation des activités, l'accueil et la logistique sont assurés par 19 salariés pour 12,9 ETP.

Le bâtiment principal du centre social regroupe la plupart des activités. Néanmoins, des bâtiments secondaires hébergeant les activités de la micro crèche, du RAM et du centre de loisir sont localisés sur le site de la cité scolaire pour des raisons pratiques. Le bâtiment principal est aujourd'hui vétuste, a 52 ans et pose des soucis d'accessibilité. De plus, le départ des services de la Croix Rouge et des services sociaux du CD58 laisse prévoir des répercussions sur la situation financière et sur le fonctionnement du Centre Social.

Par ailleurs à proximité directe, l'EHPAD de Corbigny souhaite s'agrandir et une proposition de rachat a été faite concernant le CS. Un accord de principe a été voté en Conseil Communautaire sous réserve de la réimplantation.

Au vu de ces raisons, en concertation avec le centre social, une étude de faisabilité a été réalisée par le Cabinet d'Architecte Baroin sur la relocalisation du Centre Social à proximité du site de la cité scolaire et de l'Abbaye de Corbigny. Cette étude a permis de nous renseigner sur la faisabilité technique (besoins, programme, plan), d'étudier les contraintes notamment liés à la proximité de monuments historiques, de nous renseigner sur les coûts prévisionnels, la méthodologie, l'échéancier du projet en vue de l'acquisition du terrain à la commune de Corbigny.

Descriptif de l'opération et objectifs:

Aujourd'hui, forte de cette étude, la Communauté de Communes souhaite poursuivre le projet via l'acquisition du terrain auprès de la commune de Corbigny dans un premier temps. Un géomètre pour le relevé de terrain, une prise de contact avec la DRAC pour les interventions archéologiques ainsi qu'une entreprise pour réaliser l'étude de sol vont être sollicités par la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny. Une maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études spécifiques seront choisis pour mener à bien le projet de construction. Un dépôt de Permis de Construire sera déposé et soumis à l'accord de la DRAC et du SDAP58. Le choix des entreprises et le début des travaux seront alors effectués. Le futur bâtiment sera à énergie positive. Il comprendra l'ensemble des bureaux nécessaires pour accueillir les services de direction, d'animations, de comptabilité ainsi que les permanences effectuées par les partenaires dans le centre social. De plus, pour améliorer la fonctionnalité et les conditions d'accueil des locaux tout en répondant aux besoins nouveaux du Centre Social ; une salle polyvalente et une salle d'activité (pour les activités de groupes), un centre de loisir (ados), un laboratoire informatique et une ludothèque sont prévus. Enfin, les abords sur le terrain du centre social sont autant d'espaces potentiels pour une utilisation par le Centre Social pour de futures activités extérieures.

L'opération a de multiples objectifs :

- Améliorer l'attractivité des locaux et des conditions d'accueil, d'accessibilité et de sécurité du personnel et des usagers
- Améliorer l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite
- Maintenir du lien social par la pérennisation des services de proximité
- Améliorer la fonctionnalité des équipements pour les activités : le projet prévoit un accueil de loisir pour les adolescents qui permettra de renforcer le lien avec les familles en complément de l'accueil de loisir présent pour les maternelles au niveau des écoles. Le projet prévoit une salle d'activité et une salle polyvalent, toutes deux réservées aux activités et événements organisés par le centre social.
- Permettre le maintien de 19 salariés soit 12.9 ETP
- Construire un bâtiment à énergie positive répondant aux enjeux du développement durable et limiter ainsi les futures dépenses énergétiques pour le centre social

Plan de Financement Prévisionnel :

	MONTANT H.T	%
<u>DEPENSES</u> (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)		
Coûts estimatifs travaux	1 138 200.00 €	85.88
Maitrise d'oeuvre	125 202.00 €	9.45
BET, Contrôleur technique, SPS, Contrôle étanchéité	39 000.00 €	2.94
Divers (géometre, archéologie, sondage sol, paysagiste)	23 000.00 €	1.73
TOTAL DÉPENSES :	1 325 402.00 €	100.00
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION •DETR	662 701.00 €	50.00
Département (contrat cadre)	150 000.00 €	11.32
CAF de la Nièvre	75 000.00 €	5.66
Subventions autres collectivités	150 000.00 €	11.32
Autofinancement	287 701.00 €	21.70
TOTAL RESSOURCES :	1 325 402.00 €	100

Fiche-action 25 : Note d'information projet de reprise abattoir de Corbigny



Commune de Corbigny



Communauté de communes
Tannay · Brinon · Corbigny

INFORMATION

Point d'étape sur la reprise de l'activité de l'abattoir et salle de découpe de Corbigny

Madame, Monsieur,

Afin que l'information la plus complète puisse vous être partagée, nous souhaitons établir régulièrement un point d'avancement de la reprise de l'activité de l'abattoir et de la salle de découpe de Corbigny.

Le 17 février dernier nous avons organisé deux réunions d'informations avec les éleveurs et bouchers du territoire, puis avec les maires du bassin d'activité concerné par l'abattoir de Corbigny. Avec près d'une centaine de participants pour chaque réunion, nous avons présenté le modèle économique prévu sur les trois premières années ainsi que la structure juridique de portage en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

En résumé voici ce qui a été présenté :

- Le modèle économique prévu pour les 3 premières années.
 - o De 700 à 1 250 t d'ici 2024
 - o De 9 à 11 emplois d'ici 2024 recrutés
 - o Besoin en capitaux de départ de 360 000 euros (120 000 en capitaux propres et 120 000 en avance remboursable de la Région et 120 000 de concours bancaire)
- La salle de découpe devient propriété de la communauté de communes Tannay Brinon Corbigny pour un montant de 245 000 euros. Cet achat sera subventionné entre 70 et 80%. L'abattoir reste propriété de la commune de Corbigny. Des travaux de modernisation de 1 700 000 d'euros, à réaliser progressivement, vont être lancés pour ces deux outils. Ils seront pilotés par le Département et confiés à un concessionnaire de travaux pendant 10 ans.

La prochaine étape porte sur la constitution de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Cette société doit être réfléchie et organisée collectivement. C'est le gage d'un outil coopératif adapté aux besoins des professionnels. Pour cela, nous avons besoin d'obtenir un avis de principe des volontaires potentiels à :

- 1 prendre part au capital de la société
- 2 participer aux travaux pour préciser les statuts et organiser les contours de la SCIC qui sera en charge de la gestion de l'abattoir et de la salle de découpe.

Tout professionnel intéressé à jusqu'au 4 mars pour s'inscrire auprès de la SIGAGEMAC la@sigagemac.fr / ou par tel : 0386 20 00 37.

Un prochain temps de travail, avec les volontaires inscrits, sera organisé la semaine du 7 mars.

Fabien BAZIN, Président du Conseil Départemental de la Nièvre
Alexandre LORRE, Président de la SIGAGEMAC
Christian PAUL, Président du Pays Nivernais Morvan
Maryse PELTIER, Maire de Corbigny
Jean-Charles ROCHARD, Président de la Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny

Annexe 9 – Maquette financière prévisionnelle

Numéro de fiche-action	Action	Maître d'Ouvrage	Montant Total	Part Maître d'Ouvrage	Part Etat	Part autres financeurs		Précision du niveau de validation de chaque financeur
						Part	Nom	
1.1.1	Réhabilitations de bâtiments mixtes sur Corbigny	Nièvre Aménagement	3080€ (études)	50%		50%	Banque des territoires	
1.2.1	Aider la rénovation de logements privés – Abondement du PIG	CCTBC ou/et Commune de Corbigny	12 500€	100%				
1.2.2	Contribuer au système de fonds d'avances mutualisé aux particuliers dédié à la rénovation énergétique	CCTBC ou/et Commune de Corbigny						
1.3.1	Réaliser une veille/état des lieux des commerces	Commune en relation avec la CCTBC	Sans objet					
1.3.2	Proposer un panel d'aides incitatifs aux commerces		18 000€					
1.3.3	Œuvrer pour un développement économique structuré		Sans objet					
1.4.1	Aides au permis avec les écoles de conduite	Commune de Corbigny	5000€	100%				
1.4.2	Développer les mobilités douces en lien avec la transition écologique : la rue commerçante	CCTBC et/ou Commune de Corbigny						
1.4.3	Développer les mobilités douces en lien avec la transition	CCTBC et Commune de Corbigny						

	écologique : réflexion sur un maillage de bornes électriques							
1.4.4	Développer les mobilités douces en lien avec la transition écologique : un cheminement le long de l'Anguisson	CCTBC et/ou Commune de Corbigny						
2.1.1	Construction d'une salle fitness et musculation	Commune de Corbigny	759 180€					
2.1.2	Transformation du terrain de foot stabilisé de Corbigny en synthétique	Commune de Corbigny	528 000€					
2.1.3	Aménagement d'un parcours sport et santé	Commune de Corbigny	22 040€					
2.1.4	Mise en place d'une école de Rugby							
2.2.1	Recherche de médecins et professionnels de santé							
2.2.2	Construction d'une résidence séniors Ages et Vie							
2.2.3	Extension de la Maison de Santé de Corbigny							
2.3.1	Construction d'un nouveau casernement de gendarmerie	Nièvre Habitat ?						
2.3.2	Renforcer la communication de la Maison France Services	CCTBC						
2.3.3	Construction du Centre Social et Culturel Corbigeois à proximité de l'abbaye de Corbigny et la cité scolaire	CCTBC						

2.4.1	Valoriser l'Abbaye de Corbigny comme noyau culturel en améliorant la communication	CCTBC et Commune de Corbigny						
3.1.1	Réalisation d'un Plan Guide d'aménagement des espaces publics	Commune de Corbigny						
3.2.1	Rénovation du porche de l'église de Corbigny	Commune de Corbigny						
3.2.2	Rénovation de l'Abbaye Saint-Léonard de Corbigny	Commune de Corbigny						
4.1.1	Étudier la restructuration de la restauration collective à l'échelle communale	Commune de Corbigny						
4.2.2	Encourager la diversification de la production pour répondre à la demande locale							
4.2.3	Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous							
4.3.3	Marché et foire : communiquer plus, renforcer les équipements et le matériel							

Annexe 10 – Liste des parcelles intégrées au périmètre ORT

id	commune	prefixe	section	numero
58083000AN0019	58083	000	AN	19
58083000AN0020	58083	000	AN	20
58083000AP0210	58083	000	AP	210
58083000AP0211	58083	000	AP	211
58083000AP0219	58083	000	AP	219
58083000AP0220	58083	000	AP	220
58083000AP0317	58083	000	AP	317
58083000AP0327	58083	000	AP	327
58083000AP0212	58083	000	AP	212
58083000AP0218	58083	000	AP	218
58083000AP0263	58083	000	AP	263
58083000AP0266	58083	000	AP	266
58083000AP0213	58083	000	AP	213
58083000AP0326	58083	000	AP	326
58083000AP0331	58083	000	AP	331
58083000AP0342	58083	000	AP	342
58083000AP0307	58083	000	AP	307
58083000AP0341	58083	000	AP	341
58083000AP0265	58083	000	AP	265
58083000AD0246	58083	000	AD	246
58083000AD0066	58083	000	AD	66
58083000AD0286	58083	000	AD	286
58083000AD0244	58083	000	AD	244
58083000AD0168	58083	000	AD	168
58083000AD0256	58083	000	AD	256
58083000AD0174	58083	000	AD	174
58083000AD0166	58083	000	AD	166
58083000AD0173	58083	000	AD	173
58083000AD0167	58083	000	AD	167
58083000AD0165	58083	000	AD	165
58083000AD0164	58083	000	AD	164
58083000AD0169	58083	000	AD	169
58083000AD0258	58083	000	AD	258
58083000AD0257	58083	000	AD	257
58083000AD0172	58083	000	AD	172
58083000AD0255	58083	000	AD	255
58083000AD0171	58083	000	AD	171
58083000AD0170	58083	000	AD	170
58083000AD0144	58083	000	AD	144
58083000AD0145	58083	000	AD	145
58083000AD0146	58083	000	AD	146
58083000AD0148	58083	000	AD	148
58083000AD0147	58083	000	AD	147
58083000AD0151	58083	000	AD	151

58083000AD0152	58083	000	AD	152
58083000AD0149	58083	000	AD	149
58083000AD0150	58083	000	AD	150
58083000AD0153	58083	000	AD	153
58083000AD0154	58083	000	AD	154
58083000AD0156	58083	000	AD	156
58083000AD0155	58083	000	AD	155
58083000AD0157	58083	000	AD	157
58083000AD0159	58083	000	AD	159
58083000AD0158	58083	000	AD	158
58083000AD0160	58083	000	AD	160
58083000AD0161	58083	000	AD	161
58083000AD0217	58083	000	AD	217
58083000AD0163	58083	000	AD	163
58083000AD0216	58083	000	AD	216
58083000AH0009	58083	000	AH	9
58083000AH0215	58083	000	AH	215
58083000AH0011	58083	000	AH	11
58083000AH0162	58083	000	AH	162
58083000AH0029	58083	000	AH	29
58083000AH0031	58083	000	AH	31
58083000AH0019	58083	000	AH	19
58083000AH0217	58083	000	AH	217
58083000AH0016	58083	000	AH	16
58083000AH0017	58083	000	AH	17
58083000AH0018	58083	000	AH	18
58083000AH0012	58083	000	AH	12
58083000AH0230	58083	000	AH	230
58083000AI0053	58083	000	AI	53
58083000AI0052	58083	000	AI	52
58083000AI0061	58083	000	AI	61
58083000AI0153	58083	000	AI	153
58083000AI0066	58083	000	AI	66
58083000AI0063	58083	000	AI	63
58083000AI0152	58083	000	AI	152
58083000AI0065	58083	000	AI	65
58083000AI0051	58083	000	AI	51
58083000AI0067	58083	000	AI	67
58083000AP0290	58083	000	AP	290
58083000AP0286	58083	000	AP	286
58083000AP0180	58083	000	AP	180
58083000AP0176	58083	000	AP	176
58083000AP0175	58083	000	AP	175
58083000AP0174	58083	000	AP	174
58083000AP0173	58083	000	AP	173
58083000AP0179	58083	000	AP	179
58083000AP0144	58083	000	AP	144
58083000AP0143	58083	000	AP	143
58083000AP0145	58083	000	AP	145
58083000AP0320	58083	000	AP	320
58083000AP0141	58083	000	AP	141

58083000AP0140	58083	000	AP	140
58083000AP0146	58083	000	AP	146
58083000AP0154	58083	000	AP	154
58083000AP0153	58083	000	AP	153
58083000AP0152	58083	000	AP	152
58083000AP0150	58083	000	AP	150
58083000AP0149	58083	000	AP	149
58083000AP0155	58083	000	AP	155
58083000AP0151	58083	000	AP	151
58083000AP0148	58083	000	AP	148
58083000AP0130	58083	000	AP	130
58083000AP0147	58083	000	AP	147
58083000AP0128	58083	000	AP	128
58083000AP0127	58083	000	AP	127
58083000AP0126	58083	000	AP	126
58083000AP0116	58083	000	AP	116
58083000AP0303	58083	000	AP	303
58083000AP0242	58083	000	AP	242
58083000AP0119	58083	000	AP	119
58083000AP0120	58083	000	AP	120
58083000AP0118	58083	000	AP	118
58083000AP0241	58083	000	AP	241
58083000AP0121	58083	000	AP	121
58083000AP0123	58083	000	AP	123
58083000AP0125	58083	000	AP	125
58083000AP0124	58083	000	AP	124
58083000AP0122	58083	000	AP	122
58083000AP0318	58083	000	AP	318
58083000AP0110	58083	000	AP	110
58083000AP0136	58083	000	AP	136
58083000AP0139	58083	000	AP	139
58083000AP0131	58083	000	AP	131
58083000AP0132	58083	000	AP	132
58083000AP0135	58083	000	AP	135
58083000AP0093	58083	000	AP	93
58083000AP0073	58083	000	AP	73
58083000AP0041	58083	000	AP	41
58083000AP0312	58083	000	AP	312
58083000AP0111	58083	000	AP	111
58083000AP0282	58083	000	AP	282
58083000AP0094	58083	000	AP	94
58083000AP0092	58083	000	AP	92
58083000AP0091	58083	000	AP	91
58083000AP0090	58083	000	AP	90
58083000AP0089	58083	000	AP	89
58083000AP0087	58083	000	AP	87
58083000AP0074	58083	000	AP	74
58083000AP0072	58083	000	AP	72
58083000AP0071	58083	000	AP	71
58083000AP0076	58083	000	AP	76
58083000AP0077	58083	000	AP	77

58083000AP0078	58083	000	AP	78
58083000AP0083	58083	000	AP	83
58083000AP0086	58083	000	AP	86
58083000AP0075	58083	000	AP	75
58083000AP0088	58083	000	AP	88
58083000AP0070	58083	000	AP	70
58083000AP0081	58083	000	AP	81
58083000AP0080	58083	000	AP	80
58083000AP0236	58083	000	AP	236
58083000AP0079	58083	000	AP	79
58083000AP0082	58083	000	AP	82
58083000AP0085	58083	000	AP	85
58083000AP0333	58083	000	AP	333
58083000AP0340	58083	000	AP	340
58083000AP0339	58083	000	AP	339
58083000AP0038	58083	000	AP	38
58083000AP0042	58083	000	AP	42
58083000AP0044	58083	000	AP	44
58083000AP0043	58083	000	AP	43
58083000AP0046	58083	000	AP	46
58083000AP0048	58083	000	AP	48
58083000AP0047	58083	000	AP	47
58083000AP0045	58083	000	AP	45
58083000AP0049	58083	000	AP	49
58083000AP0052	58083	000	AP	52
58083000AP0051	58083	000	AP	51
58083000AP0054	58083	000	AP	54
58083000AP0055	58083	000	AP	55
58083000AP0053	58083	000	AP	53
58083000AP0056	58083	000	AP	56
58083000AP0068	58083	000	AP	68
58083000AP0059	58083	000	AP	59
58083000AP0062	58083	000	AP	62
58083000AP0235	58083	000	AP	235
58083000AP0057	58083	000	AP	57
58083000AP0058	58083	000	AP	58
58083000AP0067	58083	000	AP	67
58083000AP0069	58083	000	AP	69
58083000AP0050	58083	000	AP	50
58083000AP0063	58083	000	AP	63
58083000AP0066	58083	000	AP	66
58083000AP0065	58083	000	AP	65
58083000AP0061	58083	000	AP	61
58083000AP0060	58083	000	AP	60
58083000AP0064	58083	000	AP	64
58083000AP0039	58083	000	AP	39
58083000AP0036	58083	000	AP	36
58083000AP0035	58083	000	AP	35
58083000AP0037	58083	000	AP	37
58083000AP0310	58083	000	AP	310
58083000AR0235	58083	000	AR	235

58083000AR0352	58083	000	AR	352
58083000AR0237	58083	000	AR	237
58083000AR0238	58083	000	AR	238
58083000AR0004	58083	000	AR	4
58083000AR0003	58083	000	AR	3
58083000AR0002	58083	000	AR	2
58083000AR0005	58083	000	AR	5
58083000AR0008	58083	000	AR	8
58083000AR0006	58083	000	AR	6
58083000AR0007	58083	000	AR	7
58083000AR0331	58083	000	AR	331
58083000AR0329	58083	000	AR	329
58083000AR0013	58083	000	AR	13
58083000AR0009	58083	000	AR	9
58083000AR0322	58083	000	AR	322
58083000AR0012	58083	000	AR	12
58083000AR0027	58083	000	AR	27
58083000AR0015	58083	000	AR	15
58083000AR0020	58083	000	AR	20
58083000AR0018	58083	000	AR	18
58083000AR0017	58083	000	AR	17
58083000AR0028	58083	000	AR	28
58083000AR0021	58083	000	AR	21
58083000AR0019	58083	000	AR	19
58083000AR0014	58083	000	AR	14
58083000AR0023	58083	000	AR	23
58083000AR0323	58083	000	AR	323
58083000AR0324	58083	000	AR	324
58083000AR0325	58083	000	AR	325
58083000AR0010	58083	000	AR	10
58083000AR0001	58083	000	AR	1
58083000AR0312	58083	000	AR	312
58083000AR0311	58083	000	AR	311
58083000AR0310	58083	000	AR	310
58083000AR0309	58083	000	AR	309
58083000AR0307	58083	000	AR	307
58083000AR0306	58083	000	AR	306
58083000AR0242	58083	000	AR	242
58083000AR0243	58083	000	AR	243
58083000AR0241	58083	000	AR	241
58083000AR0244	58083	000	AR	244
58083000AR0240	58083	000	AR	240
58083000AR0245	58083	000	AR	245
58083000AR0230	58083	000	AR	230
58083000AR0344	58083	000	AR	344
58083000AR0228	58083	000	AR	228
58083000AR0225	58083	000	AR	225
58083000AR0346	58083	000	AR	346
58083000AR0031	58083	000	AR	31
58083000AR0032	58083	000	AR	32
58083000AR0039	58083	000	AR	39

58083000AR0033	58083	000	AR	33
58083000AR0034	58083	000	AR	34
58083000AR0361	58083	000	AR	361
58083000AR0373	58083	000	AR	373
58083000AR0038	58083	000	AR	38
58083000AR0372	58083	000	AR	372
58083000AR0371	58083	000	AR	371
58083000AR0037	58083	000	AR	37
58083000AR0035	58083	000	AR	35
58083000AR0359	58083	000	AR	359
58083000AR0360	58083	000	AR	360
58083000AR0333	58083	000	AR	333
58083000AR0016	58083	000	AR	16
58083000AR0022	58083	000	AR	22
58083000AR0024	58083	000	AR	24
58083000AR0025	58083	000	AR	25
58083000AR0082	58083	000	AR	82
58083000AR0091	58083	000	AR	91
58083000AR0083	58083	000	AR	83
58083000AR0085	58083	000	AR	85
58083000AR0084	58083	000	AR	84
58083000AR0089	58083	000	AR	89
58083000AR0090	58083	000	AR	90
58083000AR0087	58083	000	AR	87
58083000AR0093	58083	000	AR	93
58083000AR0092	58083	000	AR	92
58083000AR0046	58083	000	AR	46
58083000AR0050	58083	000	AR	50
58083000AR0045	58083	000	AR	45
58083000AR0047	58083	000	AR	47
58083000AR0048	58083	000	AR	48
58083000AR0049	58083	000	AR	49
58083000AR0043	58083	000	AR	43
58083000AR0052	58083	000	AR	52
58083000AR0053	58083	000	AR	53
58083000AR0054	58083	000	AR	54
58083000AR0056	58083	000	AR	56
58083000AR0055	58083	000	AR	55
58083000AR0058	58083	000	AR	58
58083000AR0060	58083	000	AR	60
58083000AR0059	58083	000	AR	59
58083000AR0062	58083	000	AR	62
58083000AR0041	58083	000	AR	41
58083000AR0042	58083	000	AR	42
58083000AR0226	58083	000	AR	226
58083000AR0222	58083	000	AR	222
58083000AR0227	58083	000	AR	227
58083000AR0063	58083	000	AR	63
58083000AR0102	58083	000	AR	102
58083000AR0051	58083	000	AR	51
58083000AR0380	58083	000	AR	380

58083000AR0379	58083	000	AR	379
58083000AR0390	58083	000	AR	390
58083000AR0389	58083	000	AR	389
58083000AR0206	58083	000	AR	206
58083000AR0205	58083	000	AR	205
58083000AR0201	58083	000	AR	201
58083000AR0202	58083	000	AR	202
58083000AR0187	58083	000	AR	187
58083000AR0186	58083	000	AR	186
58083000AR0081	58083	000	AR	81
58083000AR0362	58083	000	AR	362
58083000AR0363	58083	000	AR	363
58083000AR0367	58083	000	AR	367
58083000AR0366	58083	000	AR	366
58083000AR0123	58083	000	AR	123
58083000AR0125	58083	000	AR	125
58083000AR0127	58083	000	AR	127
58083000AR0118	58083	000	AR	118
58083000AR0117	58083	000	AR	117
58083000AR0128	58083	000	AR	128
58083000AR0126	58083	000	AR	126
58083000AR0088	58083	000	AR	88
58083000AR0086	58083	000	AR	86
58083000AR0061	58083	000	AR	61
58083000AR0218	58083	000	AR	218
58083000AR0065	58083	000	AR	65
58083000AR0069	58083	000	AR	69
58083000AR0064	58083	000	AR	64
58083000AR0066	58083	000	AR	66
58083000AR0067	58083	000	AR	67
58083000AR0068	58083	000	AR	68
58083000AR0094	58083	000	AR	94
58083000AR0110	58083	000	AR	110
58083000AR0113	58083	000	AR	113
58083000AR0115	58083	000	AR	115
58083000AR0114	58083	000	AR	114
58083000AR0101	58083	000	AR	101
58083000AR0099	58083	000	AR	99
58083000AR0100	58083	000	AR	100
58083000AR0097	58083	000	AR	97
58083000AR0098	58083	000	AR	98
58083000AR0358	58083	000	AR	358
58083000AR0342	58083	000	AR	342
58083000AR0343	58083	000	AR	343
58083000AR0070	58083	000	AR	70
58083000AR0074	58083	000	AR	74
58083000AR0071	58083	000	AR	71
58083000AR0073	58083	000	AR	73
58083000AR0076	58083	000	AR	76
58083000AR0075	58083	000	AR	75
58083000AR0077	58083	000	AR	77

58083000AR0078	58083	000	AR	78
58083000AR0079	58083	000	AR	79
58083000AR0080	58083	000	AR	80
58083000AR0221	58083	000	AR	221
58083000AR0217	58083	000	AR	217
58083000AR0214	58083	000	AR	214
58083000AR0213	58083	000	AR	213
58083000AR0210	58083	000	AR	210
58083000AR0209	58083	000	AR	209
58083000AR0375	58083	000	AR	375
58083000AR0381	58083	000	AR	381
58083000AD0285	58083	000	AD	285
58083000AP0238	58083	000	AP	238
58083000AR0181	58083	000	AR	181
58083000AR0180	58083	000	AR	180
58083000AR0179	58083	000	AR	179
58083000AH0252	58083	000	AH	252
58083000AH0240	58083	000	AH	240
58083000AH0251	58083	000	AH	251
58083000AH0249	58083	000	AH	249
58083000AH0242	58083	000	AH	242
58083000AH0241	58083	000	AH	241
58083000AH0250	58083	000	AH	250
58083000AH0214	58083	000	AH	214
58083000AH0033	58083	000	AH	33
58083000AH0231	58083	000	AH	231
58083000AH0261	58083	000	AH	261
58083000AH0210	58083	000	AH	210
58083000AH0212	58083	000	AH	212
58083000AH0207	58083	000	AH	207
58083000AH0208	58083	000	AH	208
58083000AH0211	58083	000	AH	211
58083000AH0213	58083	000	AH	213
58083000AH0206	58083	000	AH	206
58083000AH0168	58083	000	AH	168
58083000AH0150	58083	000	AH	150
58083000AH0148	58083	000	AH	148
58083000AH0204	58083	000	AH	204
58083000AH0096	58083	000	AH	96
58083000AH0178	58083	000	AH	178
58083000AH0209	58083	000	AH	209
58083000AH0205	58083	000	AH	205
58083000AH0099	58083	000	AH	99
58083000AH0098	58083	000	AH	98
58083000AH0100	58083	000	AH	100
58083000AH0097	58083	000	AH	97
58083000AH0187	58083	000	AH	187
58083000AH0262	58083	000	AH	262
58083000AH0153	58083	000	AH	153
58083000AH0152	58083	000	AH	152
58083000AH0149	58083	000	AH	149

58083000AH0044	58083	000	AH	44
58083000AH0177	58083	000	AH	177
58083000AH0032	58083	000	AH	32
58083000AH0045	58083	000	AH	45
58083000AH0040	58083	000	AH	40
58083000AH0195	58083	000	AH	195
58083000AH0173	58083	000	AH	173
58083000AH0037	58083	000	AH	37
58083000AH0038	58083	000	AH	38
58083000AH0036	58083	000	AH	36
58083000AH0108	58083	000	AH	108
58083000AH0186	58083	000	AH	186
58083000AH0267	58083	000	AH	267
58083000AH0105	58083	000	AH	105
58083000AH0104	58083	000	AH	104
58083000AH0109	58083	000	AH	109
58083000AH0268	58083	000	AH	268
58083000AH0111	58083	000	AH	111
58083000AH0119	58083	000	AH	119
58083000AH0120	58083	000	AH	120
58083000AH0112	58083	000	AH	112
58083000AH0183	58083	000	AH	183
58083000AH0114	58083	000	AH	114
58083000AH0182	58083	000	AH	182
58083000AH0115	58083	000	AH	115
58083000AH0116	58083	000	AH	116
58083000AH0117	58083	000	AH	117
58083000AH0118	58083	000	AH	118
58083000AH0121	58083	000	AH	121
58083000AH0123	58083	000	AH	123
58083000AH0122	58083	000	AH	122
58083000AI0050	58083	000	AI	50
58083000AI0112	58083	000	AI	112
58083000AI0111	58083	000	AI	111
58083000AI0143	58083	000	AI	143
58083000AI0020	58083	000	AI	20
58083000AI0144	58083	000	AI	144
58083000AI0203	58083	000	AI	203
58083000AI0202	58083	000	AI	202
58083000AI0201	58083	000	AI	201
58083000AI0145	58083	000	AI	145
58083000AI0200	58083	000	AI	200
58083000AI0109	58083	000	AI	109
58083000AI0110	58083	000	AI	110
580830000C0345	58083	000	C	345
580830000C0334	58083	000	C	334
580830000C0341	58083	000	C	341
580830000C0347	58083	000	C	347
580830000C0337	58083	000	C	337
580830000C0333	58083	000	C	333
580830000C0325	58083	000	C	325



580830000C0324	58083	000	C	324
580830000C0335	58083	000	C	335
580830000C0343	58083	000	C	343
580830000C0346	58083	000	C	346
58083000AI0001	58083	000	AI	1
58083000AI0156	58083	000	AI	156
58083000AI0007	58083	000	AI	7
58083000AI0189	58083	000	AI	189
58083000AI0005	58083	000	AI	5
58083000AI0004	58083	000	AI	4
58083000AI0157	58083	000	AI	157
58083000AI0006	58083	000	AI	6
58083000AI0190	58083	000	AI	190
58083000AI0002	58083	000	AI	2
58083000AI0015	58083	000	AI	15
58083000AI0014	58083	000	AI	14
58083000AI0011	58083	000	AI	11
58083000AI0013	58083	000	AI	13
58083000AI0012	58083	000	AI	12
58083000AI0009	58083	000	AI	9
58083000AI0008	58083	000	AI	8
58083000AI0010	58083	000	AI	10
58083000AK0062	58083	000	AK	62
58083000AK0024	58083	000	AK	24
58083000AK0023	58083	000	AK	23
58083000AK0053	58083	000	AK	53
58083000AK0021	58083	000	AK	21
58083000AK0022	58083	000	AK	22
58083000AK0032	58083	000	AK	32
58083000AK0042	58083	000	AK	42
58083000AK0058	58083	000	AK	58
58083000AK0063	58083	000	AK	63
58083000AK0064	58083	000	AK	64
58083000AK0050	58083	000	AK	50
58083000AK0040	58083	000	AK	40
58083000AK0046	58083	000	AK	46
58083000AK0006	58083	000	AK	6
58083000AK0007	58083	000	AK	7
58083000AK0028	58083	000	AK	28
58083000AK0051	58083	000	AK	51
58083000AK0015	58083	000	AK	15
58083000AK0043	58083	000	AK	43
58083000AK0016	58083	000	AK	16
58083000AK0018	58083	000	AK	18
58083000AK0059	58083	000	AK	59
58083000AK0052	58083	000	AK	52
58083000AK0011	58083	000	AK	11

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-01-26-00004

convention cadre PVD - ORT Corbigny 1

{signataire}

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN Pour la commune de Corbigny Valant

« OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

*Petite ville de demain
Corbigny*

—

Communauté de communes Tannay Brinon Corbigny

Janvier 2023

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la commune de Corbigny

ENTRE

- **La Commune de Corbigny**, représentée par son Maire Maryse Peltier,
- **La Communauté de communes Tannay, Brinon, Corbigny**, représentée par son Président Jean-Charles Rochard

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »

D'une part,

ET

- **L'État**, représenté par le préfet du département de la Nièvre,
- **L'Agence Nationale de l'Habitat** représentée par le préfet de la Nièvre,
- **La Banque des Territoires** représenté par son Directeur Territorial

ci-après, les « Partenaires »

d'autre part,

EN PRESENCE DE :

- **Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre**
- **Nadège Dupont, directrice du Pays Nivernais Morvan**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Sommaire

Préambule	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	5
1.1 Généralités.....	5
1.2 Présentation du territoire et des dispositifs présents.....	5
1-2-1. De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat	5
1.2.2 Favoriser un développement économique équilibré.....	7
1.2.3 La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et de qualité	9
1.2.4 La valorisation du patrimoine et l'amélioration de la qualité de l'espace public	11
1.3 Définition d'actions par orientation stratégique	12
Article 2 – Les ambitions du territoire	12
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	14
Article 4 – Le plan d'action	15
4.1 Les actions	15
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	16
Article 6 - Engagements des partenaires.....	16
6.1. Dispositions générales concernant les financements	16
6.2. Le territoire signataire	16
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	17
6.4. Engagements du Département	16
6.5. Engagements du Pays Nivernais Morvan.....	16
6.6. Autres partenaires publics.....	19
6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	19
6.8. Maquette financière prévisionnelle	20
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	20
7.1. Soutien en ingénierie.....	20
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	21
Article 9 - Résultats attendus du programme.....	21
Article 10 – Utilisation des logos	22
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	23
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme.....	23
Article 13 - Résiliation du programme.....	23
Article 14 – Traitement des litiges.....	23
Signature.....	24
Sommaire des annexes.....	25

Annexe 1 - Diagnostics.....	26
Annexe 2 - Le projet de territoire de la CCTBC	48
Annexe 3 - Stratégie Intercommunale de l'Habitat.....	60
Annexe 4 - Recommandations de l'Atelier d'Aménagement de Corbigny.....	64
Annexe 5 - Orientations stratégiques.....	71
Annexe 6 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT.....	79
Annexe 7 – Modèle de fiches- actions	80
Annexe 8 – Annexes de fiches actions	140
Annexe 9 – Maquette financière prévisionnelle.....	152
Annexe 10 – Liste des parcelles intégrées au périmètre ORT.....	155

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

1.1 Généralités

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Corbigny a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 12 mai 2021.

1.2 Présentation du territoire et des dispositifs présents

1-2-1. De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat

Commune rurale de 1 440 habitants, Corbigny est marquée par une **baisse démographique constante depuis 1975** avec une perte de 15,7% de sa population entre 1999 et 2019, et ce malgré un solde migratoire positif (+0,83% entre 2013 et 2018). La diminution de la population communale s'explique par un solde naturel négatif (-2,23% entre 2013 et 2018), du fait notamment d'une **proportion importante de personnes âgées de 60 ans ou plus**

(46,7%)¹ et par une disponibilité foncière limitée pour les constructions nouvelles en maison individuelle qui lui font préférer des communes limitrophes (Cervon...) ou proches (Epiry) qui voient leur population augmenter depuis 15 ans.

Le **phénomène de vieillissement** est très important à l'échelle communal (indice de vieillissement passé de 140 à 260 entre 1990 et 2018²) et engendre des **besoins spécifiques en matière d'équipements et de logements** (maintien à domicile, demande forte en structures alternatives aux maisons de retraite...).

Un parc de logements ancien qui ne correspond plus aux besoins des ménages

La commune de Corbigny est témoin de la **progression du nombre de logements vacants** sur son territoire depuis 15 ans, avec un taux de vacance passé de 14,9% en 2008 à 19,2% en 2018. En 2018, cela correspondait à **210 logements vacants sur les 1 100** que comptait la commune³. Ce phénomène est plus accentué qu'à l'échelle de la communauté de commune ou du département du Nièvre, qui affichent respectivement des taux de vacance résidentielle de 13,4% et 13,8%.

Cette vacance structurelle s'explique pour partie par l'**ancienneté du parc de logements**, avec plus de 60% des logements construits avant 1970. Ces logements anciens présentent des niveaux de confort qui ne correspondent plus nécessairement aux attentes des ménages, avec notamment des **problématiques de précarité énergétique persistants** (problèmes de mises aux normes en matière de ventilation et aération, mise aux normes électriques, plomberie...)⁴ et l'absence totale d'espaces extérieurs (jardins, terrasses...)

Cette vacance s'explique également par l'**évolution des attentes en matière de logements**, liée à deux phénomènes distincts. D'une part, on observe **une baisse continue et rapide de la taille des ménages** – Corbigny accueille majoritairement des ménages composés d'une personne seule (50%) ou d'un couple sans enfant (30%). D'autre part, on observe un **vieillissement de la population locale** avec une part des personnes de 60 ans et plus qui atteint 46,7% en 2018. Cette baisse continue et rapide de la taille des ménages ainsi que le vieillissement de la population alimentent un **besoin en logements de petites et moyennes tailles et adaptés aux problématiques de l'âge et du handicap**. Or, le parc de logements de Corbigny est caractérisé par **une majorité de logements de grande taille** (plus de trois quarts des logements comportent quatre pièces et plus) et difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite avec beaucoup de logements en centre-bourg à l'étage.

Une partie de l'offre de logement du territoire ne correspond donc plus à la demande, aussi bien en termes de **type et de taille de logement, d'accessibilité et de confort**. Néanmoins, cela ne signifie pas que le territoire ait perdu toute attractivité, puisque l'on note une **augmentation du solde migratoire** (+0,83% entre 2013 et 2018) et un **nombre important de nouveaux arrivants** ces dernières années, avec près d'un tiers de la population communale (29%) ayant emménagé dans la commune depuis moins de quatre ans⁵.

Un besoin d'accompagnement pour mener la réhabilitation du parc privé

À l'échelle de Corbigny, il existe donc des enjeux forts autour de la précarité énergétique, de l'habitat indigne, de l'amélioration du confort et du maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite.

¹ Source : INSEE, RP

² Source : Portrait de territoire, INSEE RP

³ Source : INSEE, RP

⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, p27

⁵ Source : INSEE, RP 2018

Pour permettre d'agir sur l'ensemble de ces problématiques, **une OPAH de revitalisation rurale a été menée de 2012 à 2015** par l'ancienne communauté de communes du Pays Corbigeois dans le but d'améliorer la qualité des logements du parc privé. 55 logements ont été subventionnés au titre de l'OPAH (51 propriétaires occupants, 4 logements locatifs à loyer maîtrisé). Toutefois, les **objectifs initiaux n'ont pas été entièrement atteints**, en raison notamment d'un public âgé et précaire qui n'avait pas toujours les moyens de financer les travaux d'amélioration de leur habitat. Par ailleurs, **les aides accordées étaient parfois insuffisantes au regard des travaux** à effectuer pour la remise en état de certains habitats indignes ou dégradés. L'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé s'est ensuite poursuivi à **travers le PIG départemental** qui traite en moyenne 25 dossiers par an occasionnant 380 000 euros de dépenses pour une moyenne de 15 200 euros par dossier⁷. Par ailleurs, la Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny abonde depuis 2021 le PIG et le FNAME de façon à réduire le reste à charge des ménages éligibles au PIG, et afin de lutter contre la précarité énergétique (FNAME).

Malgré ces aides importantes, **la capacité des ménages à mener des travaux de modernisation et de réhabilitation** de leur logement constitue une véritable problématique à l'échelle communale du fait de la **fragilité économique et sociale des ménages** sur le territoire.

Pour poursuivre de manière plus volontariste la réhabilitation de certains îlots stratégiques, la commune de Corbigny va pouvoir compter sur le **soutien de l'opérateur foncier Nièvre Aménagement**. L'opérateur pourra réaliser jusqu'à trois opérations de **réhabilitation de bâtiments mixtes commerces-habitat** pour le compte de la commune en prenant en charge la totalité des travaux (grâce à des subventions nationales et régionales et un reste à charge via un crédit Banque Des Territoires, si le comité d'aménagement vote favorablement). De tels travaux de réhabilitation permettront de **remettre sur le marché des logements de qualité** répondant aux nouvelles attentes en matière de confort et de modernité.

Une réflexion est également en cours avec la communauté de communes sur les modalités de **mise en place d'un Fonds Façade** afin de permettre aux propriétaires de faire rénover leur façade à moindre coût grâce à des aides de divers partenaires.

1.2.2 Favoriser un développement économique équilibré

Avec 1 440 habitants en 2019, Corbigny est la commune la plus peuplée de l'intercommunalité. Le territoire joue un **rôle économique primordial à l'échelle intercommunale**, disposant d'un **bassin d'emploi développé** sur lequel s'appuient un très grand nombre de communes rurales voisines et constituant **la zone de chalandise prioritaire du territoire**.

La commune de Corbigny compte **184 entreprises⁸**, représentant 1 192 emplois locaux, avec un **poids prépondérant du secteur tertiaire** (commerce, transport, services et restauration).

L'économie du territoire est néanmoins en déclin ces dernières années avec une **perte de 120 emplois dans la zone entre 2013 et 2018⁹**, soit une baisse de près de 10% du nombre d'emplois. Le taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2018 et de -1,93%. Malgré

⁶ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p33

⁷ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p37

⁸ Source : Portrait de territoire, Outil Espelia

⁹ Source : INSEE, RP 2013, RP 2018

cette baisse, **le ratio emploi-actif est en hausse**, du fait d'une diminution du nombre d'actifs résidant au sein de la commune (545 actifs en 2008 contre 439 en 2018). Avec un taux de concentration de 271,5%, la commune compte davantage d'emplois que d'actifs et se positionne comme un **bassin d'emploi** pour l'ensemble des communes de la CC Tannay-Brinon-Corbigny.

Le **revenu médian est de 20 180 euros** en 2018, proche de ceux observés à l'échelle intercommunale (19 990 euros) et départementale (20 320 euros). Corbigny **cumule néanmoins certaines fragilités économiques et sociales**, avec un taux de chômage de 16,2% (contre 13,3% à l'échelle du Nièvre) et une population vieillissante avec près d'une personne sur deux âgée de plus de 60 ans (46,7%).

Une politique de soutien des activités agricoles et agro-alimentaires

La commune de Corbigny entend soutenir et développer des projets autour de la **zone de services agricoles-alimentaire/abattoir** composé d'une antenne de la Chambre d'Agriculture, d'un CER, d'un marché aux bestiaux, d'un abattoir public et d'un atelier de découpe.

Une partie significative des activités et des emplois de la zone est en effet provisoirement en retrait depuis que la société SICAREV, exploitant de l'abattoir par voie d'affermage et propriétaire de l'atelier de découpe, a souhaité **se retirer de l'exploitation de l'abattoir et de fermer son activité de découpe**. Cette décision récente, est effective depuis le 31 décembre 2021. La commune de Corbigny, qui est propriétaire de l'abattoir, et la Communauté de communes avaient engagé études et démarches pour trouver un repreneur sans parvenir à conclure un nouveau contrat faute de candidat suffisamment solide dans ses propositions. Avec l'appui de la CC et du conseil départemental de la Nièvre, entre autres qui **oeuvrent pour le maintien de l'abattoir**, en tant qu'il constitue un **outil structurant pour les filières d'élevage** et pour le développement d'une alimentation issue de filières locales et de qualité¹⁰, la commune et la Communauté de communes contribuent au travail collectif qui s'est lancé dès fin décembre 2021 en lien avec la SICAGEMAC, société de gestion du marché aux bestiaux. Afin de proposer un projet de reprise adapté aux besoins du territoire, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) unissant les acteurs locaux de la filière (éleveurs, bouchers, grossistes) et collectivités locales est actuellement en constitution et sera effective fin 2022. Une levée de fonds initiale en capitaux de 360 000€ est nécessaire au redémarrage dont 120 000 € de fonds propres.

S'agissant des outils industriels, pour avoir la pleine maîtrise de l'ensemble, l'atelier de découpe a été racheté à SICAREV par la Communauté de communes, mais il s'est révélé vétuste et nécessite une remise aux normes sérieuse. Des travaux de modernisation pour les deux outils (abattoir et atelier) sont envisagés sur une durée de 18 mois environ sous un régime de concession avec le soutien financier de l'Etat et du Département.

Par ailleurs, dans une optique de plan alimentaire territorial intégrée, **une réflexion sur la mise en place d'une cuisine collective centrale** dans cette zone pourrait être menée. Il sera nécessaire que ce projet soit cohérent avec le plan alimentaire territorial du département et du Pays Nivernais Morvan¹¹. Mais, dans un premier temps, **une étude de réorganisation de la restauration collective** à l'échelle communale ou intercommunale semble primordial.

¹⁰ Source : Convention d'adhésion PVD, p18

¹¹ Source : Convention d'adhésion PVD, p18

Un tissu commercial diversifié mais fragile.

La communauté de commune Tannay-Brinon-Corbigny est structurée autour de deux zones de chalandise avec la zone principale de Corbigny et la zone de proximité autour de Tannay. La zone commerciale de Corbigny **agglomère 9 à 10 00 habitants** et déborde sur les communautés voisines dont les villes-centres sont éloignées de plus de 30 kms. La zone commerciale de Corbigny déploie **une offre relativement exhaustive sur tous les secteurs d'activité**¹², avec des commerces situés majoritairement sur l'axe central Grande rue - Rue des Forges – Avenue Saint-Jean. Cette offre commerciale est complétée par la présence, tous les vendredi matin, du **marché de Corbigny**, et, tous les deuxièmes mardis du mois, de la **foire** accueillant les artisans et marchands locaux.

Néanmoins, la zone commerciale de Corbigny, à l'image de celle de Tannay, est marquée par une certaine fragilité et a subi une **forte diminution de son chiffre d'affaires** (perte de 23% du CA de Corbigny et Tannay entre 2010 et 2015¹³). Par ailleurs, l'activité commerciale de Corbigny pâtit de l'existence d'un **mouvement d'évasion commerciale** au profit de Clamecy et Nevers qui sont dotés d'hypermarchés.

Pour stimuler l'attractivité commerciale des zones de chalandises de Corbigny et de Tannay, la communauté de communes du Pays Corbigeois a démarré en 2015 une **OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)** poursuivie et étendue au périmètre de la CC Tannay-Brinon-Corbigny. Ce dispositif permet aux commerçants ou artisans d'obtenir des **subventions pour mener leur projet de modernisation ou de développement** (modernisation des locaux d'activité, travaux d'embellissement ou de rénovation des façade, mise en conformité, développement de l'activité...)¹⁴. En cohérence, sur la commune de Corbigny, une **politique de maintien des commerces** inscrite dans le plan d'urbanisme interdit la transformation en usage d'habitat des rez-de-chaussée commerciaux de ces immeubles.

Par ailleurs, pour mener à bien la réhabilitation de certains locaux commerciaux stratégiques, la commune va pouvoir compter sur le **soutien de l'opérateur foncier Nièvre Aménagement**. L'opérateur pourra réaliser jusqu'à trois opérations de **réhabilitation de bâtiments mixtes commerces-habitat** pour le compte de la commune en prenant en charge la totalité des travaux (grâce à des subventions nationales et régionales et un reste à charge via un crédit Banque Des Territoires, si le comité d'aménagement vote favorablement).

1.2.3 La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et de qualité

Avec 1 440 habitants en 2019, soit près de 15% des habitants de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny, Corbigny joue un rôle de centralité à l'échelle de son territoire. La commune dispose de **nombreux équipements scolaires, socio-médicaux, sportifs et culturels** qui agrègent les habitants des communes rurales voisines.

Un bon niveau d'équipement et de services de proximité

Corbigny dispose de **nombreux services publics** avec une gendarmerie siège de communauté de brigades une agence ERDF/GDF, un bureau de Poste, un centre de

¹² Source : Convention d'adhésion PVD, p8

¹³ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p22/23

¹⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic p33

secours, une déchetterie et un centre d'enfouissement de déchets du bâtiment¹⁵ intercommunaux.

La commune peut également compter sur la présence d'une **Maison France Service** qui permet d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et de les assister dans l'utilisation des services et outils numériques.

Un **centre social et culturel** et une **unité médico-sociale** viennent compléter l'offre de services sociaux aux populations. Ces deux centres travaillent avec de nombreux partenaires sociaux, mais aussi culturels, sportifs, dans le secteur du handicap et de la santé.

Par ailleurs, la commune est bien dotée en matière **d'établissements scolaires** (une école maternelle et élémentaire, un collège public et un établissement scolaire privé sous contrat de la maternelle au collège) et de **structures d'accueil de la petite enfance** (un Relais Assistants Maternels et une micro-crèche de 10 places)¹⁶.

Pour maintenir un niveau d'équipement public de qualité, la commune a prévu la **construction d'une nouvelle caserne** pour pouvoir loger les cinq sous-officiers et le gendarme adjoint volontaire qui vivent actuellement dans des immeubles HLM vétustes et très consommateurs d'énergie.

Une offre de santé de qualité qu'il faut soutenir

En termes d'équipements de santé, la commune dispose d'une **maison de santé pluridisciplinaire** (4 médecins généralistes, des consultations spécialistes, plusieurs infirmiers libéraux, des professionnels paramédicaux et un centre de soins Croix Rouge) ainsi que d'un cabinet dentaire, un cabinet kinésithérapeutes, un laboratoire de biologie médicale, un opticien, une clinique vétérinaire et deux pharmacies. La commune accueille également un **EPHAD** d'une capacité d'accueil de 116 lits.

Bien que l'offre de santé soit satisfaisante, Corbigny doit appréhender l'augmentation des besoins en matière de soins et de santé en lien **avec le vieillissement de la population locale**. La commune compte en effet près d'une personne sur deux âgée de plus de 60 ans (46,7%) et le phénomène de vieillissement est observable à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. Ainsi, la demande est forte, aussi bien en **Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** qu'en **établissements (EPHAD) et en structures « alternatives »**.

La commune a ainsi le projet d'accueillir une **nouvelle solution d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie** qui ne peuvent plus rester chez elles mais souhaitent rester hors établissement. Elle a engagé un partenariat avec le **collectif « Ages et Vie » en vue de la construction d'un village senior** destiné à accueillir 16 personnes âgées. Les nouveaux immeubles à taille humaine seront implantés à proximité de la Maison de santé et du collège¹⁷.

Une commune vivante dont l'animation nécessite d'être soutenue par des équipements de qualité

Corbigny est une commune dynamique, qui accueille de **nombreuses associations** sur son territoire qui proposent des animations et manifestations dont certaines d'envergure à l'instar des **fêtes musicales de l'Abbaye de Corbigny**. Le secteur associatif est donc bien présent et fort sur le territoire. Par ailleurs, Corbigny dispose d'une **Ecole de musique et de**

¹⁵ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p10

¹⁶ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p10

¹⁷ Source : Convention d'adhésion PVD, p18

danse basée à l'Abbaye de Corbigny qui propose de nombreuses activités (éveil musical, initiation à la musique, pratique d'instruments...).

En matière d'équipements sportifs, Corbigny dispose d'un **COSEC (complexe sportif évolutif couvert)** qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2011 et 2012. Cet équipement sportif permet ainsi l'accueil des élèves des écoles de la commune et est utilisé par une douzaine d'associations sportives.

Pour compléter l'offre d'équipements, la ville est engagée dans la **constitution d'une zone sportive avec la création d'une salle de sport (fitness, musculation, cours collectifs)**. Le terrain qui accueillera cette future salle de sport se situe devant le Cosec Avenue du Champ de Foire et appartient déjà à la commune. Ce projet de salle de sport permettra de créer une réelle **zone sportive avec un regroupement des équipements** (city stade, COSEC, terrain de sport...) et constituera un lieu de convivialité et de pratique sportive supplémentaire pour les retraités actifs du territoire¹⁸. Par ailleurs, pour compléter l'offre sportive de Corbigny, la commune projette de **créer une école de Rugby**, le club le plus proche se trouvant actuellement à Nevers.

1.2.4 La valorisation du patrimoine et l'amélioration de la qualité de l'espace public

Corbigny propose un **cadre de vie agréable (calme, qualité de vie, liens sociaux...)** et dispose d'un **patrimoine culturel riche** avec notamment la présence de **l'abbaye Saint-Léonard** (classée Monument historique) et **l'église gothique Saint-Seine** (inscrite au titre des monuments historiques).

La commune dispose également d'un **patrimoine paysager** important qu'elle a su valoriser en développant de nombreux chemins de randonneurs.

Développer une stratégie globale de mise en valeur des espaces publics

Le cadre de vie de Corbigny ainsi que son **patrimoine architectural et paysager** constituent de véritables atouts pour le développement touristique et économique de la commune mais aussi pour le cadre de vie offert aux habitants. Néanmoins, des efforts pour poursuivre la valorisation patrimoniale sont encore nécessaires.

La commune de Corbigny souhaite ainsi mener un certain nombre de projets en vue **d'aménager les espaces publics**, notamment au niveau des entrées de ville et des rues commerçantes. Pour définir une stratégie de mise en valeur, la ville prévoit de **recourir à une étude d'aménagement des espaces publics**. La commune a néanmoins d'ores et déjà ciblé certains sites prioritaires qui devront faire l'objet de valorisation/réhabilitation et permettront l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La commune a pour projet de **réaménager le rond-point Avenue Saint-Jean**¹⁹, qui est l'une des portes d'entrée principale de la ville et un lieu de passage important. La commune souhaiterait faire participer les entreprises locales pour proposer des idées de valorisation du rond-point et les intégrer au projet.

La ville de Corbigny est également investie dans un projet de **réhabilitation de la friche urbaine de l'ancienne station-service** située en face de l'Abbaye (1 701 m²). La commune, qui a ainsi racheté les parcelles rue de l'Abattoir, **réfléchit à la vocation future de ce lieu**

¹⁸ Source : Cahier des charges, « Corbigny une petite ville de demain et un projet à identifier », p9

¹⁹ Source : Cahier des charges, « Corbigny une petite ville de demain et un projet à identifier », p8

(jardin public, espace vert avec un arrêt de bus) et à la manière d'intégrer les habitants à la réflexion et à la programmation du site. Avant tout aménagement, le site doit néanmoins faire l'objet de travaux de désamiantage.

Un travail à mener pour valoriser le patrimoine paysager de la commune.

La ville de Corbigny souhaite également mener un travail de valorisation de son patrimoine paysager pour proposer un cadre de vie plus qualitatif à ses habitants. La commune a ainsi pour projet de **revaloriser le cours d'eau de l'Anguison**. Les abords de l'Anguison sont en effet des lieux très fréquentés et constituent des lieux de promenades, de jeux et de pratiques sportives pour les riverains. Par ailleurs, le pont rue de Vézelay est un **chemin de Saint-Jacques de Compostelle** emprunté par les pèlerins de passage.

Or, le cours d'eau est actuellement recouvert de végétation envahissante et est à peine visible. La commune souhaite donc travailler avec le PNR pour réfléchir à la manière de valoriser le cours d'eau et ses abords. Un **aménagement et une valorisation paysagère complète des abords du cours d'eau** pourraient être intéressants, en intégrant et en repensant le cheminement avec du mobilier urbain qualitatif.

1.3 Définition d'actions par orientation stratégique

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

FORCES	FAIBLESSES
Qualité du patrimoine historique et architectural	Visibilité numérique des commerçants et artisans inégale
Tissu commercial important et diversifié	Population vieillissante
Services existants	Couverture numérique (fibrage en cours)
Tradition commerciale (marché hebdomadaire, foire mensuelle)	Manque de valorisation des sites touristiques

Tissu associatif et culturel	Manque de communication et d'information
Cadre de vie	Locaux commerciaux et logements à l'abandon et/ou dégradés
Présence de PLU	Présence de friche
Des équipements socio-éducatifs et sportifs existants	Manque de valorisation paysagère (rue commerçante, Anguison, Promenades, jardins publics)
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle : tourisme	Manque de visibilité de l'Abbaye Saint-Léonard
Des initiatives locales	Manque de logements locatifs

OPPORTUNITES	MENACES
Programmé Petites Villes de Demain	Perte de population communale
Soutien en ingénierie renforcé	Manque d'arrivée de jeunes ménages
Nombreux partenaires institutionnels et financiers	Abattoir de Corbigny
Accompagnement du cabinet Espelia	Vieillessement des infrastructures routières
Expertise du CAUE et de l'Atelier d'Aménagement	Coût des opérations et question du portage
Projets de rachats et de réhabilitation de commerces et logements par Nièvre Aménagement	Situation financière communale
	Manque de coordination

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX
Maintien de la population et des services publics existants et commerces de proximité
Proposer une offre sportive structurante, complète et qualitative
Renforcer la communication
Modernisation et visibilité numérique des entreprises et commerces
Accessibilité à l'emploi
Valorisation des ressources locales
Lutter contre l'isolement et maintenir le lien social
Amélioration des voiries et question de l'accessibilité et mobilités douces

Des logements adaptés au vieillissement et aux normes actuelles
Transition écologique et énergétique
Lutte contre les passoires énergétiques

Le projet de revitalisation de Corbigny, tel que présenté dans cette convention s'est donc construit à partir de ces constats. Les enjeux dégagés ont permis de faire émerger un plan d'actions en relation avec les projets des élus. Suite aux diagnostics réalisés en fin d'année 2021, à ces constats initiaux se sont rajoutés les questions de transition écologique, de mobilités douces, d'alimentation et circuits courts et surtout de mise en synergie des projets via un Plan Guide (concernant certains projets d'aménagements et d'amélioration du cadre de vie).

Diagnostics en Annexe 1 : la commune de Corbigny n'avait pas avant le déploiement du programme de projet de territoire à proprement parlé. Le diagnostic permet de dégager les enjeux et ambitions de la commune.

Projet de territoire de la Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny en Annexe 2

Stratégie Intercommunale de l'Habitat en Annexe 3

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et structuré**

Cette orientation vise clairement des actions ciblées sur le cœur de ville de Corbigny, principalement la rue commerçante de la Place de l'Hôtel de Ville à l'Avenue Saint-Jean en ciblant l'habitat et le commerce. Des actions sur cet axe commerçant sont essentielles car il s'agit bien de la partie la plus vivante et fréquentée de Corbigny.

- **Orientation 2 : La structuration d'une offre de services et d'équipements de proximité diversifiés et qualitatifs**

Cette orientation concerne les équipements et l'offre de services. On y retrouve la volonté de la commune de développer la pratique sportive à un large public (enfants à seniors) et éviter la fuite des jeunes ménages en proposant des infrastructures qualitatives, dans l'air du temps et répondant aux attentes.

Les services et notamment liés à la santé constituent une préoccupation centrale car Corbigny et la CCTBC ne sont pas épargnés par les quasidéserts médicaux dus à une pénurie de médecins freinant l'accès aux soins et posant des problèmes de santé publique non négligeables...

- **Orientation 3 : L'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine**

Cette orientation concerne très largement une ambition d'amélioration du cadre de vie via des aménagements de l'espace. Il s'agit de réaliser un Plan Guide d'aménagement des espaces publics (étude globale de stratégie urbaine) ayant pour objectif pour la commune de se doter d'un document très opérationnel avec un phasage par lots pour étendre les travaux dans le temps, avec des chiffrages également et indiquant les fonds qui pourraient être mobilisés pour réaliser les opérations. Des actions à destination de la rénovation du patrimoine comme l'Abbaye sont envisagés malgré la difficulté en terme de coût que cela représente.

- **Orientation 4 : Favoriser les circuits courts et l'économie de proximité**

Cette orientation cible très spécifiquement les questions liées à l'alimentation et aux circuits courts dans une démarche de transition écologique. Des actions sont envisagées à destination des cantines collectives mais également en amont sur la question des productions en lien avec les agriculteurs et les agri-ruraux.

Détails en **Annexe 5 – Orientations stratégiques**

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition de secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'**Annexe 6 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT.**

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.**) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

L'ensemble des actions est décliné en fiches-actions en Annexe 7.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme. A noter que le Pays et le Département peuvent également apporter de l'ingénierie de projet et ingénierie financière.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la Commune de Corbigny assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. (Possibilité de solliciter le cofinancement de ce poste).

La Commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire (Commune et Communauté de Communes) s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme.

Dans le cadre de l'organisation territoriale de proximité, la Communauté de communes réaffirme que la place de la commune est essentielle pour déployer les politiques intercommunales au plus près des habitants du territoire. La mobilisation du couple « Communauté de Communes/Commune » constitue en effet un atout majeur pour mener des projets structurants dans l'intérêt d'un développement territorial cohérent au service de la population locale.

En pleine cohérence avec son projet de territoire, la Communauté s'engage à mener ou selon à soutenir, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, les actions inscrites dans la présente convention afin de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville; de favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides d'État, de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux là où ils apparaîtront comme pertinents ; et de mieux maîtriser le foncier, notamment faire évoluer au besoin ses documents d'urbanisme.

La Communauté de communes signataire s'engage à ce titre à désigner dans ses services un « correspondant » attaché au pôle « développement » et chargé de coordonner son action avec le chef de projet petite ville de demain.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures

existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département de la Nièvre s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées qui entrent dans son champ d'intervention, notamment ses outils et son ingénierie liés à ses politiques de rénovation de l'habitat (plan département de l'habitat, rénovation énergétique), d'accompagnement au logement (Plan logement d'abord) et d'adaptation de l'habitat au handicap ou la perte d'autonomie (habitat inclusif, résidence autonomie) au développement territorial et à l'accompagnement de la

vitalité et la qualité des centres bourgs, au travers notamment du fonds façade, de l'accompagnement des travaux de voirie en traversées d'agglomérations et la mobilisation du CAUE sur le verdissement et la qualification des espaces urbains. Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra également apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme, dès lors qu'elles correspondent aux priorités retenues dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun ou dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2021-2026.

Par ailleurs, le Département affirme son rôle d'accompagnateur de développement territorial en renforçant le réseau de chefs de projet dédié à la mise en œuvre de ce dispositif de revitalisation de territoire.

Enfin, par la signature d'une convention d'intermédiation avec la Banque des Territoires, le Département assume le rôle de relais de proximité et de gestionnaire quant à l'ingénierie externe (études) nécessaire à la réalisation opérationnelle, facilitant ainsi la mobilisation des crédits dévolus aux collectivités lauréates du programme Petites Villes de Demain.

6.5. Engagements du Pays Nivernais Morvan

Le Pays Nivernais Morvan s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées qui entrent dans son champ d'intervention, notamment ses outils et son ingénierie liés à son projet de territoire 2021-2026 articulé autour de 7 chantiers prioritaires, à savoir :

Chantier n° 1 : Pour une réponse adaptée aux précarités en milieu rural

Chantier n° 2 : Pour un rebond économique et social dans les territoires

Chantier n°3 : Pour faire du tourisme un levier de transition écologique

Chantier n°4 : Pour une revitalisation des cœurs de Bourg conçue avec les habitants

Chantier n°5 : La vulnérabilité de la gestion forestière

Chantier n°6 : Le devenir du modèle économique agricole

Chantier n°7 : La gestion partagée de la pénurie d'eau

Le Pays Nivernais Morvan, via ses cadres d'interventions, pourra également apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme, dès lors qu'elles correspondent aux priorités retenues dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun ou dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2021-2026.

Par ailleurs, le Pays Nivernais Morvan affirme son rôle d'accompagnateur de développement territorial par la poursuite de l'animation du laboratoire des Villages du Futur, du laboratoire d'innovation publique et par la mise à disposition des compétences techniques présentes au Pays (Designer de service, économie de proximité, emploi et santé et ingénierie financière).

6.6. Autres partenaires publics

La région Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif Petite Centralité et de ses autres programmes.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière figure en **Annexe 10 – Maquette financière prévisionnelle**

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

En l'occurrence, un comité de projet est co-présidé par la Maire et la commune et le Président de l'EPCI ou leurs représentants.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales ainsi que le Pays Nivernais Morvan.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.1. Soutien en ingénierie

Un chef de projet dédié au programme « Petites Villes de Demain » conduira l'équipe projet et organisera les instances de suivi et pilotage pendant toute la durée du programme établie à ce jour jusque mars 2026. Les financements du poste par la Banque des Territoires et l'ANCT restent à ce titre effectifs jusqu'en mars 2026, à savoir 50% de financement par l'ANCT et 25% par la Banque des Territoires.

Les leviers prévus au programme Petites Villes de Demain en matière d'ingénierie seront mobilisés selon l'offre de services mises en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, notamment :

- L'accompagnement méthodologique nécessaire à la définition d'un plan d'action global de la Banque des Territoires pour la commune de Corbigny
- Tout autre complément d'étude qui pourrait s'avérer nécessaire pour compléter le projet de Corbigny, sur une problématique spécifique.

De ce fait, un chef de projet dédié au programme « Petites Villes de Demain » pilotera ou animera le projet de revitalisation de sa conception à sa mise en œuvre.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 2

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 3

Indicateur	Référence	Objectif

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **Annexe 7 – Fiches actions**

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles. A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nancy à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées. En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Corbigny.

Signature

Signé à Corbigny, le 26 janvier 2023

Commune de Corbigny	Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny	Préfecture
Madame Maryse PELTIER, Maire	Monsieur Jean-Charles ROCHARD, Président	Monsieur Daniel BARNIER, Préfet de la Nièvre

Banque des Territoires	Pays Nivernais Morvan En présence de	Département de la Nièvre En présence de
Monsieur Cédric AYMONIER, Directeur territorial	Monsieur Christian Paul, Président	Monsieur Fabien BAZIN, Président

Sommaire des annexes

- Annexe 1 Diagnostics
- Annexe 2 Le Projet de territoire de la CCTBC
- Annexe 3 Stratégie Intercommunale de l'Habitat
- Annexe 4 Recommandations de l'Atelier d'Aménagement de Corbigny
- Annexe 5 Orientations Stratégiques
- Annexe 6 Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT
- Annexe 7 Les Fiches actions ORT de Corbigny
- Annexe 8 Annexes de fiches actions
- Annexe 9 Maquette financière prévisionnelle
- Annexe 10 Liste des parcelles intégrées au périmètre ORT

Annexe 1 - Diagnostics

Les diagnostics présentés ici ont fait l'objet d'un travail en active collaboration avec le Cabinet *Espelia*, dans le cadre de la mission d'accompagnement PVD de la Banque des Territoires. Les données issues d'un diagnostic réalisé en fin d'année 2021 ont été transmises au cabinet dès février 2022 afin de réaliser des diagnostics plus construits à l'échelle communale et intercommunale présentés ci-dessous.



Synthèse des données d'entrée

Mars 2022

Axe 1 – Logement : de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat

Commune rurale de 1 440 habitants, Corbigny est marquée par une baisse démographique constante depuis 1975 avec une perte de 15,7% de sa population entre 1999 et 2019, et ce malgré un solde migratoire positif (+0,83% entre 2013 et 2018). La diminution de la population communale s'explique par un solde naturel négatif (-2,23% entre 2013 et 2018), du fait notamment d'une proportion importante de personnes âgées de 60 ans ou plus (44,7%)¹

Le phénomène de vieillissement est très important à l'échelle communale (indice de vieillissement passé de 140 à 260 entre 1990 et 2018)² et engendre des besoins spécifiques en matière d'équipements et de logements (maintien à domicile, demande forte en structures alternatives aux maisons de retraite...).

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie agréable : calme, qualité de vie, liens sociaux - Des prix attractifs et bas de l'immobilier 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parc de logements ancien - Des problèmes récurrents de précarité énergétique - Des dispositifs d'aides à l'habitat qui ne sont pas toujours connus ou suffisants au regard du coût des travaux de remise en état
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence de dispositifs d'aides en matière d'habitat permettant de subventionner une part des travaux de remise en état (PIC, aide de la Région) - Projets de rachats et de réhabilitation d'immeubles mixtes par Nièvre Aménagement 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante et précaire qui n'a pas toujours les moyens d'entretenir et de moderniser son patrimoine - Une évolution des attentes en matière d'habitat qui crée un décalage avec l'offre existante

● UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN QUI NE CORRESPOND PLUS AUX BESOINS DES MÉNAGES

La commune de Corbigny est témoin de la progression du nombre de logements vacants sur son territoire depuis 15 ans, avec un taux de vacance passé de 14,9% en 2008 à 19,2% en 2018. En 2018, cela correspondait à 210 logements vacants sur les 1 100 que comptait la commune³. Ce phénomène est plus accentué qu'à l'échelle de la communauté de commune ou du département du Nièvre, qui affichent respectivement des taux de vacance résidentielle de 13,4% et 13,8%.

Cette vacance structurelle s'explique pour partie par l'ancienneté du parc de logements, avec plus de 60% des logements construits avant 1970. Ces logements anciens présentent des niveaux de confort qui ne correspondent plus nécessairement aux attentes des ménages, avec notamment des problématiques de précarité énergétique persistantes (problèmes de mises aux normes en matière de ventilation et aération, mise aux normes électriques, plomberie...)⁴.

Cette vacance s'explique également par l'évolution des attentes en matière de logements, liée à deux phénomènes distincts. D'une part, on observe une baisse continue et rapide de la taille des ménages – Corbigny accueille majoritairement des ménages composés d'une personne seule (50%) ou d'un couple sans enfant (30%). D'autre part, on observe un vieillissement de la population locale avec une part des personnes de 60 ans et plus qui atteint 46,7% en 2018. Cette baisse continue et rapide de la taille des ménages ainsi que le vieillissement de la population alimentent un besoin en logements de petites et

¹ Source : INSEE, RP

² Source : Portrait de territoire, INSEE RP

³ Source : INSEE, RP

⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, p27

moyennes tailles et adaptés aux problématiques de l'âge et du handicap. Or, le parc de logements de Corbigny est caractérisé par une majorité de logements de grande taille (plus de trois quarts des logements comportent quatre pièces et plus) et difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite avec beaucoup de logements en centre-bourg à l'étage.

Une partie de l'offre de logement du territoire ne correspond donc plus à la demande, aussi bien en termes de type et de taille de logement, d'accessibilité et de confort. Néanmoins, cela ne signifie pas que le territoire ait perdu toute attractivité, puisque l'on note une augmentation du solde migratoire (+0,83% entre 2013 et 2018) et un nombre important de nouveaux arrivants ces dernières années, avec près d'un tiers de la population communale (29%) ayant emménagé dans la commune depuis moins de quatre ans².

UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR MENER LA RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ

A l'échelle de Corbigny, il existe donc des enjeux forts autour de la précarité énergétique, de l'habitat indigne, de l'amélioration du confort et du maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite.

Pour permettre d'agir sur l'ensemble de ces problématiques, une OPAH de revitalisation rurale a été menée de 2012 à 2015 par l'ancienne communauté de communes du Pays Corbigeois dans le but d'améliorer la qualité des logements du parc privé. 55 logements ont été subventionnés au titre de l'OPAH (51 propriétaires occupants, 4 logements locatifs à loyer maitrisé³). Toutefois, les objectifs initiaux n'ont pas été entièrement atteints, en raison notamment d'un public âgé et précaire qui n'avait pas toujours les moyens de financer les travaux d'amélioration de leur habitat. Par ailleurs, les aides accordées étaient parfois insuffisantes au regard des travaux à effectuer pour la remise en état de certains habitats indignes ou dégradés. L'accompagnement à la rénovation de l'habitat privé s'est ensuite poursuivi à travers le PIC départemental qui traite en moyenne 25 dossiers par an occasionnant 380 000 euros de dépenses pour une moyenne de 15 200 euros par dossier⁴.

Malgré ces aides importantes, la capacité des ménages à mener des travaux de modernisation et de réhabilitation de leur logement constitue une véritable problématique à l'échelle communale du fait de la fragilité économique et sociale des ménages sur le territoire.

Pour poursuivre de manière plus volontariste la réhabilitation de certains îlots stratégiques, la commune de Corbigny va pouvoir compter sur le soutien de l'opérateur foncier Nièvre Aménagement. L'opérateur pourra réaliser jusqu'à trois opérations de réhabilitation de bâtiments nuds commerces-habitat pour le compte de la commune en prenant en charge la totalité des travaux (grâce à des subventions nationales et régionales) et un reste à charge via un crédit Banque Des Territoires, si le comité d'aménagement vote favorablement). De tels travaux de réhabilitation permettront de remettre sur le marché des logements de qualité répondant aux nouvelles attentes en matière de confort et de modernité.

Une réflexion est également en cours avec la communauté de communes sur les modalités de mise en place d'un Fonds Façade afin de permettre aux propriétaires de faire rénover leur façade à moindre coût grâce à des aides de divers partenaires.

Projets en cours en matière d'habitat	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement
Réhabilitation de bâtiments nuds, en lien avec Nièvre Aménagement	Mairie	Travail d'identification d'immeubles en cours Etudes à lancer prochainement
Mise en place d'un fond Façade	Mairie CC	Réflexions en cours entre la CC et la mairie de Corbigny

² Source : INSEE, RP 2018

³ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p33

⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p37

Axe 2 – Favoriser un développement économique équilibré

Avec 1 440 habitants en 2019, Corbigny est la commune la plus peuplée de l'intercommunalité. Le territoire joue un rôle économique primordial à l'échelle intercommunale, disposant d'un bassin d'emploi développé sur lequel s'appuient un très grand nombre de communes rurales voisines et constituant la zone de chalandise prioritaire du territoire.

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un tissu commercial diversifié et relativement exhaustif - Une politique volontariste pour maintenir les activités économiques structurantes du territoire. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une économie fragilisée avec une diminution du nombre d'emplois locaux - Une diminution importante du chiffre d'affaires des commerces
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de rachats et de réhabilitation d'immeubles mixtes par Nièvre Aménagement 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes sur le devenir de l'abattoir de Corbigny - L'existence d'un phénomène d'évasion fiscale vers Clamecy et Nivernais

La commune de Corbigny compte 184 entreprises⁹, représentant 1 192 emplois locaux, avec un poids prépondérant du secteur tertiaire (commerce, transport, services et restauration).

L'économie du territoire est néanmoins en déclin ces dernières années avec une perte de 120 emplois dans la zone entre 2013 et 2018¹⁰, soit une baisse de près de 10% du nombre d'emplois. Le taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2018 est de -1,93%. Malgré cette baisse, le ratio emploi-actif est en hausse, du fait d'une diminution du nombre d'actifs résidant au sein de la commune (545 actifs en 2008 contre 439 en 2018). Avec un taux de concentration de 271,5%, la commune compte davantage d'emplois que d'actifs et se positionne comme un bassin d'emploi pour l'ensemble des communes de la CC Tannay-Brinon-Corbigny.

Le revenu médian est de 20 180 euros en 2018, proche de ceux observés à l'échelle intercommunale (19 990 euros) et départementale (20 320 euros). Corbigny cumule néanmoins certaines fragilités économiques et sociales, avec un taux de chômage de 16,2% (contre 13,5% à l'échelle du Nièvre) et une population vieillissante avec près d'une personne sur deux âgée de plus de 60 ans (46,7%).

UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

La commune de Corbigny entend soutenir et développer des projets autour de la zone de services agricoles-alimentaire/abattoir composé d'une antenne de la Chambre d'Agriculture, d'un CBR, d'un marché aux bestiaux, d'un abattoir public et d'un atelier de découpe.

Les activités et les emplois de la zone sont en effet menacés depuis que la société SCAREV, exploitant de l'abattoir par voie d'affermage et propriétaire de l'atelier de découpe, a fait savoir qu'il souhaitait se retirer de la gestion de l'abattoir et se séparer de son activité de découpe. Cette décision est très récente, datant du 31 décembre 2021. Les modalités juridiques, techniques et financières de son retrait sont encore à définir.

La commune de Corbigny, qui est propriétaire de l'abattoir, a engagé des procédures pour trouver un repreneur. La commune bénéficie de l'appui de la CC qui souhaite également le maintien de l'abattoir, en tant qu'il constitue un outil structurant pour les filières d'élevage et pour le développement d'une alimentation issue de filières locales et de qualité¹⁰.

⁹ Source : Portrait de territoire, Outil Espéria

¹⁰ Source : INSEE, RP 2013, RP 2018

¹¹ Source : Convention d'adhésion PVD, p.18

Par ailleurs, la commune envisage de reconverter l'atelier de découpe qu'elle a récemment acquis pour y installer une cuisine collective centrale. Une réflexion doit être menée afin que ce projet soit cohérent avec le plan alimentaire territorial du département et du Pays Nivernais Morvan¹¹.

Par ailleurs, toujours dans cette perspective de soutien à l'économie de proximité et aux circuits courts, la commune de Corbigny a rejoint, en novembre 2021, le dispositif initié par le Pays Nivernais Morvan « nos cantines locales et bio » qui vise à accompagner les structures qui font de la restauration collective (écoles, collèges, centre social, Ephad) pour intégrer des produits locaux et bio dans les repas. Suite à des audits passés, le prestataire BioBourgogne a été retenu pour aider dans cette transition. Des formations seront organisées pour aider les structures à mieux s'approvisionner en local, jouer sur la saisonnalité, varier les menus avec du végétarien au moins une fois par semaine. A terme, l'objectif est de favoriser une économie de proximité et un accès facilité à la population pour promouvoir une alimentation de qualité et à faible coût pour le consommateur¹².

UN TISSU COMMERCIAL DIVERSIFIÉ MAIS FRAGILE

La communauté de commune Tannay-Brinon-Corbigny est structurée autour de deux zones de chalandise avec la zone principale de Corbigny et la zone de proximité autour de Tannay. La zone commerciale de Corbigny agglomère 7 à 10 00 habitants et déborde sur les communautés voisines dont les villes-centres sont éloignées de plus de 30 kms. La zone commerciale de Corbigny déploie une offre relativement exhaustive sur tous les secteurs d'activité¹³, avec des commerces situés majoritairement sur l'axe central Grande rue - Rue des Forges - Avenue Saint-Jean. Cette offre commerciale est complétée par la présence, tous les vendredis matin, du marché de Corbigny, et, tous les deuxièmes mardis du mois, de la foire accueillant les artisans et marchands locaux.

Néanmoins, la zone commerciale de Corbigny, à l'image de celle de Tannay, est marquée par une certaine fragilité et a subi une forte diminution de son chiffre d'affaires (perte de 23% du CA de Corbigny et Tannay entre 2010 et 2015¹⁴). Par ailleurs, l'activité commerciale de Corbigny pâtit de l'existence d'un mouvement d'évasion commerciale au profit de Clamecy et Nevers.

Pour lutter contre la dévitalisation commerciale des zones de chalandises de Corbigny et de Tannay, la communauté de communes du Pays Corbigeois a démarré en 2015 une OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) poursuivie et étendue au périmètre de la CC Tannay-Brinon-Corbigny. Ce dispositif permet aux commerçants ou artisans d'obtenir des subventions pour mener leur projet de modernisation ou de développement (modernisation des locaux d'activité, travaux d'embellissement ou de rénovation des façades, mise en conformité, développement de l'activité...)¹⁵. En parallèle, sur la commune de Corbigny, une politique de maintien des commerces interdirait la transformation en habitat des rez-de-chaussée commerciaux de ces immeubles.

Par ailleurs, pour mener à bien la réhabilitation de certains locaux commerciaux stratégiques, la commune va pouvoir compter sur le soutien de l'opérateur foncier Nièvre Aménagement. L'opérateur pourra réaliser jusqu'à trois opérations de réhabilitation de bâtiments mixtes commerces-habitat pour le compte de la commune en prenant en charge la totalité des travaux (grâce à des subventions nationales et régionales et un reste à charge via un crédit Banque Des Territoires, si le comité d'aménagement vote favorablement).

¹¹ Source : Convention d'adhésion PVD, p18

¹² Source : Commission Projet de Ville/ORT, 25 janvier 2022, p5

¹³ Source : Convention d'adhésion PVD, p8

¹⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p22/23

¹⁵ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic p23

Projets en cours en matière de dev. éco	MO	Etat d'avancement
Reconversion de l'atelier de découpe	Mairie	Atelier de découpe acquis par la commune Réflexion en cours pour définir l'usage futur du bâtiment
Accompagnement à la mise en place d'une offre de restauration collective bio et locale à travers le dispositif « Nos cantines locales et bio »	Mairie PHIM	Choix du prestataire BioBourgogne pour accompagner la transition
Réhabilitation de bâtiments mixtes, en lien avec Nièvre Aménagement	Mairie	Travail d'identification d'immeubles en cours Etudes à lancer prochainement

Axes 3 – La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et de qualité

Avec 1 440 habitants en 2019, soit près de 15% des habitants de la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny, Corbigny joue un rôle de centralité à l'échelle de son territoire. La commune dispose de nombreux équipements scolaires, socio-médicaux, sportifs et culturels qui agrègent les habitants des communes rurales voisines.

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bon niveau d'équipements et de services, notamment en matière de service public, de santé, de petite enfance et d'éducation - Une commune vivante qui accueille de nombreuses manifestations culturelles - La présence d'acteurs et de lieux nombreux dans le secteur médico-social 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés d'insertion des jeunes sur le secteur de Corbigny - Des centres sociaux vétustes à accessibilité réduite
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une politique en faveur du sport et de la culture pour attirer un public plus jeune au sein de la commune 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante avec des besoins croissants en soins et santé

UN BON NIVEAU D'EQUIPEMENT ET DE SERVICES DE PROXIMITE

Corbigny dispose de nombreux services publics avec un centre des Finances Publiques, une agence ERDF/GDF, un bureau de Postes, un centre de secours sapeurs-pompiers, une déchetterie intercommunale ainsi qu'un centre d'enfouissement de déchets du bâtiment¹⁴.

La commune peut également compter sur la présence d'une Maison France Service qui permet d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives et de les assister dans l'utilisation des services et outils numériques.

Un centre social et culturel et une unité médico-sociale viennent compléter l'offre de services sociaux aux populations. Ces deux centres travaillent avec de nombreux partenaires sociaux, mais aussi culturels, sportifs, dans le secteur du handicap et de la santé.

Par ailleurs, la commune est bien dotée en matière d'établissements scolaires (une école maternelle et élémentaire, un collège public et un établissement scolaire privé sous contrat de la maternelle au collège) et de structures d'accueil de la petite enfance (un Relais Assistant Maternels et une micro-crèche de 10 places)¹⁵.

Pour maintenir un niveau d'équipement public de qualité, la commune a prévu la construction d'une nouvelle caserne pour pouvoir loger les cinq sous-officiers et le gendarme adjoint volontaire qui vivent actuellement dans des immeubles HLM vétustes et très consommateurs d'énergie.

UNE OFFRE DE SANTE DE QUALITE QU'IL FAUT SOUTENIR

En termes d'équipements de santé, la commune dispose d'une maison de santé pluridisciplinaire (4 médecins généralistes, des consultations spécialistes, plusieurs infirmiers libéraux, des professionnels paramédicaux et un centre de soins Croix Rouge) ainsi que d'un cabinet dentaire, un cabinet

¹⁴ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p10

¹⁵ Source : Stratégie intercommunale de l'habitat, Diagnostic, p10

kinésithérapeutes, un laboratoire de biologie médicale, un opticien, une clinique vétérinaire et deux pharmacies. La commune accueille également un EPHAD d'une capacité d'accueil de 116 lits.

Bien que l'offre de santé soit satisfaisante, Corbigny doit appréhender l'augmentation des besoins en matière de soins et de santé en lien avec le vieillissement de la population locale. La commune compte en effet près d'une personne sur deux âgée de plus de 60 ans (46,7%) et le phénomène de vieillissement est observable à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal. Ainsi, la demande est forte, aussi bien en service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qu'en établissements (EPHAD) et en structures « alternatives ».

La commune a ainsi le projet de construire une nouvelle forme d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais souhaitent rester dans leur quartier. Il s'agit du collectif « Ages et Vie » destiné à accueillir 16 personnes âgées. Les structures seront implantées à proximité de la Maison médicale et du collège¹⁸.

• UNE COMMUNE VIVANTE DONT L'ANIMATION NECESSITE D'ETRE SOUTENUE PAR DES EQUIPEMENTS DE QUALITE

Corbigny est une commune dynamique, qui accueille de nombreuses associations sur son territoire qui proposent des animations et manifestations dont certaines d'envergure à l'instar des fêtes musicales de l'Abbaye de Corbigny. Le secteur associatif est donc bien présent et fort sur le territoire. Par ailleurs, Corbigny dispose d'une Ecole de musique et de danse basée à l'Abbaye de Corbigny qui propose de nombreuses activités (éveil musical, initiation à la musique, pratique d'instruments...).

En matière d'équipements sportifs, Corbigny dispose d'un COSEC (complexe sportif évolutif ouvert) qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2011 et 2012. Cet équipement sportif permet ainsi l'accueil des élèves des écoles de la commune et est utilisé par une douzaine d'associations sportives.

Pour compléter l'offre d'équipements, la ville est engagée dans la constitution d'un complexe sportif avec la création d'une salle de sport (fitness, musculation, cours collectifs). Le terrain qui accueillera cette future salle de sport se situe devant le Cosec Avenue du Champ de Foire et appartient déjà à la commune. Ce projet de salle de sport permettra de créer une réelle zone sportive avec un regroupement des équipements (city stade, COSEC, terrain de sport...) et constituera un lieu de convivialité et de pratique sportive supplémentaire pour les retraités actifs du territoire¹⁹. Par ailleurs, pour compléter l'offre sportive de Corbigny, la commune projette de créer une école de rugby, le club le plus proche se trouvant actuellement à Nevers.

Projets en cours en matière de services et d'équipements	Maître d'ouvrage		Etat d'avancement
Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie	Mairie	🕒	Etudes AMO en cours
Construction d'une salle de sport (fitness, musculation, cours collectifs...)	Mairie	🕒	Premières études menées avec un architecte (prévisions estimatifs, plans de situation et de surface)
Construction d'une structure d'hébergement pour personnes âgées (14 places)	Mairie	🕒	
Projet de création d'une école de rugby à Corbigny	Mairie	🕒	

¹⁸ Source : Convention d'adhésion PVD, p18

¹⁹ Source : Cahier des charges, « Corbigny une petite ville de demain et un projet à identifier », p9

Axes 4 – La valorisation du patrimoine et l'amélioration de la qualité de l'espace public

Corbigny propose un cadre de vie agréable (calme, qualité de vie, liens sociaux...) et dispose d'un patrimoine culturel riche avec notamment la présence de l'abbaye Saint-Léonard (classée Monument historique) et l'église gothique Saint-Seine (inscrite au titre des monuments historiques).

La commune dispose également d'un patrimoine paysager important qu'elle a su valoriser en développant de nombreux chemins de randonneurs.

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie agréable : calme, qualité de vie, liens sociaux - Un patrimoine bâti et non-bâti de qualité 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un manque de valorisation paysagère (Anguisson, promenades, jardins publics) - Un vieillissement des infrastructures routières
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une réflexion pour réaménager certains espaces publics et sites paysagers stratégiques 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de friches urbaines qui nuisent au cadre de vie

DEVELOPPER UNE STRATEGIE GLOBALE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS

Le cadre de vie de Corbigny ainsi que son patrimoine architectural et paysager constituent de véritables atouts pour le développement touristique et économique de la commune mais aussi pour le cadre de vie offert aux habitants. Néanmoins, des efforts pour poursuivre la valorisation patrimoniale sont encore nécessaires.

La commune de Corbigny souhaite ainsi mener un certain nombre de projets en vue d'aménager les espaces publics, notamment au niveau des entrées de ville et des rues commerçantes. Pour définir une stratégie de mise en valeur, la ville prévoit de recourir à une étude d'aménagement des espaces publics. La commune a néanmoins d'ores et déjà ciblé certains sites prioritaires qui devront faire l'objet de valorisation/réhabilitation et permettront l'amélioration du cadre de vie des habitants.

La commune a pour projet de réaménager le rond-point Avenue saint-Jean¹⁸, qui est l'une des portes d'entrée principale de la ville et un lieu de passage important. La commune souhaiterait faire participer les entreprises locales (notamment la tuilerie de Corbigny) pour proposer des idées de valorisation du rond-point et les intégrer au projet.

La ville de Corbigny est également investie dans un projet de réhabilitation de la niche urbaine de l'ancienne station-service située en face de l'Abbaye (1 701 m²). La commune, qui a ainsi racheté les parcelles rue de l'Abattoir, réfléchit à la vocation future de ce lieu (jardin public, espace vert avec un arrêt de bus) et à la manière d'intégrer les habitants à la réflexion et à la programmation du site. Avant tout aménagement, le site doit néanmoins faire l'objet de travaux de désamiantage.

UN TRAVAIL A MIEUX VALORISER LE PATRIMOINE PAYSAGER DE LA COMMUNE

La ville de Corbigny souhaite également mener un travail de valorisation de son patrimoine paysager pour proposer un cadre de vie plus qualitatif à ses habitants. La commune a ainsi pour projet de revaloriser le cours d'eau de l'Anguisson. Les abords de l'Anguisson sont en effet des lieux très fréquentés et constituent des

¹⁸ Source : Cahier des charges, « Corbigny une petite ville de demain et un projet à identifier », p8

lieux de promenades, de jeux et de pratiques sportives pour les riverains. Par ailleurs, le pont rue de Vézelay est un *chemin de Saint-Jacques de Compostelle* emprunté par les pèlerins de passage.

Or, le cours d'eau est actuellement recouvert de végétation envahissante et est à peine visible. La commune souhaite donc travailler avec le PRIR pour réfléchir à la manière de valoriser le cours d'eau et ses abords. Un *aménagement et une valorisation paysagère complète des abords du cours d'eau* pourraient être intéressants, en intégrant et en repensant le cheminement avec du mobilier urbain qualitatif.

Projets en cours en matière d'espaces publics et de patrimoine	Maire d'ouvrage		Etat d'avancement
Réhabilitation de la table (ancienne station-service)	Mairie		Tenue d'un Atelier d'Aménagement le 27 janvier
Mise en valeur des espaces publics (rond-point Avenue Saint-Jean, entrée de ville, rue principale commerciale...)	Mairie		Tenue d'un Atelier d'Aménagement le 27 janvier
Valorisation des abords de l'Angisson	Mairie		Avis du PRIR à venir

Appui au management de projet PVD

Diagnostic et orientations



Communauté de communes
Tannay · Brinon · Corbigny



Mars 2022

espelia

1 | Diagnostic intercommunal

espelia

Le territoire

Collectivité récente (2017), issue de la fusion :

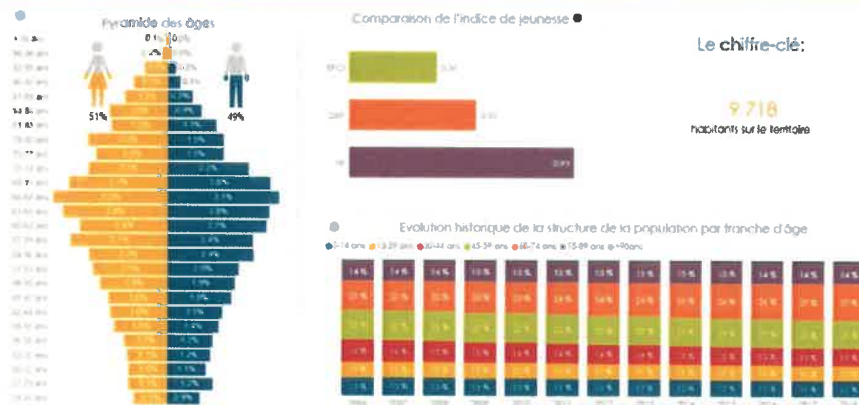
- De la Communauté de communes La Fleur du Nivernais,
- De la Communauté de communes du Pays Corbiegeois,
- De la Communauté de communes du Val du Beuvron,
- Du rattachement de la commune de Montreuilon,
- Du rattachement de la commune de Pouques-Lomes.



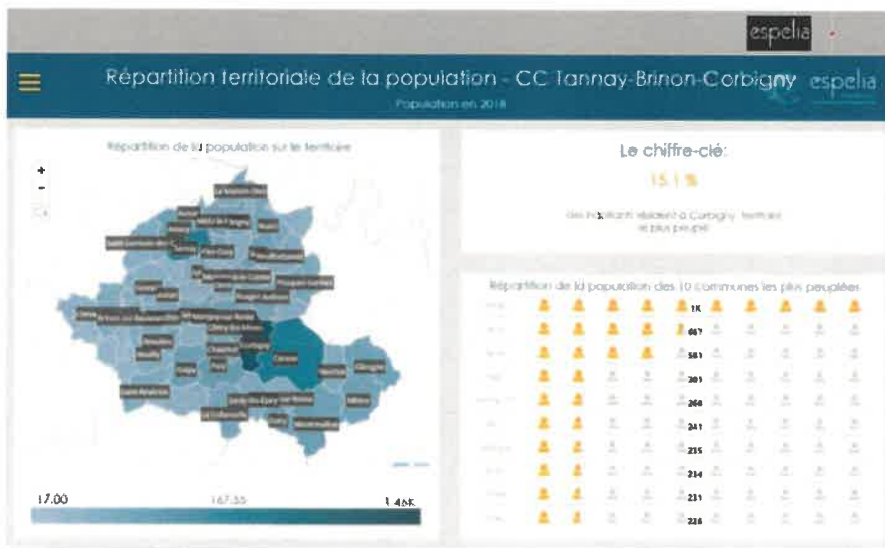
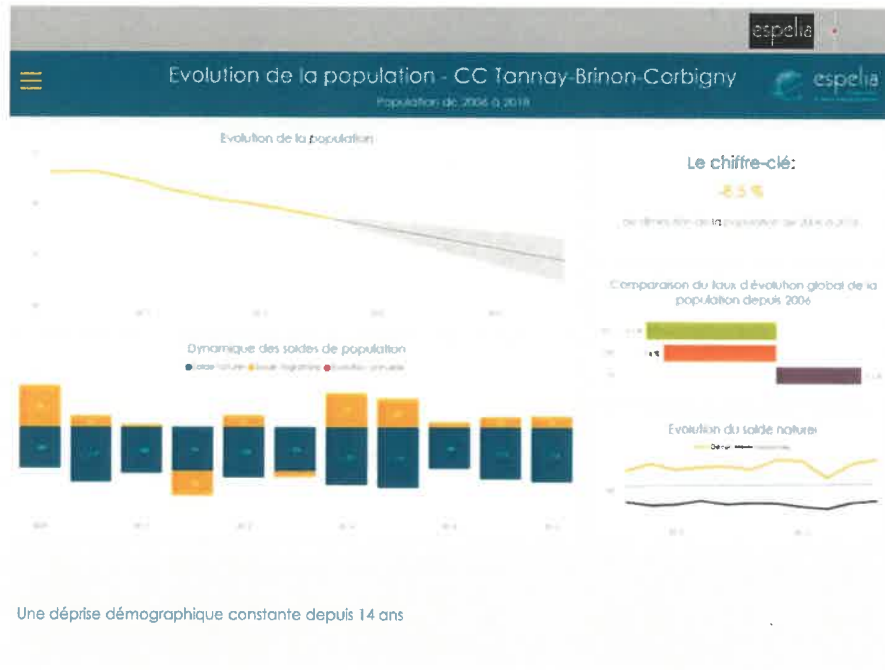
espelia

Structure de la population - CC Tannay-Brinon-Corbigny

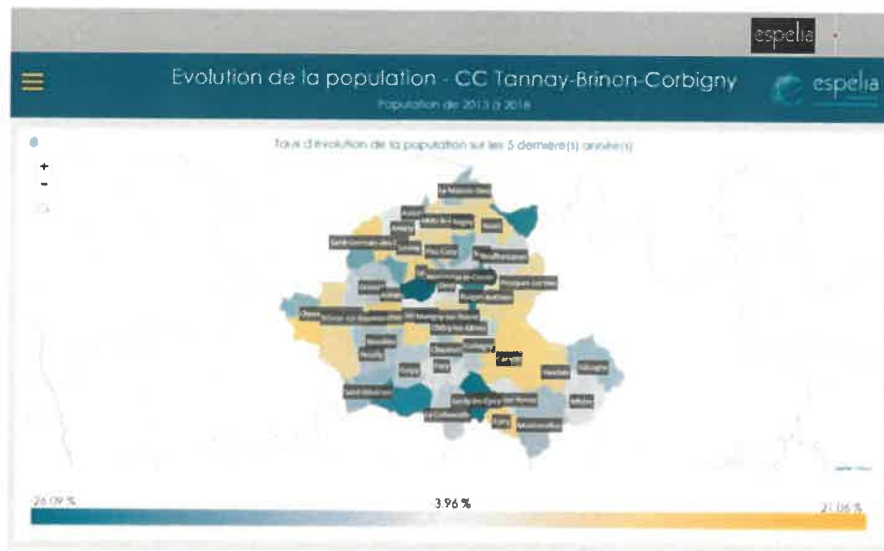
Population en 2018



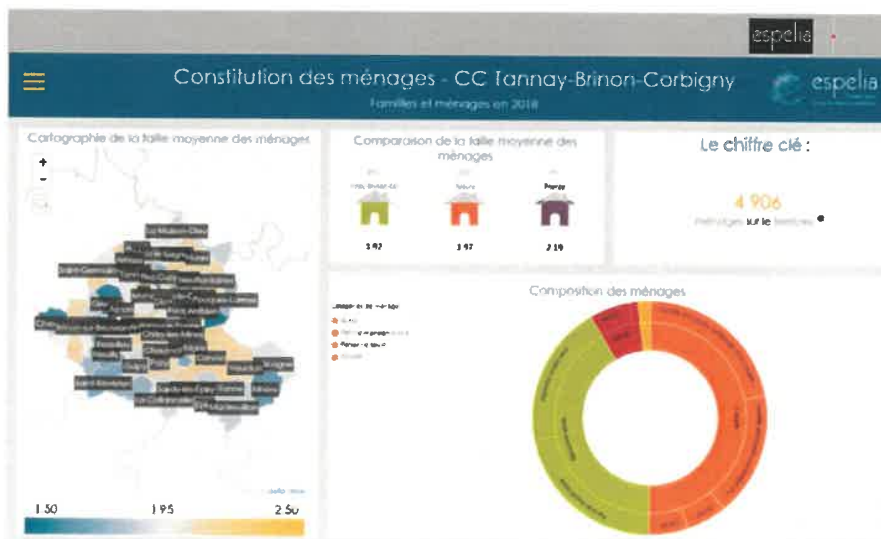
9 718 habitants sur le territoire en 2018.
Un indice de jeunesse dénotant d'une population âgée, illustrée notamment par l'augmentation de la population comprise entre 60 et 74 ans depuis 2006.



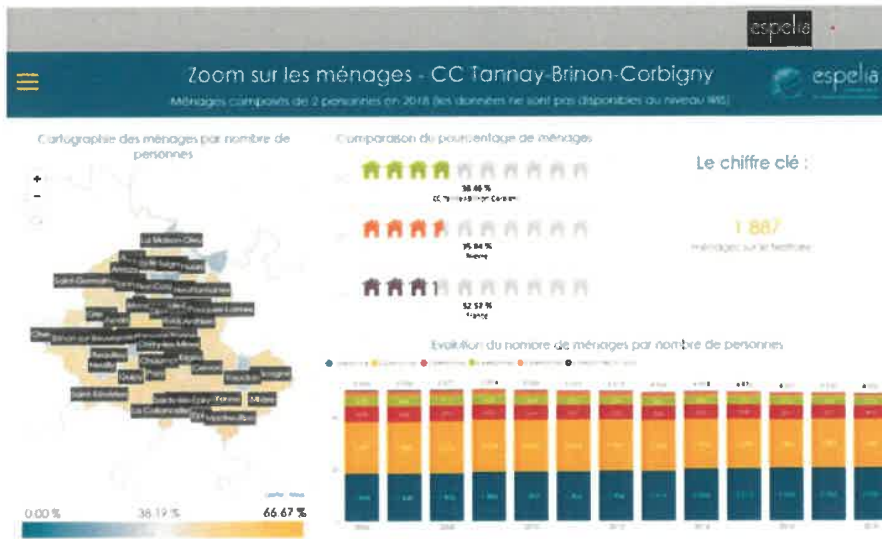
La Commune centre jouant véritablement un rôle de centralité, de part sa taille



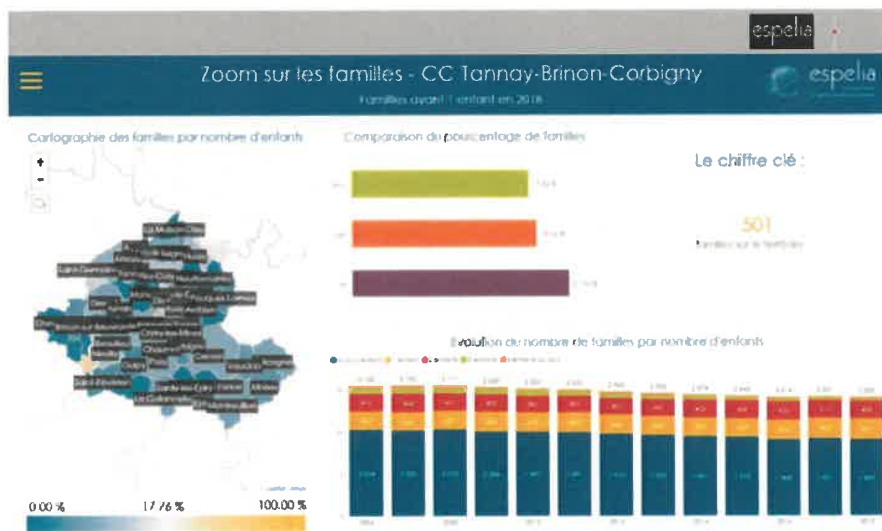
Des évolutions de la population par commune très contrastées entre 2013 et 2018



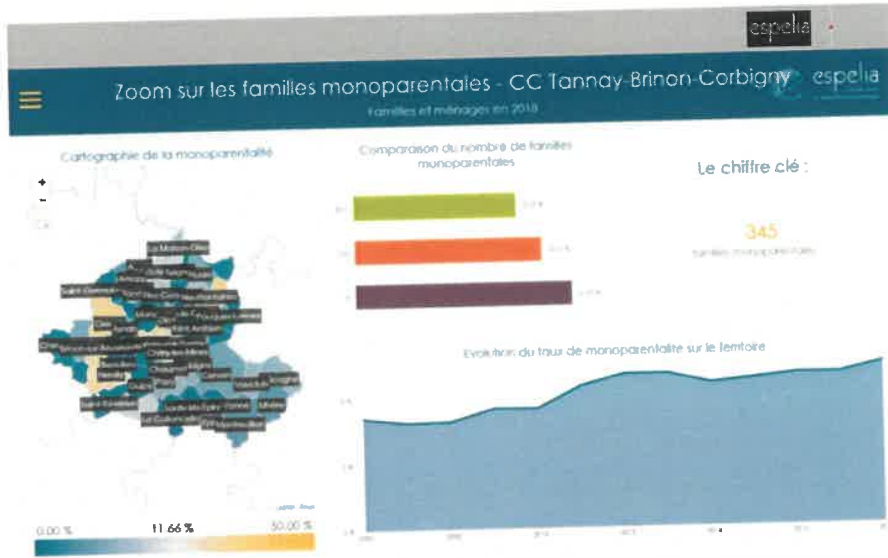
Un desserrement de la taille des ménages comparativement avec le département et surtout en comparaison avec le reste du territoire
Une part importante des personnes seules



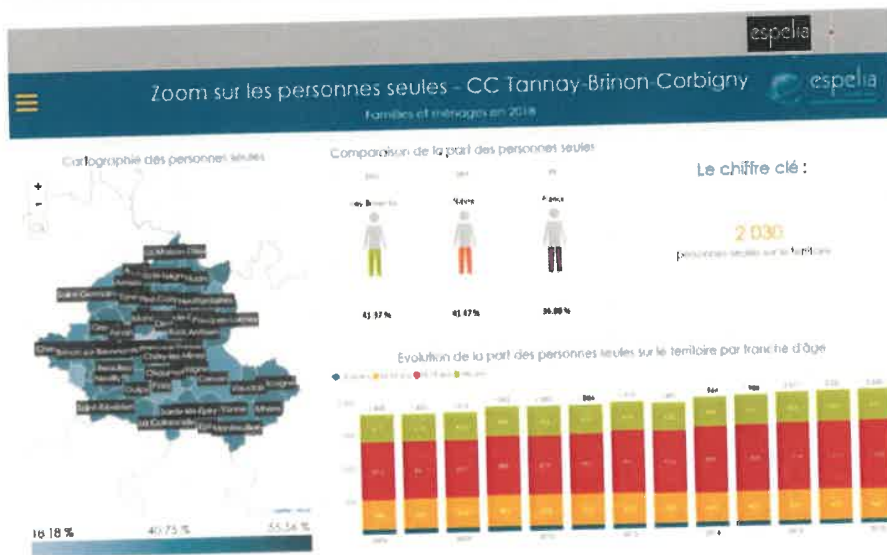
Une augmentation significative du nombre de personnes seules entre 2006 et 2018



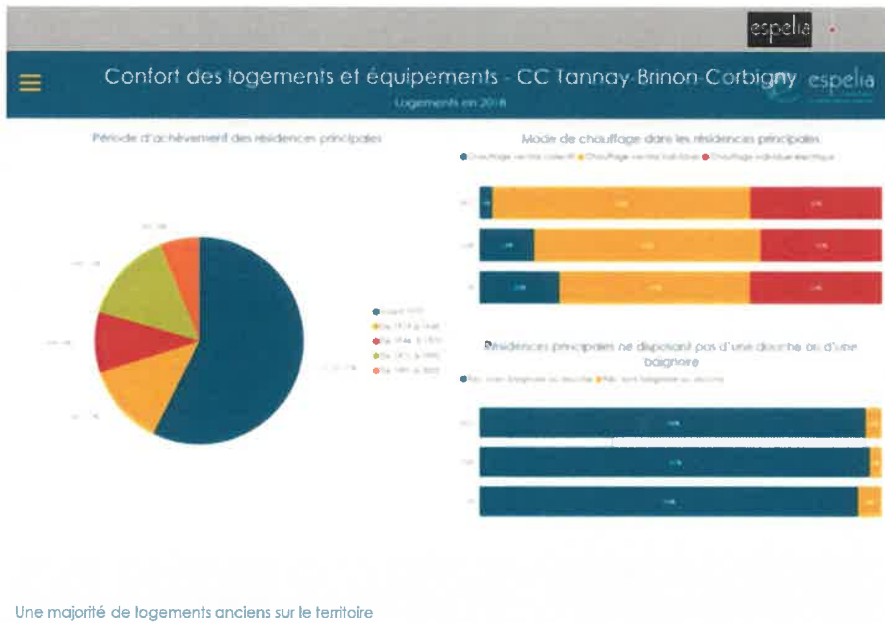
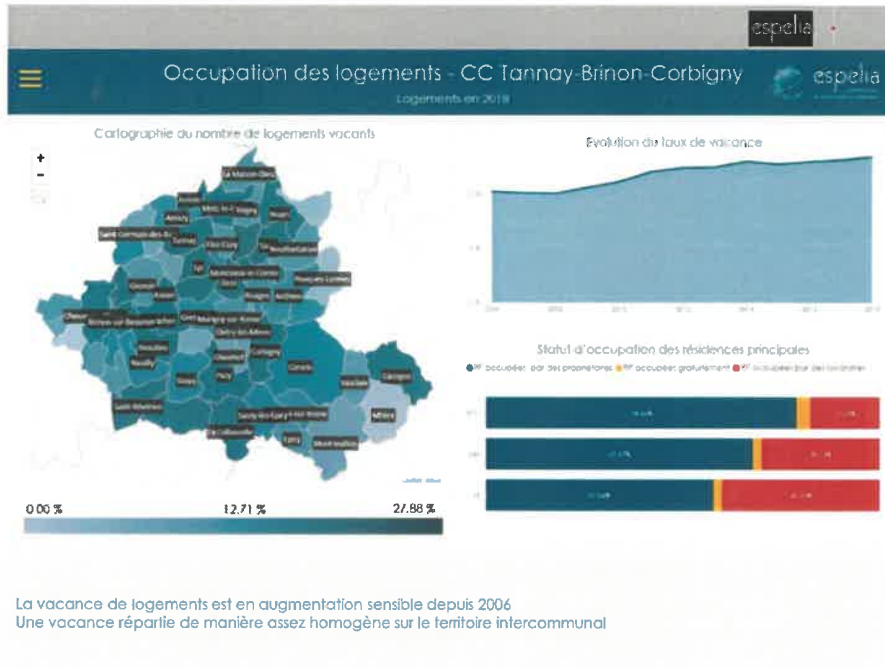
Un tassement du nombre de ménages et de couples ayant au moins trois enfants

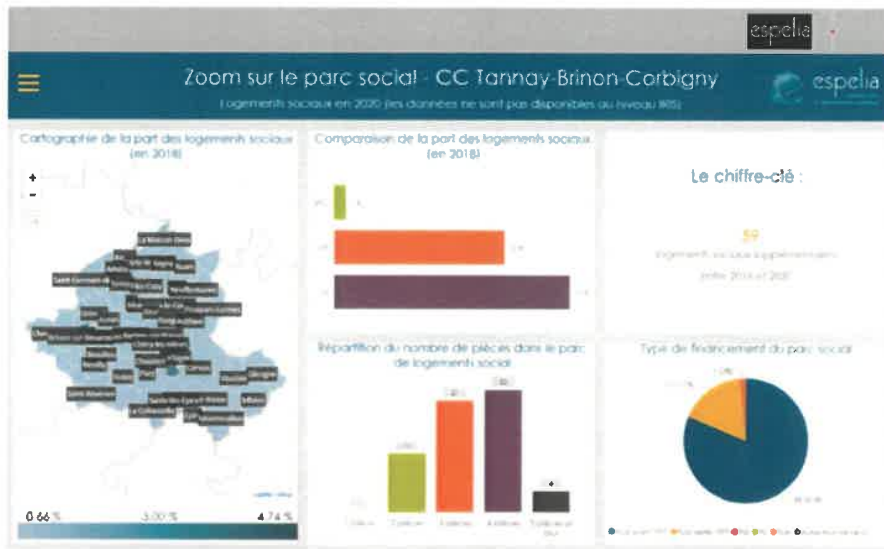


Même si la proportion de familles monoparentales augmente, elle reste inférieure et à la moyenne départementale et à la moyenne nationale

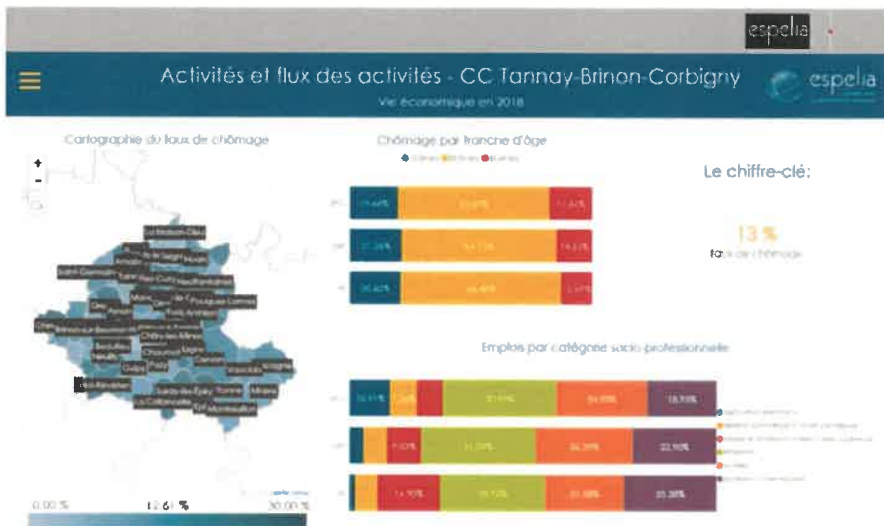


Le nombre de personnes seules, âgées de plus de 80 ans est en sensible augmentation entre 2006 et 2018, de même que les + 55 ans

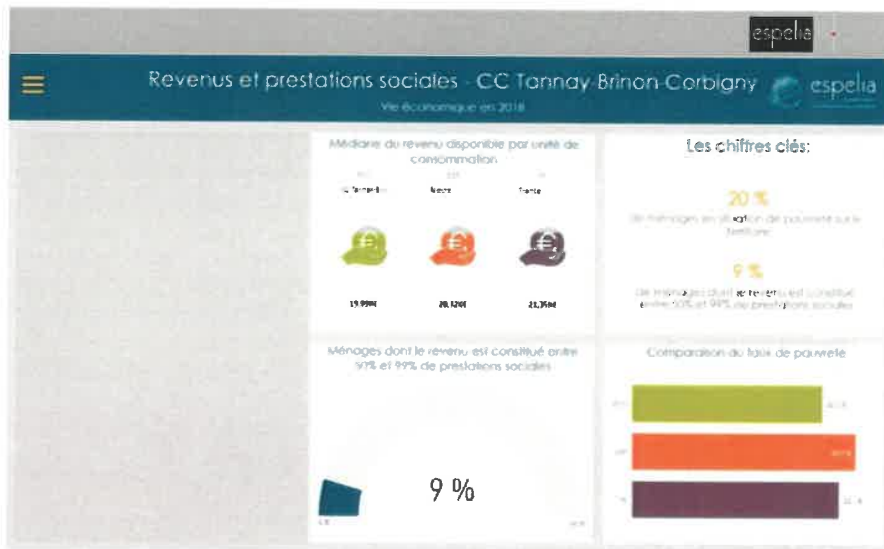




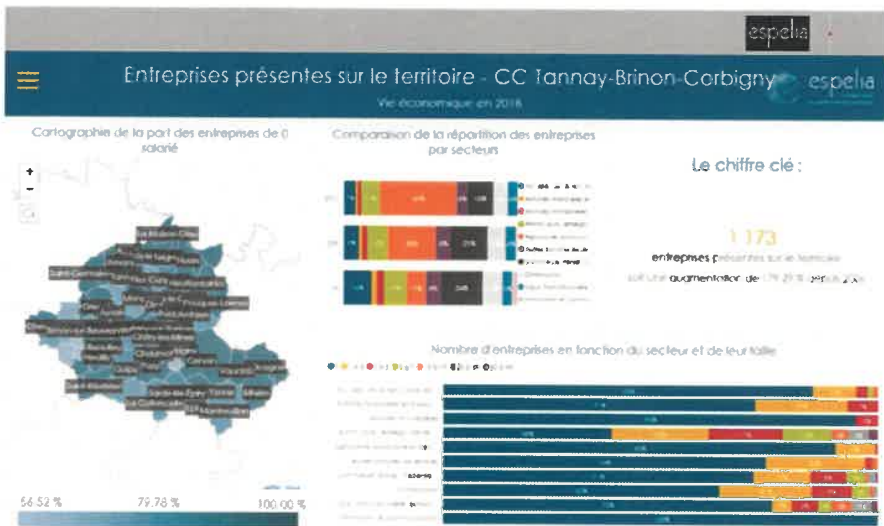
Une part de logements sociaux très faible sur le territoire



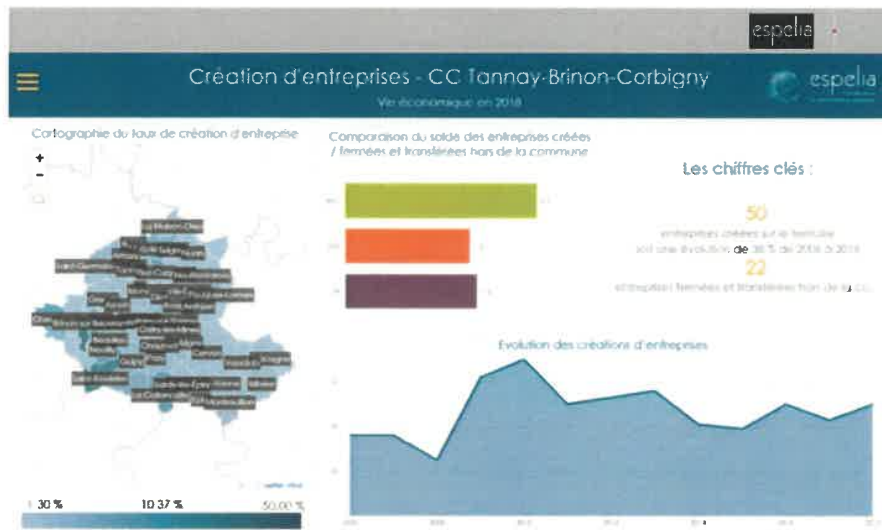
Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et qui touche plus les seniors
Comparativement, plus d'agriculteurs et moins de professions intermédiaires qu'au niveau départemental et national



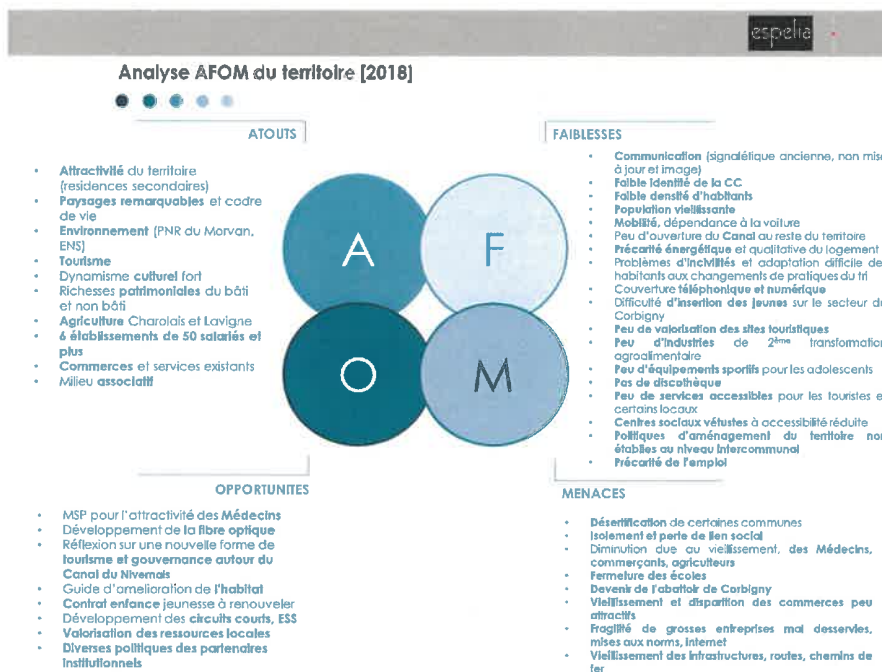
Un revenu médian inférieur au revenu départemental et national
20% de ménages en situation de pauvreté

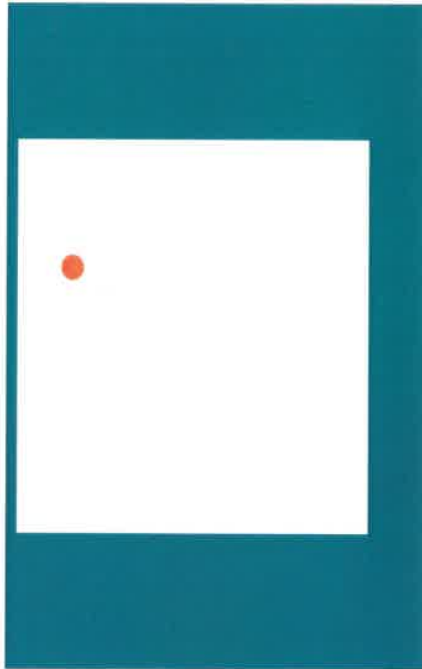


Une prépondérance d'activités liées à l'agriculture sur le territoire



Un indicateur de créations d'entreprises supérieur à la moyenne départementale et nationale





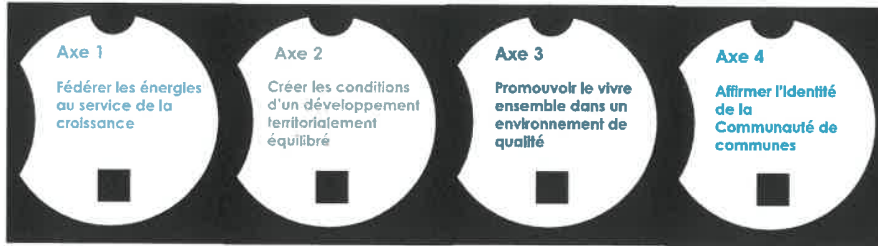
2 | Projet de territoire



Enjeux du territoire [2018]

- Maintien des **services publics** existants
- Maintien des **écoles** et services publics
- **Mobilité**
- Maintien des **voies, routes et chemin de fer** en avec la desserte d'entreprise et la question de l'accessibilité
- Définir une **politique d'aménagement** du territoire
- **Équilibre territorial**, maintien de la population et des services partout sur le territoire
- Lutter contre l'isolement et **renforcer le lien social**
- **Accessibilité** à l'emploi, aux services, à internet, au téléphone, au territoire...
- Comment **se loger** correctement ?
- Renforcer la **communication**
- Valorisation des **ressources locales** (sites phares, viandes, vignobles, patrimoine...)
- Diffusion et délocalisation des **animations culturelles**
- **Gardes d'enfants** pour les moins de 2 à 3 ans.
- Transmission et renouvellement des **médecins, commerces, installations de jeunes agriculteurs**
- **Modernisation des entreprises et des commerces**

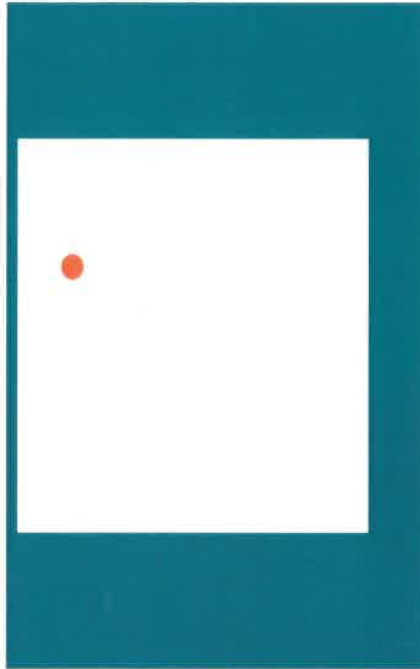
Enjeux du territoire [2018]



- Être la ressource de référence pour les acteurs économiques, accompagner l'installation et relayer l'information, aides aux initiatives locales
- Appuyer la transmission, le maintien et la création des entreprises, commerces, artisans et autres services
- Se doter d'une politique agricole facilitant la modernisation des filières, la diversification des activités
- Favoriser la formation professionnelle
- Se doter de schémas de développement (PLUI, amélioration de l'habitat)
- Mettre les infrastructures au service des échanges (voiture, infrastructure numérique, accessibilité téléphonique mobile)
- Garantir l'accès au service public (petite enfance, MSAP, TAD, réseau des écoles primaires)
- Accueillir et accompagner les populations (nouveaux arrivants, lutte contre l'isolement) par l'action des centres sociaux
- Faciliter le développement de l'ESS et l'insertion par l'emploi
- Denoyer et diversifier le dynamisme culturel et associatif
- Faciliter l'inclusion par les pratiques sportives
- Préserver la beauté de nos villages
- Préserver le patrimoine naturel
- Améliorer la connaissance du fait communautaire
- Structurer et formaliser les liens entre les communes membres et la Communauté
- Valoriser les points d'intérêt à caractère unique au sein de la promotion touristique

Plan d'actions [2018]





3 | Stratégie habitat

Point sur l'OPAH de la CCPC

603 000 € de SUBVENTIONS ENGAGÉES pour la réalisation des travaux dans le cadre de l'OPAH
 55 % par l'ANAH Agence Nationale de l'Habitat
 3 % par le Pays Corbignois
 2 % par le Conseil Général de la Nièvre

1,3 M€ de TRAVAUX ENGAGÉS DANS LES LOGEMENTS
 48 % pour la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé
 45 % pour des économies d'énergie
 8 % pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement

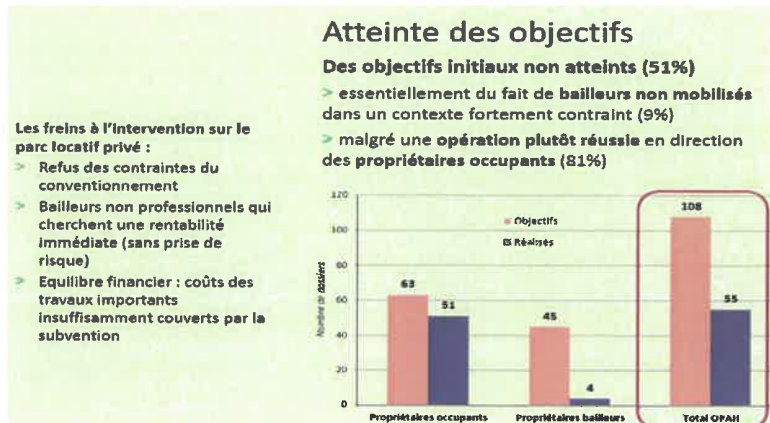
260 PROPRIÉTAIRES RECUS ET INFORMÉS
 D'après l'enquête de satisfaction menée auprès de 34 propriétaires ayant débattu ou terminé leurs travaux :
 68 % sont très satisfaits de l'OPAH en général
 88 % n'auraient pas fait de travaux sans l'OPAH ou n'en auraient réalisé qu'une partie
 81 % sont très satisfaits de l'accueil et de l'accompagnement dont ils ont bénéficié

55 LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS GRÂCE À L'OPAH
 51 logements Propriétaires Occupants
 4 logements locatifs à loyer maîtrisé
 110 logements visités
 250 documents d'aide à la décision remis aux propriétaires (études financières, plans, évaluations GE, diagnostic énergétique...)



... des objectifs quasiment atteints pour les propriétaires occupants, des bénéficiaires satisfaits.

Point sur l'OPAH de la CCPC



		espéria		
Axes		Agir pour l'habitat privé et réduire la précarité énergétique	Appuyer les projets communaux de mises en valeur des bourgs et hameaux	Agir pour la préservation du patrimoine et encourager l'amélioration de l'offre d'hébergements touristiques
objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'hôpital indigne Maintenir à domicile les personnes âgées, à mobilité réduite Améliorer la performance énergétique des logements privés 	<ul style="list-style-type: none"> Revitaliser les centres-bourgs et les cœurs de village Favoriser le maintien des commerces et des services de proximité Maintenir à domicile les personnes âgées, à mobilité réduite Améliorer la performance énergétique des logements publics sociaux Accueillir de nouveaux habitants par la diversification de l'offre en logements Augmenter l'offre en logements adaptés aux besoins de publics spécifiques Maîtriser la consommation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et valoriser la beauté de nos villages Améliorer, moderniser et développer l'offre d'hébergements touristiques 	
mesures	<ul style="list-style-type: none"> Bonification des aides du Programme d'intérêt général Participer et être membre du Copil FNAME Communiquer sur les aides 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à toutes les communes de la CC de bénéficier des aides en matière d'habitat de la Région Encourager les démarches coordonnées du type Villages du futur et PVD Contribuer financièrement à l projet communal de réhabilitation de logements ou de bâtiments mixtes publics 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager l'amélioration, la modernisation, le développement et la diversification de l'offre d'hébergements touristiques Encourager la réhabilitation de maisons éclosières sur le Canal Préserver le patrimoine public communal au travers d'une participation financière de la CC 	

Annexe 2 - Le projet de territoire de la CCTBC

DOSSIER ETAPE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TANNAY-BRINON-CORBIGNY* « VIVRE ET TRAVAILLER ICI »

CCTBC
16/11/18
*en cours de réalisation



Table des matières

I. Présentation du territoire de la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny	2
1. Une jeune collectivité de 58 communes	2
2. Gouvernance	3
3. Les compétences	4
II. Un projet de territoire : Pourquoi ? Comment ?	5
1. Un projet de territoire : Pourquoi ?	5
2. Un projet de territoire : Comment ?	5
III. Le projet de territoire	7
1. Le diagnostic	7
2. Enjeux et stratégie de développement	9
3. Plan d'actions	11

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TANNAY-BRINON-CORBIGNY

1. Une jeune collectivité de 58 communes

La Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny (CCTBC) créée au 1^{er} janvier 2017 est une jeune collectivité. Elle est issue de la fusion des communautés de communes La Fleur du Nivernais, du Pays Corbigeois, du Val du Beuvron et du rattachement des communes de Montreuillon et de Pouques-Lormes.

Cette nouvelle entité regroupe 10 477 habitants (INSEE 2016), répartis sur 58 communes (dont deux situées en zone montagne : Gâcogne et Mhère), représentant 760,4 km².

Corbigny, avec 1584 habitants reste la ville la plus importante du territoire composé de multiples très petites communes. Les deux autres villes centres sont Tannay et Brinon-sur-Beuvron qui comptent respectivement 605 et 198 habitants. La densité démographique moyenne est faible avec 13 hab./km².

La CCTBC rassemble la vallée de l'Yonne et du Beuvron ainsi que six communes faisant partie du Parc Naturel Régional du Morvan. Elle a également la particularité d'être traversée par le Canal du Nivernais.



2. Gouvernance



La gouvernance du territoire de la CCTBC s'effectue dans le respect et l'intégration des politiques publiques de partenaires institutionnels à différentes échelles : communes, Pays Nivernais Morvan, Parc Naturel Régional du Morvan, Conseil Départemental de la Nièvre, Région Bourgogne Franche Comté, Etat, Europe... mais également de l'écoute des citoyens, sociétés, entreprises, associations et autres partenaires.

En interne, la CCTBC est administrée par un conseil communautaire (75 élus) issu des conseils municipaux des communes membres qui se réunissent au moins une fois par trimestre.

Un organe réduit du conseil communautaire appelé « bureau communautaire » est composé de 22 membres. Parmi ceux-ci figurent le président Jean-Charles ROCHARD et les neuf vice-présidents qui ont chacun la responsabilité d'animer une commission préparatoire des travaux du bureau. Les autres membres sont élus par le conseil communautaire.

Les vice-présidents et leurs commissions :

Philippe NOLOT – Commission Santé, Médico-social et Opérations d'investissements

Jean-Pierre LEROY – Commission Projet de territoire, communication

Jean-Marc GRASSET – Commission Finances

Maryse PELTIER – Commission Développement Economique et Tourisme

Christophe DENIAUX – Commission Culture et Patrimoine

Thierry PAURON – Commission Education, Enfance, Jeunesse, Sport, Mobilité, Insertion

Christian TOURTEAUCHAUX – Commission Voirie

Marie-Thérèse THOMAS – Commission Assainissement

Pierre LANDURIER – Commission Collecte et valorisation des déchets

La communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny emploie 48 agents afin d'assurer ses missions de service public.

3. Les compétences

La nouvelle Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique, dont la promotion du tourisme,
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Assainissement à l'exception de l'eau pluviale,
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public.

Compétences facultatives :

- Sauvegarde du patrimoine et actions culturelles,
- Actions en faveur de l'accès aux soins médicaux,
- Déploiement des infrastructures et développement des usages du numérique,
- Création, gestion de chaufferies bois déchiqueté alimentant les bâtiments publics via un réseau de chaleur et commercialisation de l'énergie produite,
- Développement touristique,
- Soutien et développement de la pratique du sport dans le domaine scolaire.

II. UN PROJET DE TERRITOIRE : POURQUOI ? COMMENT ?

1. Un projet de territoire : Pourquoi ?

Toute communauté de communes a pour « objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. » (Début de l'article L 5214-1 du Code général des collectivités territoriales). La CCTBC a cette même ambition afin :

- De donner du sens et de la légitimité à son action,
- D'affirmer son identité en intégrant les citoyens, communes et l'ensemble des acteurs professionnels, institutionnels, associatifs (...) à la démarche de ce projet commun,
- De révéler une ambition pour ce territoire pour répondre aux besoins de ces habitants : « Vivre et travailler ici ».
- Offrir un cadre de vie préservé, par la qualité des paysages et de l'environnement, et agréable avec un ensemble de services nécessaires à chacun.
- Offrir la possibilité à chacun de travailler ici, bon nombre d'habitants sont contraints aujourd'hui de quitter le territoire faute d'emplois, de formations adaptées, à l'inverse d'autres arrivent et créer leur propre affaire et nécessite un accompagnement.

2. Un projet de territoire : Comment ?

La Démarche

Le projet de territoire en cours de réalisation définit les orientations stratégiques du développement de la CCTBC jusqu'en 2020.

Etape 1 : Un diagnostic partagé et évolutif

Une analyse des atouts, faiblesses, opportunités, menaces et des enjeux du territoire a été réalisée à partir :

- d'entretiens menés avec les maires et des acteurs locaux

- des projets de territoire non terminés des précédentes communautés de communes suite à la fusion avec des enquêtes effectuées auprès de la population.
- De deux réunions de travail ouverte à l'ensemble des élus des communes membres et de la CCTBC

Etape 2 : Définitions d'objectifs et d'axes stratégiques

En s'appuyant du diagnostic établi, des réunions de travail ouvertes à l'ensemble des élus des communes membres et de la CCTBC ont permis d'identifier des enjeux prioritaires et de définir un projet cohérent articulé autour de 4 axes stratégiques.

Etape 3 : Déclinaison d'un plan d'action

Au travers d'autres réunions de travail similaires, un premier ensemble d'actions prioritaires a été établi. Les élus ont eu à se prononcer sur la pertinence de chaque opération, leur faisabilité, les impacts induits pour le territoire. La validation en bureau et conseil communautaire et les deux comités de pilotage avec le Conseil Départemental de la Nièvre ont permis de s'entendre sur une liste d'actions prioritaires fléchées au sein du « contrat de partenariat » en cours entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCTBC.

En parallèle, une deuxième liste d'opérations stratégiques, est en cours de définition et sera très prochainement soumise à l'examen des élus des Communes et de la CCTBC. Cette liste complémentaire à la première couvrira notamment le champ du développement économique.

Etape 4 : Mise en œuvre concertée et communication

La mise en œuvre de chaque opération sera effectuée en concertation avec les acteurs locaux et les citoyens. Le projet de territoire sera communiqué au travers du futur site de la CCTBC et fera l'objet de réunions publiques de présentation. L'avancée de chaque opération sera examinée et validée lors des différents bureaux et conseils communautaires.

III. LE PROJET DE TERRITOIRE

1. Le diagnostic

Pour bâtir son projet de territoire, la CCTBC s'appuie sur un diagnostic évolutif. Cet état des lieux permet de mettre en lumière les atouts et les freins au développement de la CCTBC. Associé à des enquêtes auprès des habitants et entretiens de différents acteurs, ce portrait est un appui précieux pour définir les enjeux du territoire et actionner les leviers adaptés aux besoins locaux.

Les forces :	Les freins au développement :
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire attractif (résidences secondaires) • Paysages remarquables et cadre de vie • Environnement (PNR du Morvan, ENS) • Tourisme • Dynamisme culturel fort • Richesses patrimoniales bâtis et non bâtis • Agriculture Charolais et Vigne • 6 établissements de 50 salariés ou plus • Commerces et services existants • Milieu associatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication (signalétique ancienne, non à jour et image) • Faible identité de la CCTBC • Faible densité d'habitant • Population vieillissante • Mobilité, dépendance à la voiture • Peu d'ouverture du Canal au reste du territoire • Précarité énergétique et qualitative du logement • Problèmes d'incivilités et adaptation difficile des habitants aux changements de pratiques du tri • Couverture téléphonique et numérique • Difficulté d'insertion des jeunes sur le secteur de Corbigny • Peu de valorisation des sites touristiques • Peu d'industries de 2^{ème} transformation agroalimentaire • Peu d'équipements sportifs pour les adolescents • Pas de discothèque • Peu de services accessibles pour les touristes et certains locaux • Centres sociaux vétustes à accessibilité réduite • Politiques d'aménagement du territoire non établies au niveau intercommunal (pas de PLUi ou de SCOT) • Précarité de l'emploi

<p>Les opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSP pour l'attractivité des médecins • Développement de la fibre optique • Réflexion sur une nouvelle forme de tourisme et gouvernance autour du Canal du Nivernais • OCMACS et Villages du Futur avec le Pays Nivernais Morvan • Guide d'amélioration de l'habitat • Contrat Enfance Jeunesse à renouveler • Développement des circuits courts, économie sociale et solidaire • Valorisation des ressources locales (herbe, méthanisation, agroforesterie, taillis énergies...) • Diverses politiques des partenaires institutionnels 	<p>Les points nécessitant une vigilance accrue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désertification de certaines communes • Isolement et perte de lien social • Diminution dues aux vieillissements des médecins, commerçants, agriculteurs • Fermeture des écoles • Devenir de l'abattoir de Corbigny • Vieillessement et disparition des commerces peu attractifs • Fragilité de grosses entreprises mal desservies, mises aux normes, internet... • Vieillessements des infrastructures routes, chemins de fer
<p>Quelques problématiques et enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien des services publics existants • Renforcer la communication • Mobilité • Définir une politique d'aménagement du territoire • Comment se loger correctement ? • Accessibilité à l'emploi, aux services, à internet, au téléphone, au territoire... • Valorisation des ressources locales (sites phares, viandes, vignobles, patrimoine...) • Diffusion et délocalisation des animations culturelles • Gardes d'enfants pour les moins de 2 à 3 ans. • Equilibre territorial, maintien de la population et des services partout sur le territoire • Lutter contre l'isolement et renforcer le lien social • Transmission et renouvellement des médecins, commerces, installations de jeunes agriculteurs • Maintien des écoles et services publics • Maintien des voiries, routes et chemin de fer en avec la desserte d'entreprise et la question de l'accessibilité • Modernisation des entreprises et des commerces 	

2. Enjeux et stratégie de développement

À partir du diagnostic, d'entretiens avec les acteurs du territoire et d'ateliers de travail avec les élus, quatre enjeux majeurs se sont dégagés pour construire le projet de territoire articulé autour de 17 thématiques :

- Fédérer les énergies au service de la croissance
- Créer les conditions d'un développement territorialement équilibré
- Promouvoir le vivre ensemble dans un environnement de qualité
- Affirmer l'identité de la Communauté de Communes

Axe 1: Fédérer les énergies au service de la croissance

- Etre la ressource de référence pour les acteurs économiques, accompagner l'installation et relayer l'information (accessibilité à l'emploi ex : offre et demande d'emplois), Aides aux initiatives locales (Disposer d'une information en mairie écrit)
- Appuyer la transmission, le maintien et la création des entreprises commerces, artisanat et autres services
- Se doter d'une politique agricole facilitant la modernisation des filières, la diversification des activités (élevage, abattoir, vignoble, forêt...) et l'écoulement des productions (marchés)
- Favoriser la formation professionnelle directement sur notre territoire au service de l'emploi local

Axe 2: Créer les conditions d'un développement territorialement équilibré

- Se doter de schémas de développement :
Définir la politique d'aménagement du territoire intercommunal (au travers notamment du futur PLUi)
Adopter une stratégie locale de l'habitat : amélioration de l'habitat /précarité, OPAH, pour appuyer les politiques communales de mise en valeur des bourgs et hameaux

- **Mettre les infrastructures au service des échanges :**

Entretien de la voirie routière intercommunale de liaison, ouverture de vélo-routes et sentiers de randonnées, soutien au maintien de la voie ferrée

Accélérer la mise en place de l'infrastructure numérique et faciliter l'accès de tous au téléphone mobile

- **Garantir l'accès au service public :**

Prise charge de la petite enfance, accès aux bouquets de services dans les MSAP, et transports à la demande

Appui à l'investissement technologique dans le réseau des écoles primaires.

- **Promouvoir l'accès aux soins**

Mise à disposition de locaux d'exercice médicaux et paramédicaux (2 maisons de santé MSP, 1 local multi métiers).

Faciliter la prise en charge de premier recours et l'accès aux soins urgents.

Axe 3: Promouvoir le vivre ensemble dans un environnement de qualité

- **Accueillir et accompagner les populations :** renforcer le lien social développer la solidarité et les liens intergénérationnels (nouveaux arrivants, lutte contre l'isolement...) par l'action des centres sociaux.
- **Faciliter le développement de l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'emploi** (chantier d'insertion, appui aux initiatives ESS)
- **Densifier et diversifier le dynamisme culturel et associatif** en renforçant l'appui à la diffusion des événements et l'irrigation territoriale (réplication, décentralisation)
- **Faciliter l'inclusion par les pratiques sportives :** entretien et création de nouveaux équipements, soutien des événements phares (cyclisme, sport auto...) et appui aux missions éducatives des clubs (écoles de football, tennis, basket...)

- Préserver la beauté de nos villages : soutenir la restauration du patrimoine public bâti remarquable
- Préserver le patrimoine naturel : améliorer l'impact des politiques de l'assainissement, de la GEMAPI et de la gestion des déchets.

Axe 4: Affirmer l'identité de la Communauté de communes

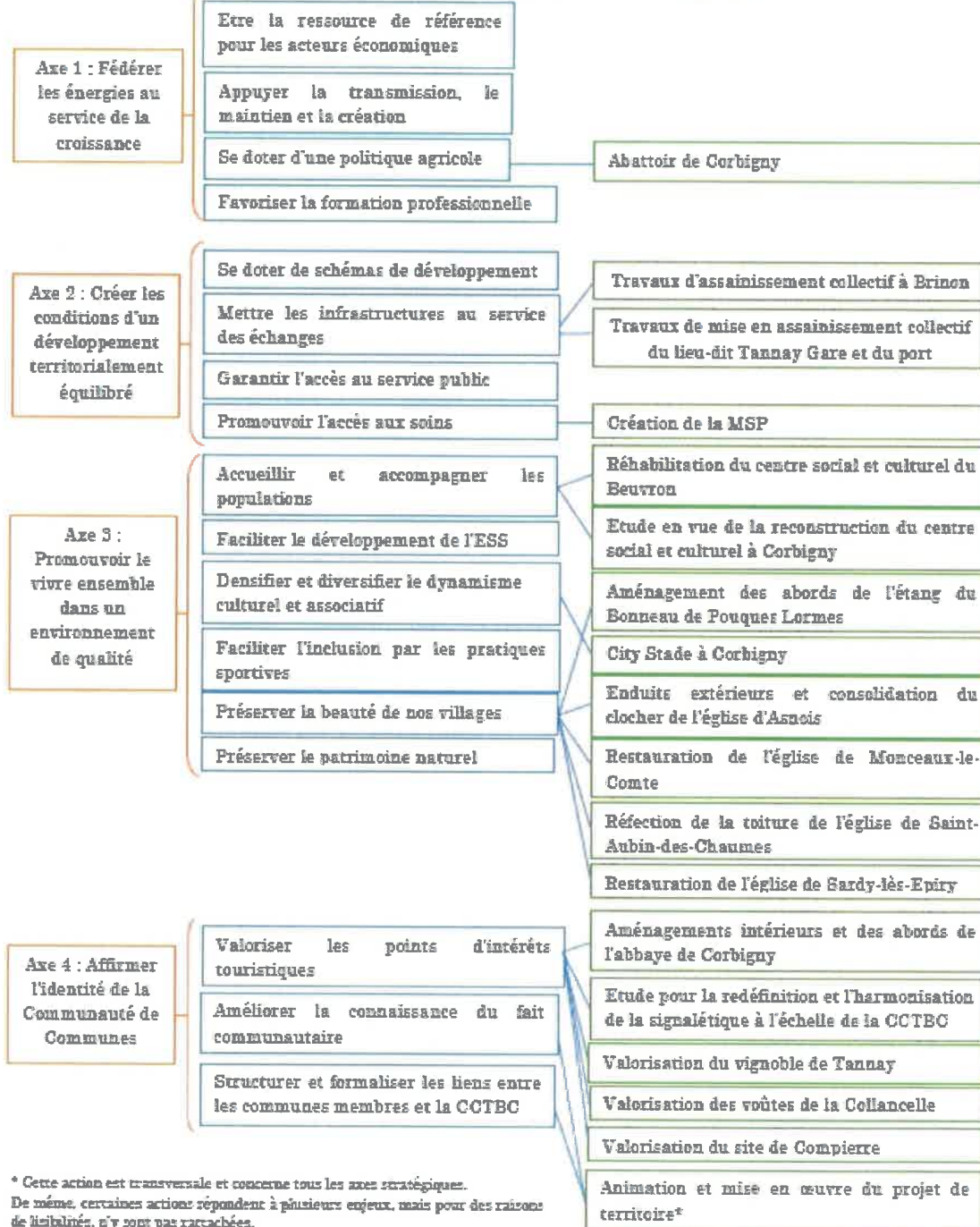
- Améliorer la connaissance du fait communautaire et des compétences intercommunales (accès aux services, représentation et image de la Communauté de communes, mise en place et entretien d'une signalétique harmonisée,
- Structurer et formaliser les liens entre les communes membres et la Communauté
- Valoriser les points d'intérêt à caractère unique au sein de la promotion touristique par une stratégie numérique forte.

3. Plan d'actions

Le plan d'action est actuellement en cours d'élaboration avec les élus et fera l'objet de modification suite à quelques présentations publiques rassemblant les habitants/ acteurs du territoire.

Une liste d'actions (projets) des communes et de la CCTBC est déjà définie au travers de la contractualisation « contrat cadre de partenariat » avec le Conseil Départemental de la Nièvre. Le dialogue entre les maires, les élus communautaires et les conseiller départementaux a permis d'établir cette liste. Ces actions correspondent aux opérations prioritaires de la CCTBC (ci-dessous cadres verts) en dehors des actions de développement économique et de certains secteurs particuliers. (en cours de définition et validation)

Arbre d'objectif et d'actions stratégiques



* Cette action est transversale et concerne tous les axes stratégiques. De même, certaines actions répondent à plusieurs enjeux, mais pour des raisons de lisibilité, n'y sont pas rattachées.

Annexe 3 - Stratégie Intercommunale de l'Habitat

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le 
ID : 059-200067692-20201026-D131_2020-DE



STRATEGIE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT

Stratégie – Communauté de Communes
Tannay-Brinon-Corbigny



2020

1

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le 
ID : 050-200067692-20201026-D131_2020-DE


AXE 1 : Agir pour l'habitat privé et réduire la précarité énergétique

Objectifs

- *Lutter contre l'habitat indigne*
- *Maintenir à domicile les personnes âgées, à mobilité réduite*
- *Améliorer la performance énergétique des logements privés*

Mesures

- 1.1. Bonification des aides du Programme d'Intérêt Général :** Au travers d'une participation financière sous la forme d'une bonification du FIG départemental : définir un règlement d'intervention propre à la CCTBC permettant une subvention supplémentaire de 5% plafonnée à 500€ par dossier dans la limite du budget dédié (environ 25 dossiers par an pour 380 000€ de dépenses soit une proposition de budget de 12 500€ d'aide CCTBC) possibilité de définir des critères de sélection/conditions propres supplémentaires aux dossiers traités dans le cadre du FIG. Pour rappel les dossiers concernent les thématiques de la précarité énergétique, de l'autonomie et du maintien à domicile pour les personnes en situation de handicap, ou vieillissantes, des logements très dégradés avec des travaux lourds. Contribuer au système de fonds d'avances mutualisé dédié à la rénovation énergétique (2CC, SIEEEN, CD58, CAPEB, ...) via une convention avec SACICAP PROCIVIS à hauteur d'un montant à définir pour lever les freins (faciliter l'engagement et la réalisation pour les propriétaires occupants les plus modestes, sécurisation des paiements des entreprises...)
- 1.2. Participer et être membre du Copil FNAME :** Associer la CCTBC au réunion comité de pilotage du FNAME (Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie) pour participer à la décision d'attribution des dossiers nous concernant, associer les mairies, Centre sociaux, SSIAD et infirmières au repérage et remontée des besoins/demandes d'amélioration d'habitat dans le cadre uniquement de la précarité énergétique...): aide plafonnée passerait de 75% à 95% avec la contribution de la CCTBC. Cela représente un budget entre 2000 et 3000€ par an. L'ensemble est à formaliser au travers d'une convention SIEEEN, CD58 et CCTBC (l'instruction des dossiers resterait déléguée au CD58).
- 1.3. Communiquer** sur les aides des différents partenaires existants en matière d'habitat et sur la permanence effectuée par SOLHA/CDHU au travers de différents supports (Conseil communautaire, bulletin communautaire, presses et radio locales...)

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le 
ID : 058-200067692-20201026-0131_2020-DE

AXE 2 : Appuyer les projets communaux de mises en valeur des bourgs et hameaux

Objectifs :

- » *Revitaliser les centres-bourgs et les cœurs de villages*
- » *Favoriser le maintien des commerces et des services de proximité*
- » *Maintenir à domicile les personnes âgées, à mobilité réduite*
- » *Améliorer la performance énergétique des logements publics sociaux*
- » *Accueillir de nouveaux habitants par la diversification de l'offre en logements*
- » *Augmenter l'offre en logements adaptés aux besoins de publics spécifiques (locatifs, jeunes, stagiaires, personnes handicapées...)*
- » *Maîtriser la consommation foncière*

Mesures

- 2.1. Permettre à toutes les communes de la Communauté de Communes Tannay-Brinon-Corbigny de bénéficier des aides en matière d'habitat de la Région Bourgogne-Franche-Comté notamment du dispositif « 5442 Habitat-Aménagement »
- 2.1.1. Encourager les démarches coordonnées du type « Villages du Futur » et « Petites Villes de Demain », Corbigny ayant un dossier de candidature déposé. Par la communication et l'accompagnement.
- 2.2. Contribuer financièrement à ~~à~~ projet communal de réhabilitation de logements ou de bâtiments mixtes publics par la réserve d'une enveloppe financière à hauteur de 10 000 €. Proposition de l'enveloppe lors de la commission « Développement Economique, Tourisme, Habitat », et approbation en conseil communautaire. Un règlement d'intervention spécifique sera défini.

Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le 
ID : 058-200057852-20201028-0131_2020-DE

AXE 3 : Agir pour la préservation du patrimoine public et encourager l'amélioration de l'offre d'hébergements touristiques

Objectifs

- *Préserver et valoriser la beauté de nos villages*
- *Améliorer, moderniser et développer l'offre d'hébergements touristiques*

Mesures

- 3.1. Encourager l'amélioration, la modernisation, le développement et la diversification de l'offre d'hébergements touristiques** (pour plus de confort, de services, éco-rénovation...): en orientant les porteurs de projets sur les dispositifs d'aides existants, interlocuteurs privilégiés et en les accompagnant dans leurs démarches.
- 3.2. Encourager la réhabilitation de maisons écologiques sur le Canal**
- 3.3. Préserver le patrimoine public communal au travers d'une participation financière de la Communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny aux projets de restauration à hauteur de 10% du montant hors taxe des travaux. Possibilité d'opération sous convention de mandat à partir de 15 000€ HT de travaux (cf. règlement d'intervention « Patrimoine » existant)**

Annexe 4 - Recommandations de l'Atelier d'Aménagement de Corbigny



PRÉFET
DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service d'accompagnement des territoires

Affaire suivie par : Geneviève COLLENOT

Tel : 03 86 60 71 88

Courriel : genevieve.collenot@nievre.gouv.fr

Nevers, le 25 février 2022

Recommandations de Monsieur l'Architecte-Conseil de l'État Séance de travail du 27 janvier 2022

Communes : CORBIGNY

Objet : Aménagements de ronds-point, d'entrées et de sorties de ville et de friche urbaine

Les points présents dans cet avis viennent souligner ou en complément de l'avis émis par le paysagiste conseil de l'état auquel je souscris. Les deux avis fonctionnent ensemble.

Présentation du site et des sujets

La commune de Corbigny, inscrite dans le programme « Petite ville de demain » a fait appel à l'atelier d'aménagement afin de réfléchir à :

- l'aménagement de son rond-point et de son entrée de ville
- l'aménagement du site de l'ancienne station essence, près de l'abbaye
- l'aménagement du quai des promenades, le long de l'Anguisson

Nous avons pu découvrir les sites questionnés lors d'un parcours piéton partant de la Mairie, ralliant et traversant le site de l'abbaye, puis le site de l'ancienne station essence, le site du quai des promenades le long de L'Anguisson pour revenir à la Mairie, puis rejoindre le rond point et l'entrée de ville à travers la Grande rue où l'on retrouve les commerces de la ville.

Ce parcours nous a permis de comprendre que les sites de réflexions de la commune sont pertinents mais que la réponse doit être globale et s'inscrire dans une réflexion d'ensemble élargie, une stratégie globale d'aménagement pour la commune de Corbigny.

Cette réflexion pourra prendre la forme d'une étude urbaine et d'un plan guide à l'échelle de la commune faisant ressortir les différents enjeux, les lieux de projet, une planification et les priorités d'investissement sur le long terme, avec un focus particulier sur le site de l'Abbaye. Il s'agit ainsi d'anticiper l'avenir et de s'inscrire pleinement dans le programme « Petite ville de demain » en ayant une réserve de projet prêt pour répondre à de futurs programmes d'investissement nationaux ou régionaux.

Le départ de la Mairie,

Nous nous sommes interrogés sur de nouveaux aménagements possibles pour les abords de la mairie, faisant disparaître le caractère routier et permettant l'articulation avec la rue commerçante. Offrant ainsi un vrai parvis à la mairie.

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pôles - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
tel : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nievre.gouv.fr

Passage à travers le site de l'Abbaye

La qualité évidente du lieu regroupant les écoles, réfectoire, lieux de culture, bâtiment patrimoniaux etc...est un peu perdue par le manque de lisibilité du fonctionnement de l'ensemble. Il est rare d'avoir des lieux regroupant ainsi autant de commodités et de qualité potentielle. Il faut arriver à le mettre plus en valeur en travaillant notamment sur les accès, les traversées piétonnes, la hiérarchisation des espaces.

> Problématique de lisibilité des accès, de hiérarchisation des espaces piétons, voitures, privés, publics, cheminement piétons et accès peu clairs.

> Questions sur le devenir de bâtiments patrimoniaux comme l'ancienne prison.

> Manque de lisibilité du bâtiment et de mise en valeur du « joyau de Corbigny » l'Abbaye, dont on n'identifie pas clairement les accès.

Lors de ce parcours nous avons été interpellés par la présentation d'un nouveau projet de centre social de la com-com venant compléter les équipements présents sur ce site.

Aujourd'hui ce programme est très avancé et la faisabilité proposée fige l'organisation et l'image du projet. Une maîtrise d'œuvre va être prochainement désignée. Nous recommandons qu'un concours d'architecture soit organisé pour faire émerger des propositions variées permettant d'avoir plusieurs choix possibles et de ne pas figer une image a priori. Il faudrait que dans ce cadre une réflexion plus forte sur l'articulation de ce lieu avec le reste du site soit menée pour ne pas recréer un nouveau lieu clos, tout en préservant le mur d'enceinte existant, intégrer la maison en ruine à l'entrée du site au programme. Pousser également la réflexion de mutualisation des stationnements, on ne peut pas juxtaposer les parkings les uns à côté des autres alors que la dépose minute des écoles est vide 95% du temps. Cela va à l'encontre des réflexions d'économie de moyen et de limitation d'imperméabilisation des sols.

On peut quand même regretter ce « coup parti » du centre social sous la forme d'une construction neuve alors que tout autour des bâtiments sont soit sous exploités, soit en attente de moyens pour les rénover. Nous savons que les moyens financiers disponibles en investissement sur une commune comme Corbigny sont limités. Il aurait été intéressant que ceux-ci puissent participer à la régénération du patrimoine existant et ainsi faire d'une pierre deux coups: un nouvel équipement et des bâtiments rénovés. Avoir un plan guide de projet aurait peut-être évité ce désagrément. Il est à noter que lors de la discussion l'ABF, c'est prononcé pour des bâtiments patrimoniaux « vivants » et c'est proposé avec ces services d'examiner avec la commune quels sont les points bloquants pour l'exploitation et la remise en état de ces bâtiments patrimoniaux.

Sortie sur la rue de l'Abattoir et l'ancienne station-service.

Ce lieu est un point stratégique d'entrée de ville il mérite une attention particulière.

Il peut devenir « une plateforme de mobilité », ainsi le programme d'un arrêt de bus sécurisé me paraît adapté au lieu. Il pourrait être associé à des stationnements favorisant l'usage du bus comme transport en commun et proposant pourquoi pas également un point de relais pour du covoiturage.

On pourrait également y retrouver quelques stationnements pour les touristes venant visiter l'Abbaye avec une signalétique et un point d'information (panneau d'information) pour ceux qui souhaitent parcourir et découvrir la ville à pied depuis ce point.

Pourquoi pas y accueillir ponctuellement un food-truck type camion pizza ou autre...

Compte tenu des risques de pollution et du caractère bruyant du lieu, le sujet du jardin partagé nous paraît moins pertinent. Le jardin partagé pourrait aisément trouver sa place au calme au cœur du site des écoles et de l'Abbaye. Cela n'empêche pas de retrouver sur ce site des plantations d'arbres et de bosquets venant accompagner les dispositifs de stationnement et assurer la transition vers L'Anguisson.

Retour vers le quai promenade en longeant l'Anguisson.

On voit qu'ici se dessine une boucle promenade reliant ensemble les sites de l'Abbaye, longeant l'Anguisson et reconnectant la rue promenade. Le site du quai promenade marque une transition entre espace ouvert et espace urbain. En soit, il ne nécessite pas une grande intervention, simplement unifier les aménagements et mobilier urbain, y pérenniser les jeux de boules, trouver quelques bancs, y limiter la présence de la voiture, mettre en place un dispositif permettant de se rapprocher de la rivière. Pourquoi ne pas imaginer en limite du site un ou deux emplacements de camping-car. A voir l'état sanitaire des arbres et anticiper leur remplacement si besoin.

La Grande rue vers l'entrée de ville.

Dans cette rue commerçante les trottoirs sont peu aisés et la voiture y prend beaucoup de place. Sans pour autant éliminer la voiture, une réflexion sur sa juste place me paraît à mener, permettant par exemple des déplacements piétons facilités d'un commerce à l'autre et au commerce de développer plus facilement des terrasses et ainsi gagner en visibilité. Ce dispositif viendrait en articulation d'un aménagement aux abords de la Mairie.

Le rond-point/ l'entrée de ville

La question du traitement du rond point interroge en réalité la question élargie de l'entrée de ville qui ne peut se résumer à une décoration de rond point. Là encore réfléchir à la juste place de la voiture, étendre la réflexion au-delà du passage à niveau sur le tracé complet de la rue Jules Renard, Grande rue et jonction avec Avenue Jules

Renard.

Retrouver la place pour les piétons, proposer des replantations d'alignements (alignement d'arbres abattus sans autorisation d'après l'ABF).

Trouver et marquer les seuils de la ville : en cela le square côté monument aux morts est intéressant comme seuil planté, il pourrait trouver son pendant de l'autre côté de la rue et marquer ici un seuil d'entrée en ville. A accompagner par un alignement d'arbres le long de la rue descendant vers les commerces.

A l'inverse de ce qui est attendu, je préconise de faire disparaître au maximum le rond (simple pelouse) au profit de la mise en valeur de l'axe et de la perspective sur la ville.

Conclusion

La ville de Corbigny recèle de remarquables potentiels et de ressource bâties, urbaines, paysagères, commerçantes, de services, qu'il convient de valoriser. Pour cela la mise en place du plan guide réalisé par une équipe composée d'Architecte et de Paysagiste me semble l'indispensable préambule à toutes futures actions. Il a été vu lors de la réunion que des aides dans le cadre du programme « petite ville de demain » devaient pouvoir financer une grande partie de cette étude.

Stéphane ROUAULT, Architecte-Conseil,

Le présent avis s'appuie sur les compétences et l'expertise de son auteur. Il exprime une perception, nourrie à partir des informations collectées lors de la visite sur le terrain par l'atelier d'aménagement, mais également au regard des échanges survenus à cette occasion.

Les recommandations qui en résultent constituent des axes de réflexion permettant au maître d'ouvrage d'interroger la méthode de conception de son projet et de mieux prendre en considération les enjeux relatifs à l'architecture et au paysage, notamment. Elles n'ont néanmoins pas vocation à se substituer à la réalisation d'études éventuellement nécessaires, ou au recours à des gens de l'art (paysagiste et/ou architecte) spécialement missionnés pour accompagner le maître d'ouvrage dans son projet.

Diffusion :

accueil@corbigny.fr
secretariatgeneral@corbigny.fr
petitevillede demain@corbigny.fr
accueil@cctbc.fr
mathieu.guerinoni@cctbc.fr
anne.algret@nivernaismorvan.net
magali.doix@nievre.fr
pascal.chevalier@nievre.fr
058229@ac-dijon.fr
marc.louail@culture.gouv.fr
urjap58@culture.gouv.fr
caue58.direction@gmail.com
caue58.joly@gmail.com
smorin@atelieraltem.com
stephane.rouault@lemerou.fr
genevieve.colletot@nievre.gouv.fr
alexis.frappard@nievre.gouv.fr
laurent.riviere@nievre.gouv.fr
marie.delage@nievre.gouv.fr
marie-pierre.lapouge@nievre.gouv.fr

Service d'accompagnement des territoires
Affaire suivie par : Geneviève COLLENOT
TEL : 03 86 60 71 88

Nevers, le 10 mars 2022

Courriel : genevieve.collenot@nievre.gouv.fr

Recommandations de Monsieur le Paysagiste-Conseil de l'État
Séance de travail du 27 janvier 2022

Communes : CORBIGNY
Objet : Réaménagement de plusieurs espaces publics de la ville
Maître d'œuvre :

Présentation du site et des sujets

La commune de Corbigny, inscrite dans le programme « Petite ville de demain » a fait appel à l'atelier d'aménagement afin de réfléchir à :

- l'aménagement de son rond-point et de son entrée de ville
- l'aménagement du site de l'ancienne station essence, près de l'abbaye
- l'aménagement du quai des promenades, le long de l'Anguison

Si les questions de la commune semblent pertinentes, il s'avère nécessaire de les recontextualiser dans des problématiques plus larges, à savoir :

- l'entrée de ville est à réfléchir non pas ponctuellement, mais de manière linéaire et dynamique, en séquences progressives s'enchaînant les unes aux autres, de la périphérie jusqu'au centre de la ville.
- le site de l'ancienne station-service nous a amené à réfléchir plus globalement à l'interface entre le site de l'abbaye et le reste de la ville, et des éléments structurants du paysage (l'Anguison notamment).

Concernant l'Abbaye et ses abords :

Le projet de déménagement du Centre social de Corbigny est fléché sur une parcelle du site de l'ancienne abbaye, à proximité des bâtiments d'Énedis.

Le projet, présenté par la Communauté de Communes comme une faisabilité architecturale, fait débat tant il est dessiné. Il semble dommage de se priver d'une procédure de concours d'architecture qui permettrait d'esquisser des propositions inattendues et respectueuses du contexte patrimonial fort de l'abbaye, dont la valeur architecturale et la programmation culturelle contribuent fortement au rayonnement de Corbigny.

Au-delà, le site de l'abbaye pose d'autres questions :

- projets de requalification d'espaces extérieurs (dont aire de jeux pour enfants)
- une réflexion à mener pour certains bâtiments en état de dégradation (dont l'ancienne prison),

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pâtes - BP 30069 - 58021 NEVERS CEDEX
Horaires d'ouverture : 9h00-11h15 / 14h00-16h00
(hors de ces horaires prendre rendez-vous)
tél. : 03 86 11 71 71 - courriel : dd@nievre.gouv.fr

- les besoins en stationnement avec l'arrivée prochaine du Centre de santé,
- la nécessité de sécuriser les flux piétons et vélos proches des établissements scolaires, de petite enfance, ou culturels,
- le manque de lisibilité du site et de ses entrées depuis les voies structurantes du quartier.

Il y a nécessité à construire un plan guide du site, articulant la question des services publics, éducatifs et culturels, avec la valorisation patrimoniale du site, et son inscription dans la ville. Une étude confiée à une équipe constituée d'un architecte urbaniste sensible aux questions de patrimoine, et à un paysagiste-concepteur, permettrait de donner à la commune une vision plus long-termiste de la gestion de ce site et de sa transformation progressive.

Cette étude pourrait s'étendre à l'Anguisson, interrogeant les approches du site de l'abbaye avec le cœur de ville et le rapport à la rivière, au sujet des promenades, à la rue H. Lavoignat, le Chemin des Bains et le lavoir...



A gauche : L'abbaye / A droite : L'Anguisson

Entre l'abbaye et l'Anguisson, l'ancienne station essence

La ville a pour idée de concevoir un espace de jardin partagé sur ce site. Compte tenu des risques de pollution et de forte nuisance sonore liée au trafic des poids lourds, il semble peu convaincant d'imaginer transformer ce site en lieu de destination et de détente pour les habitants. Pour autant, il pourrait répondre au potentiel besoin de stationnement près de l'abbaye et des équipements qu'on retrouve en son sein, tout en étant à l'interface avec l'Anguisson au bord duquel on pourrait favoriser des itinéraires de promenades (cour d'eau, lavoir, vue sur la silhouette du village).



L'ancienne station essence, espace vacant proche du site de l'abbaye



Le fond de vallée qui articule l'abbaye et le centre-ville

Le quai des Promenades

Il constitue, en tant que tel, un lieu d'une très belle qualité paysagère et urbaine. Il marque la limite urbaine du centre-ville. Il ne suffirait qu'à limiter le stationnement et souligner le quai d'une bande minérale pour le révéler sôbrement. Il y a également un enjeu à harmoniser le mobilier, vers des modèles de bancs plus sobres que ceux disposés actuellement.



Le quai des promenades

L'entrée de ville, ou « l'entrée en ville »

La question posée au sujet de la requalification du rond-point mérite d'être élargie à l'axe de la Rue Jules Renard et de l'Avenue St Jean, envisageant alors l'entrée de ville dans une vision dynamique, celle d'un parcours (piéton ou véhiculé) de la périphérie vers le centre.
En arrivant depuis le sud, avant le passage à niveau, il y a un enjeu à requalifier les 2 pignons qui s'imposent de part et d'autre de la rue.



Les 2 pignons qui cadrent l'entrée de ville depuis le passage à niveau

Ensuite, il s'agit plutôt d'envisager un futur projet de requalification de la voirie, et de réorganiser le stationnement.
Il serait certainement possible de ne pas trop réduire la capacité de stationnement tout en ménageant de larges fosses de plantations pour retrouver des alignements d'arbres de part et d'autre de la voie.



L'avenue St Jean : une optimisation est possible par le marquage en longueur des places de parking, permettant de retrouver des espaces libres pour planter.

Autour du rond-point, il y a plutôt un enjeu à ranger, voire supprimer du stationnement pour retrouver des espaces piétons qualitatifs (par exemple devant la boucherie et l'hôtel La Buissonnière).

Au-delà de cet axe structurant à requalifier, il y a un enjeu à renforcer l'attractivité commerciale de la rue des Forges et de la Grande Rue, peut-être en les passant en voirie partagée, résoudre de fait la question des trottoirs trop étroits. Enfin, face à la mairie, il pourrait être envisagé d'imaginer la transformation du carrefour en une large place/parvis, où les circulations pourraient être apaisées (pour exemple : aménagement des abords de la mairie de Vouvray - 37, photo ci-dessous).



Exemple : aménagement des abords de la mairie de Vouvray - 37

Compte tenu des nombreuses réflexions que la ville tente de mener sur ses espaces publics, l'attractivité de son centre, et la valorisation de son patrimoine, il semblerait intéressant de confier une mission de plan guide à une équipe d'urbanistes/paysagistes concepteurs. Cela lui permettrait de pouvoir plus facilement se projeter, et d'envisager une stratégie d'aménagement à court, moyen et long terme.

Sylvain MORIN, Paysagiste-Conseil

Le présent avis s'appuie sur les compétences et l'expertise de son auteur. Il exprime une perception, nourrie à partir des informations collectées lors de la visite sur le terrain par l'atelier d'aménagement, mais également au regard des échanges survenus à cette occasion.

Les recommandations qui en résultent constituent des axes de réflexion permettant au maître d'ouvrage d'interroger la méthode de conception de son projet et de mieux prendre en considération les enjeux relatifs à l'architecture et au paysage, notamment. Elles n'ont néanmoins pas vocation à se substituer à la réalisation d'études éventuellement nécessaires, ou au recours à des gens de l'art (paysagiste et/ou architecte) spécialement missionnée pour accompagner le maître d'ouvrage dans son projet.

Diffusion :
accueil@corbigny.fr
secretariatgeneral@corbigny.fr
petitesvillesdemain@corbigny.fr
accueil@corbigny.fr
stephane.rousseau@corbigny.fr
anna.alouf@nyemaisomoran.net
magali.doux@nievre.fr
pascal.chevalier@nievre.fr
034220@ac-cj-on.fr
marc.jouan@culture.gouv.fr
udap@culture.gouv.fr
caur@direction@gmail.com
caur@joly@gmail.com
smorin@stesperance.com
stephane.rousseau@nievre.fr
genesdes.cendres@nievre.gouv.fr
alexis.frappard@nievre.gouv.fr
laurent.rivier@nievre.gouv.fr
maurie.delage@nievre.gouv.fr
marie-pierre.lapouge@nievre.gouv.fr

Annexe 5 - Orientations stratégiques

Action mature

Action non-mature

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels		Actions	Outils/ Partenaires
<p>Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré</p> <p><i>Des actions pour le commerce et l'habitat</i></p>	<p><u>Objectif 1 :</u> Rendre les centre-bourgs plus attractifs et lutter contre la vacance</p>	1.1.1	<p>Réhabilitations de trois bâtiments mixtes sur Corbigny.</p> <p>Réhabilitations d'autres bâtiments mixtes potentiels (commerces en rez-de-chaussée et logements en étages)</p>	<p>Etudes et travaux réalisés par Nièvre Aménagement</p>
	<p><u>Objectif 2 :</u> Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et lutter contre la désertification</p>	1.2.1	<p>Aider la rénovation de logements privés</p> <p>Abondement du PIG (Programme d'Intérêt Général) sur un périmètre précis de Corbigny (proposition à 1000€ pour 2023)</p>	<p>Abondement du PIG sur la CCTBC CD 58</p> <p>Adhésion du FNAME (20% d'aides en plus sur les dossiers logements)</p>
		1.2.2	<p>Contribuer au système de fonds d'avances mutualisé aux particuliers dédié à la rénovation énergétique</p>	<p>Sacicap Procivis, Soliha 58, CD58, CCTBC</p>
	<p><u>Objectif 3 :</u> Relancer les dynamiques commerciales, pour un développement</p>	1.3.1	<p>Réaliser une veille/état des lieux des commerces</p>	<p>CCTBC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CCI, Nièvre Attractive, ACAR</p>

	économique du territoire. Maintenir les commerces.	1.3.2	Proposer un panel de dispositifs d'aides aux commerces	Aides pour l'événementiel : aides pour l'ACAR Corbigny Compétence Immobilier d'Entreprise de la CCTBC
		1.3.3	Corbigny : œuvrer pour un développement économique structuré - Structurer les ZAC et faciliter l'installation - Restructuration à Corbigny de la zone du supermarché B1 et Weldom et veiller à l'équilibre avec la rue commerçante	Porteurs privés CCTBC Nièvre Aménagement
	<u>Objectif 4</u> : Favoriser l'accès à l'emploi en développant les mobilités	1.4.1	Aides au permis de conduire avec les écoles de conduite	Commune de Corbigny, CD 58, Pays Nivernais Morvan, Mission Locale
		1.4.2	Développer les mobilités douces en lien avec la transition écologique : la rue commerçante	Pays Nivernais Morvan, CD58, SIEEEN, Région, Banque des Territoires
		1.4.3	Développer les mobilités douces en lien avec la transition écologique : réflexion sur un maillage de bornes électriques	Pays Nivernais Morvan, CD58, SIEEEN, Région, Banque des Territoires

		1.4.4	Développer les mobilités dont douces en lien avec la transition écologique : un cheminement le long de l'Anguisson	Pays Nivernais Morvan, CD58, SIEEEN, Région, Banque des Territoires, PNR Morvan
--	--	-------	--	---

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels		Actions	Outils/ Partenaires
<p><u>Axe 2</u> : La structuration d'une offre de services et d'équipements diversifiés et qualitatifs</p>	<p><u>Objectif 1</u> : Renforcer la pratique sportive</p>	2.1.1	Construction d'une salle fitness et musculation à Corbigny	CD 58 contrat-cadre ANS Région DETR Banque des territoires
		2.1.2	Transformation du terrain de foot stabilisé de Corbigny en synthétique	CD 58 contrat-cadre ANS Région DETR FAFA
		2.1.3	Aménagement d'un parcours sport et santé	CD 58 contrat-cadre ANS Région DETR
		2.1.4	Mise en place d'une école de Rugby à Corbigny	CD 58 Rugby, CCTBC, BFC Ligue de Rugby, France Rugby
	<p><u>Objectif 2</u> : Favoriser le « bien-vieillir » et proposer une offre médicale équilibrée et</p>	2.2.1	Recherche de médecins et de professionnels de santé	Pays Nivernais Morvan CD58
		2.2.2	Construction d'une Résidence seniors Age et Vie	Portage privé

	suffisante	2.2.3	Extension de la Maison de Santé de Corbigny	CD58 CCTBC, Banque des Territoires
	<u>Objectif 3 :</u> Proposer des services publics de qualité	2.3.1	Construction d'un nouveau casernement de gendarmerie à Corbigny	Opérateur pour le portage comme Nièvre Habitat Proposition en cours d'étude, Banque des territoires
		2.3.2	Renforcer la communication de la Maison France Service de Corbigny	CCTBC
		2.3.3	Construction d'un nouveau centre social à Corbigny	CCTBC (portage) DETR CAF CD58 Région Banque des territoires
		2.4.1	Valoriser l'abbaye de Corbigny comme le noyau culturel de Corbigny en améliorant la communication	Aides CCTBC Visites guidées DRAC OTSI
	<u>Objectif 4 :</u> Faire de la culture une force d'attractivité			

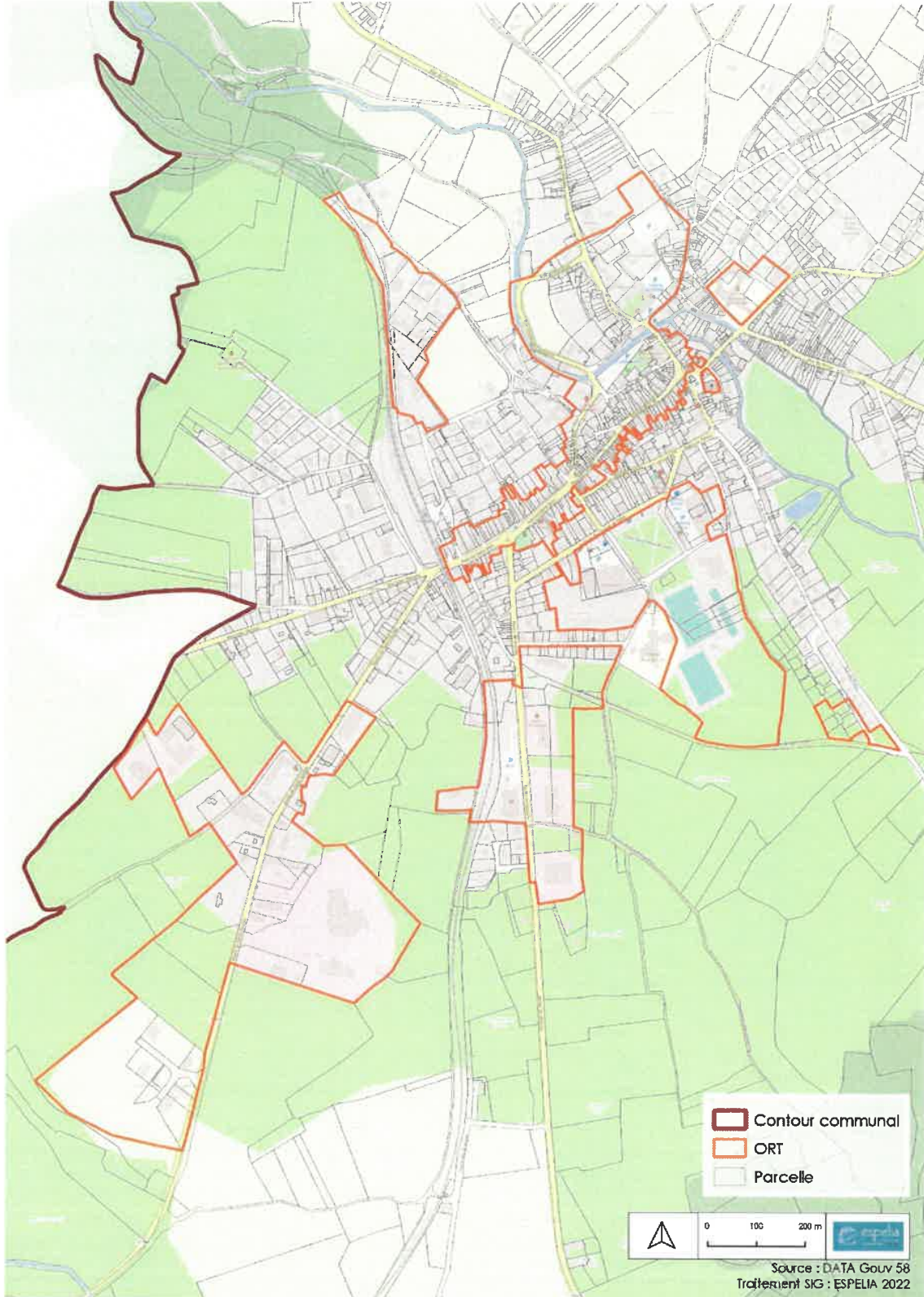
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels		Actions	Outils/ Partenaires
<p><u>Axe 3 :</u> L'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine</p>	<p><u>Objectif 1 :</u> Améliorer le cadre de vie en aménageant l'espace</p>	3.1.1	<p>Réalisation d'un Plan Guide d'aménagement des espaces publics (étude globale) comprenant :</p> <p>Reconversion de la friche de Corbigny (ancienne station-service) Aménagement des abords de l'Abbaye en incluant la longère classée Mise en valeur des Promenades et cheminement de l'Anguisson Repenser l'aménagement des entrées et sorties de ville Mise en relation du centre-ville avec la zone de l'Abbaye Réaménager et mettre en valeur la rue commerçante de Corbigny</p>	<p>Recommandations de l'Atelier d'Aménagement Cabinet Espelia</p> <p>Recruter une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation du Plan Guide de Corbigny</p> <p>Cofinancement études par la Banque des Territoires et le Département</p>
		3.2.1	<p>Rénovation du porche de l'église de Corbigny</p>	<p>CCTBC, Fondation du Patrimoine, CD58, DRAC, Région</p>
	<p><u>Objectif 2 :</u> Rénover le patrimoine public</p>	3.2.2	<p>Rénovation de l'Abbaye</p>	<p>Fondation du Patrimoine, CD 58, DRAC, Région, CCTBC</p>

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels		Actions	Outils/ Partenaires
Axe 4 : Favoriser les circuits courts et une économie de proximité	Objectif 1 : Plus de produits locaux et bio dans la restauration collective	4.1.1	Etudier la restructuration de la restauration collective à l'échelle communale	Commune, CCTBC, Pays Nivernais Morvan, Banque des territoires, CD58, Banque des Territoires (ingénierie ou prêt)
		4.1.2	Organiser des temps de formations et de sensibilisation	Commune, CCTBC, Pays Nivernais Morvan, Banque des Territoires
	Objectif 2 : Structurer les filières agricoles pour développer l'économie locale	4.2.1	Pérenniser l'outil abattoir de Corbigny (abattoir et salle de découpe)	CD 58, SCIC, Travaux de modernisation, Nièvre Aménagement
		4.2.2	Encourager la diversification de la production pour répondre à la demande locale	Réseau RARES, P.A.T, Safer, Chambre d'Agriculture, Pays Nivernais Morvan, Commune, CCTBC, Banque des Territoires
		4.2.3	Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous	Croix Rouge, Resto du cœur, Secours catholique, CD58, CCTBC,

				Commune, Pays Nivernais Morvan
	<p>Objectif 3 : Renforcer et développer les marchés et foires locaux</p>	4.3.3	<p>Marché et foire : Communiquer plus, renforcer les équipements et matériel</p>	Commune de Corbigny, CD58,

<p>Objectif transversal aux 4 Axes : Répondre à un besoin en ingénierie</p>	<p>Mise en œuvre de l'ORT, suivi des actions/projets, déploiement de la stratégie</p>	<p>Recrutement d'un chargé de mission (agent de développement pour Corbigny) pour poursuivre ce qui est engagé.</p>	<p>ANCT, Banque des Territoires,</p>
---	---	---	--

Annexe 6 – Présentation du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT



Annexe 7 – Les fiches actions ORT de Corbigny

Statut* :

En projet : l'action est au stade d'idée bien qu'elle puisse s'inscrire dans une continuité d'actions préalables. Les chiffrages s'ils existent sont approximatifs, la réflexion est en cours. NB : les actions En projet dans cette convention ont été validés via l'ensemble de la convention en Conseil Municipal et Communautaire et Commission PVD

Validé : l'action a fait l'objet d'une validation sur la recherche/engagement de financements. Le travail est plus avancé dans la réflexion, des devis ont été demandés et un travail avec les partenaires en cours

Engagé : c'est le niveau d'action le plus abouti, l'action est en cours de réalisation, une bonne partie des financements trouvés

FICHE ACTION N° 1

REHABILITATIONS DE BATIMENTS MIXTES

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Réhabilitations de bâtiments mixtes sur Corbigny
Action n°	1.1.1
Statut*	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Nièvre Aménagement Entrepreneur d'intérêt général
Description de l'action	La commune a pour souhait depuis plusieurs années de rendre la rue commerçante de Corbigny plus attractive et dynamique en rénovant des commerces et logements inoccupés notamment et/ en mauvais état. Ces bâtiments vétustes nuisent à l'attractivité globale de la commune. Mais les travaux sont coûteux et les opérations compliquées à mettre en place. Pourtant, il s'agit d'un véritable enjeu de revitalisation. L'opérateur Nièvre Aménagement, via PVD a proposé en fin d'année 2021 de réaliser jusqu'à 3 opérations de réhabilitations de bâtiments sur Corbigny. Nièvre Aménagement rachète les locaux et réalise les travaux de rénovation des commerces en rez-de-chaussée et

	<p>logements à l'étage en créant si nécessaire une indépendance. Tout cela facilite la location ou la revente des lieux.</p> <p>Les trois bâtiments retenus sont : l'ancien salon de coiffure, 9 rue des Essais, l'Ancien magasin électroménager Giudici 8-10 rue des Forges et la Cordonnerie 7 rue des Forges. Ayant des difficultés à prendre contact avec le propriétaire de l'ancien magasin d'électroménager, un autre bâtiment situé 2 rue des Forges va être étudié (ancien bâtiment Viodé comprend commerce et logements en étages).</p> <p>La 1^{ère} étape est de réaliser 3 études de faisabilité sur les bâtiments. Etudes faites par Nièvre Aménagement revenant à 3080€ HT pour la commune. Les études sont cofinancées à 50% par la Banque des Territoires et le Département.</p>
Partenaires	Nièvre Aménagement s'engage à réaliser les études puis les travaux. Nièvre Aménagement s'engage à racheter les bâtiments aux propriétaires privés actuels.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etudes : 3080€ HT</p> <p>Travaux : estimation effectuée par Nièvre Aménagement lors de l'étude</p> <p>Maitrise d'œuvre : prise en charge par Nièvre Aménagement</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement prévisionnel :</p> <p>BDT/DPT : 50% sur études soit 1540€ HT</p> <p>Reste à charge pour la commune : 1540€ HT</p> <p>Possibilité de prise en charge des travaux par Nièvre Aménagement dans le cadre de PVD</p>
Calendrier	<p>Etudes : 2022</p> <p>Estimation des travaux/programme :</p> <p>Phase travaux : 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU Corbigny, Stratégie Intercommunale de l'Habitat, PIG Départemental
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de bâtiments mixtes rénovés</p> <p>Nombre de pas de portes et de logements indépendants réhabilités</p> <p>Gain énergétique en % réalisé</p>

	<p>Accessibilité</p> <p>Nombre d'installations de commerces et logements occupés</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>La commune de Corbigny bénéficie par rapport à sa population d'un nombre important de commerces et services. Les autres communes du territoire en disposent de nettement moins et une diversité moindre.</p> <p>La rue commerçante constitue un pôle essentiel de vie avec ses petits commerces de proximité ; qu'il faut maintenir et renforcer. Cependant, malgré un tissu commercial très correct, il reste de nombreuses façades délaissées qui ne trouvent pas de repreneur et se dégradent considérablement. Cela nuit à l'image de la commune, surtout pour les personnes de passage.</p> <p>Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).</p>
<p>Annexes</p>	<p>Annexe 3 : Stratégie Intercommunale de l'Habitat</p> <p>Annexe 9 : Localisation et photographies des 3 opérations de réhabilitations mixtes envisagées</p>

FICHE ACTION N° 2

AIDER LA RENOVATION DE LOGEMENTS PRIVÉS

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Aider la rénovation de logements privés Abondement du PIG (Plan départemental de l'habitat)
Action n°	1.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCTBC ou/et Commune de Corbigny
Description de l'action	<p>A l'échelle du département, l'habitat est un enjeu fort. Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l'habitat une de ses priorités. Deux programmes d'intérêt général ont été conventionnés avec l'Anah entre 2013 et 2020. En juillet 2020, le CD 58, l'Etat et l'Anah ont décidés de lancer un nouveau PIG qui porte sur 3 volets : la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, l'autonomie et le maintien à domicile.</p> <p>La CCTBC a mis en place une stratégie Intercommunale de l'Habitat et abonde le PIG à hauteur de 500€ plafonné à 5% dans le cadre d'une Convention avec le CD 58. Le PLU de Corbigny a mis en évidence une problématique sur les logements des rues commerçantes (accessibilité, vétusté, vacance, précarité énergétique...) Ainsi, la commune souhaite proposer dans le cadre de PVD un abondement plus important sur ce périmètre prioritaire afin de répondre aux enjeux cités. (cf : périmètre ORT). La proposition porterait sur un abondement de 500€ supplémentaire du PIG plafonné à 10%, sur ce zonage (prise en charge par la commune ou la CCTBC).</p>
Partenaires	CD 58, CCTBC, ANAH
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Définir un objectif de nombre de logements rénovés/an</p> <p>1 dossier : environ 16000€ de dépenses</p> <p>Prévision optimiste 5 dossiers/an : 500 x5 dossiers par an à financer : 2500€/an financé soit pas la CCTBC ou la commune</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Par réhabilitation 500€ CCTBC ou commune



Calendrier	Proposition et validation en 2022, mise en œuvre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Stratégie Intercommunale de l'Habitat, PIG, PLU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers par an, gain énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Corbigny, tout comme la CCTBC se situe en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).</p> <p>Les principales rues commerçantes de Corbigny doivent s'adapter et être rénovées par rapport aux changements actuels pour rester attractives, les logements y sont majoritairement vétustes et la vacance est un problème majeur.</p> <p>Proposer des aides incitatives de rénovation des logements sur un périmètre particulièrement fragilisé permettra de relancer une dynamique et de véhiculer une image positive de la commune.</p>
Annexes	Annexe 3 : Stratégie Intercommunale de l'Habitat

FICHE ACTION N° 3

CONTRIBUTION AU SYSTEME DE FONDS D'AVANCE MUTUALISE AUX PARTICULIERS DEDIE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Orientation stratégique	Axe 1 : Revitaliser les centre-bourgs, vers un habitat et un développement économique de qualité et équilibré
Action nom	Contribuer au système de fonds d'avances mutualisé aux particuliers dédié à la rénovation énergétique
Action n	1.2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune et CCTBC
Description de l'action	<p>Un fonds a été constitué par l'apport en trésorerie de plusieurs partenaires notamment : le Département, PROCIVIS Bourgogne Sud-Allier, la Fondation de l'Abbé Pierre, le SIEEEN, certaines CC, la FFB Nièvre et la CAPEB Nièvre. L'objectif de ce fond est de préfinancer, sans frais et sans intérêt, les aides obtenues par les propriétaires les plus modestes pour la réalisation des travaux et leur permettre de réaliser leur projet. Sans ce préfinancement, le propriétaire qui engage des travaux doit disposer, en plus du montant qui reste à sa charge, d'une épargne qui lui permette de régler ce qui lui sera ensuite remboursé par les subventions. Même en mobilisant les avances de droit commun existantes, pour les premiers bénéficiaires du Fonds, cela représenta encore en moyenne 8 800€, soit environ 4 fois le montant de leur reste à charge ou l'équivalent de 8 mois de leurs revenus. C'est, pour certains, un véritable obstacle à l'engagement de travaux et, souvent, pour les entreprises l'origine de longs délais de règlements, voire d'impayés.</p> <p>PROCIVIS Bourgogne Sud-Allier est un organisme bancaire au statut de Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) organisée en collèges dans lesquels sont présents, notamment, organismes Bailleurs sociaux, Collectivités Territoriales, partenaires habitat : CAF, ADIL, H&H, SOLIHA, FFB...depuis le 1^{er} janvier 2008, son activité est recentrée sur le champs social.</p> <p>La CCTBC et la Commune de Corbigny peuvent ainsi contribuer à ce fonds via une convention avec SACICAP PROCIVIS à hauteur d'un montant à définir pour lever les freins présentés ci-dessus. PROCIVIS, sur demande transmise par l'organisme (SOLIHA) accompagnant le particulier dans son projet, s'assure de la capacité de bénéficiaire à financer son reste à charge (épargne, prêt), afin de garantir la</p>



	<p>réalisation et le règlement complet des travaux. Un contrat est établi avec le particulier bénéficiaire des subventions accordées par l'ANAH, le Départements, la CC... Les factures d'acomptes et de travaux sont réglées directement aux entreprises au fur et à mesure du déroulement du chantier. Une fois les travaux terminés, les subventions sont versées au sein du fonds par les différents financeurs venant ainsi rembourser les sommes préfinancer par SACICAP PROCIVIS. Une commission sur la somme versée à SACICAP PROCIVIS par la collectivité est prélevée chaque année pour les services rendus (de l'ordre de 2%).</p> <p>Par ailleurs, tous les dossiers du PIG sont susceptibles de bénéficier de cette aide, y compris les dossiers « autonomie » et « habitat indigne » même si une grande majorité des dossiers bénéficiant du fonds sont des dossiers rénovation énergétique.</p>
Partenaires	SACICAP PROCIVIS, SOLIHA58, CD58, CCTBC
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLU, Stratégie intercommunale de l'habitat, PIG du Conseil Départemental de la Nièvre
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers réalisés sur Corbigny, Nombre de dossiers réalisés sur Corbigny par les ménages les plus modestes
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans les interventions prioritaires liés à l'habitat. Elle facilite la rénovation de logements privés sur la commune de Corbigny et plus largement sur la CCTBC en ayant un impact bénéfique potentiel sur des secteurs ciblés (logement à l'étage de commerce, éviter la formation de dent creuse), BTP...
Annexes	